



Faire le Paris des enfants et des familles



Édito



Anne HIDALGO, Maire de Paris

Paris compte près de 265 000 familles et 410 000 enfants. Pour que chacun d'entre eux puisse s'épanouir dans notre ville, une concertation d'une ampleur inédite associant 2 500 Parisiens, petits et grands, a été menée. Cette démarche participative a permis d'élaborer une ambitieuse Stratégie pour l'enfance et les familles.

Celle-ci prévoit l'articulation de l'ensemble de nos politiques autour de trois priorités : permettre à tous les enfants de bien grandir et de s'épanouir à Paris, accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants en les aidant à concilier vies familiale, professionnelle et personnelle, et enfin construire une ville bienveillante et inclusive pour mais également avec les enfants et leurs parents.

Avec ce plan d'action, Paris devient l'une des premières grandes métropoles mondiales à se doter d'une stratégie globale et coordonnée pour garantir les droits fondamentaux de l'enfant, conformément à la recommandation du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Notre politique en direction des familles s'appuie sur deux principes essentiels : l'universalité de l'offre de services en direction des familles et la solidarité. Nous mettrons ainsi en œuvre un grand plan de lutte contre la pauvreté, qui frappe aujourd'hui 22% des enfants à Paris.

En faisant le Paris des enfants et des familles, notre ville s'engage à favoriser la mixité, à assurer l'égalité et à permettre à chaque enfant d'aller à la rencontre de ses chances et de ses possibles. Construire un avenir meilleur pour les générations qui transformeront demain le visage de notre ville, tel est le défi collectif que nous devons relever.

Ce que la stratégie change



Dominique Versini
Adjointe à la Maire de Paris, chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion, et des personnes âgées

A l'occasion du 25^e anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le Conseil de Paris s'est engagé à construire une stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, démarche promue par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Plus de 2 000 familles parisiennes ont ainsi été associées à cette démarche par questionnaire ou réunions publiques, et des ateliers spécifiques ont été conduits afin de recueillir la parole des enfants le plus fidèlement possible. Cette démarche participative a permis de mettre en évidence les atouts de notre Ville pour répondre aux deux priorités mises en avant par les parents : le bien-être de leurs enfants, avec une préoccupation particulière pour la réussite scolaire d'une part, et leur souhait de pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle d'autre part.

Ainsi, 64 % des parents considèrent que Paris est une ville où il fait « tout à fait » ou « plutôt » bon vivre avec leur(s) enfant(s). L'offre d'accueil de la petite enfance, la proximité et la qualité de l'école, la qualité des transports publics, la densité de l'offre culturelle, sportive et de loisirs sont mises en avant par les familles. L'attente est plus grande en matière de services permettant d'accompagner les parents dans leur rôle. C'est plus particulièrement le cas lors des deux moments que constituent la petite enfance et l'adolescence. L'expression des enfants met quant à elle en exergue leur aspiration à construire une ville verte, solidaire, joyeuse, et développant la place du jeu.

Pour répondre aux attentes ainsi formulées, la Maire de Paris a mobilisé tous ses adjoint-e-s, l'ensemble des services de la ville, nos partenaires institutionnels et associatifs.

Paris prend aujourd'hui 10 engagements forts, qui se traduisent par de nombreuses mesures très concrètes pour continuer d'améliorer le quotidien des enfants et des parents parisiens, et faire de Paris une ville où il fait bon vivre en famille. Tel est le sens du « Paris des enfants et des familles » que la Maire de Paris m'a chargée de coordonner.

Les 10 engagements

Permettre à tous les enfants de bien grandir et de s'épanouir à Paris

ENGAGEMENT 1

Permettre à tous les enfants de grandir en bonne santé en menant une action volontariste de prévention dès le plus jeune âge, en luttant contre les inégalités en matière d'accès aux soins, et en agissant sur l'ensemble des facteurs de risque de notre environnement urbain.

Principales mesures : déployer le «Plan Parisien de Santé Environnementale» notamment en matière de prise en charge des affections respiratoires, atteindre 50 % d'alimentation durable dans la restauration collective d'ici 2020, renforcer le suivi post-natal et développer la couverture vaccinale (conclusions des États généraux de la PMI), prendre en compte le parcours de santé des enfants dans le cadre des Assises parisiennes de la Santé, renforcer le suivi de grossesse des femmes en situation de très grande précarité, accroître le soutien à l'international aux projets d'accompagnement et de suivi de la santé reproductive maternelle et infantile (notamment en matière de prévention VIH/SIDA), etc.

ENGAGEMENT 2

Construire un parcours éducatif cohérent pour permettre aux enfants parisiens de s'épanouir pleinement, en misant sur l'acquisition des apprentissages dès le plus jeune âge, en accompagnant la délicate

période de l'adolescence, en soutenant massivement l'accès de tous les enfants parisiens à la culture, à la pratique sportive, et aux jeux.

Principales mesures : ouverture de 5 000 nouvelles places de crèche et mise en place d'un plan de relance de l'accueil individuel, élaboration du nouveau projet éducatif territorial (PEDT), développement de la scolarisation des 2-3 ans avec notamment le développement des très petites sections dans les établissements de l'éducation prioritaire, déploiement d'un plan de lutte contre le décrochage scolaire, mise en place du Plan Nager à Paris pour développer l'apprentissage de la nage par tous les enfants parisiens à l'entrée en sixième, développement de nouvelles installations sportives dans l'espace public et ouverture d'un équipement sportif dans chaque arrondissement le dimanche matin pour les familles, ouverture de deux nouveaux conservatoires, etc.

ENGAGEMENT 3

Promouvoir l'exercice de la citoyenneté pour que chacun puisse trouver toute sa place dans la ville, encourager la culture de la tolérance et lutter dès le plus jeune âge contre les stéréotypes et toutes les formes de discrimination.

Principales mesures : lancement d'un programme d'intervention des jeunes ambassadeurs des droits auprès des enfants dans les établissements scolaires en partenariat avec le Défenseur des Droits, sensibilisation de tous les élèves de cinquième aux droits de l'enfant chaque année, développement de la promotion des Droits des enfants à l'international no-

tamment en matière de lutte contre les violences de genre à l'école, lancement d'une démarche de promotion de l'égalité filles/garçons dans les crèches, développement des actions de sensibilisation contre les discriminations et d'apprentissage des éco-gestes, création de pages d'information dédiées aux enfants sur paris.fr concernant tous les grands projets qui les concernent et sur le fonctionnement de notre collectivité, distribution de la Carte Citoyen Citoyenne de Paris à tous les enfants dès 7 ans, développement de la participation des enfants au budget participatif notamment dans le cadre du budget participatif des écoles et des collèges, développement de la participation des enfants dans le champ périscolaire grâce à la création de conseils d'enfants dédiés dans chaque école élémentaire, développement du parrainage citoyen et de la sensibilisation des enfants au travers des évènements commémoratifs, etc.

ENGAGEMENT 4

Mieux répondre aux attentes et aux besoins des adolescents, demandeurs à la fois d'espaces et de temps libres, d'autonomie mais aussi de cadres et de référents, et **les accompagner vers l'autonomie**.

Principales mesures : Ouverture de nouveaux lieux au sein de la Canopée des Halles dédiés aux pratiques culturelles d'un public jeune et métropolitain, recrutement d'animateurs jeunesse et de conseillers d'information jeunesse dans les centres d'animation, développement des offres de stage dans les services municipaux et dans des structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS), doublement du nombre de volontaires accueillis dans le cadre du service civique à Paris, développement du « BAFA citoyen » et du dispositif « Quartiers libres » (accompagnement de pro-

jets citoyens menés par des jeunes de 16-30 ans, re-fonte des projets des 51 centres d'animation pour mieux les adapter aux besoins des adolescents, etc.

Accompagner tous les parents parisiens

ENGAGEMENT 5

Accompagner les parents dans la conciliation entre vies professionnelle, familiale et personnelle, ce qui implique de développer de nouveaux services notamment en matière d'accueil du jeune enfant, mais également d'agir pour contribuer à faire évoluer les organisations du travail dans un contexte parisien marqué par l'importance du nombre de couples bi-actifs et de familles monoparentales.

Principales mesures : adaptation des horaires des crèches et des activités périscolaires, lancement d'une campagne de sensibilisation des employeurs parisiens à la conciliation des temps de vie et des parents à la prise du congé d'accueil de l'enfant, soutien et valorisation des démarches des commerces qui facilitent l'accès aux familles avec enfants en bas âge, etc.

ENGAGEMENT 6

Répondre aux besoins et attentes des parents pour assurer l'épanouissement de leurs enfants. Les parents parisiens souhaitent en effet de plus en plus fréquemment pouvoir bénéficier d'informations, de conseils et d'échanges. S'il n'est pas toujours exprimé, tous les parents partagent le même besoin de soutien face aux évènements qui peuvent venir fragiliser la famille.

Principales mesures : généralisation des Relais Informations Familles dans tous les arrondissements, création d'une page dédiée aux parents sur le site paris.fr, garantie de la transparence de la procédure d'attribution des places de crèche, création du compte parisien unifié facilitant les démarches en ligne des parents, lancement d'un appel à projets pour développer les groupes de parole et d'échanges de services entre parents sur l'ensemble du territoire parisien, lancement d'un appel à projets pour favoriser le rapprochement entre les familles et l'école, ouverture de nouveaux lieux innovants pour les familles, création d'espaces parents dans les établissements scolaires, ouverture de 5 nouveaux lieux accueil enfants-parents, création d'une offre globale d'accompagnement des parents en cas de séparation, etc.

Construire une ville pour les familles

ENGAGEMENT 7

Construire une ville où il fait bon vivre pour les enfants et les familles, en agissant sur l'ensemble des leviers disponibles, qu'il s'agisse de la lutte contre toutes les formes de pollution, le développement des espaces verts, la mise en œuvre d'une pédagogie de la nature, etc.

Principales mesures : déploiement du plan anti-pollution, création de 30 hectares de nouveaux jardins et de 100 hectares de toitures et de façades végétalisées, plantation de 20 000 arbres, aménagement de plusieurs «rues végétales», création de fermes pédagogiques, ouverture d'un potager dans chaque école, déploiement d'un plan de santé environnementale, installation de systèmes de brumisation dans l'espace

public et déploiement de 40 nouvelles fontaines à boire sur l'espace public, ouverture de baignades naturelles (comme au Bassin de la Villette à partir de 2017), etc.

ENGAGEMENT 8

Construire une ville adaptée aux usages et aux besoins des familles, en développant et en adaptant le parc de logements, en faisant de Paris un véritable terrain de jeu pour les enfants, en développant les circulations douces et en poursuivant la mise en accessibilité et la sécurisation de l'espace public.

Principales mesures : association des enfants et des parents aux projets urbains, création de 10 000 nouveaux logements par an dont 60 % d'appartements d'au moins trois pièces dans les constructions neuves, mobilisation du parc privé pour le logement de jeunes ménages et de familles grâce au dispositif «Multiloc'», expérimentation de l'encadrement des loyers et captation de logements vacants pour les remettre en location à des niveaux de loyer inférieurs de 20 % à ceux du marché afin d'aider les jeunes actifs et classes moyennes à se loger à Paris, rénovation de 7 places parisiennes avec du mobilier urbain polyvalent qui puisse s'adapter aux différents usages des petits et des grands, ouverture de quatre nouvelles ludothèques et développement de leurs actions « hors les murs » pour aller vers les familles, création d'un dispositif de ludomobile en 2017 (ludothèque itinérante) pour mettre à disposition des Parisien-ne-s des jeux sur l'espace public et dans les parcs, développement du dispositif de «rues aux enfants», projet de réaménagement de la rive droite des berges de Seine incluant des activités ludiques, ouverture d'aires de jeux innovantes, poursuite de la sécurisation des passages piétons et carrefours et limitation de la vitesse

dans les zones de rencontre notamment aux abords des écoles, multiplication des actions de prévention routière dans les écoles à travers la délivrance du permis piéton pour tous les élèves de CE2 et du permis vélo pour les élèves de CM2, etc.

Réunir les conditions de réussite de tous les enfants

ENGAGEMENT 9

S'attaquer aux racines des inégalités sociales et territoriales, condition indispensable au bien-être des familles parisiennes et à la résilience face aux crises auxquelles elles sont susceptibles d'être confrontées. Cette ambition se traduira par une lutte active contre la pauvreté des enfants qui concerne à Paris 22% d'entre eux, avec des concentrations particulièrement fortes dans les arrondissements du Nord et du Nord-Est.

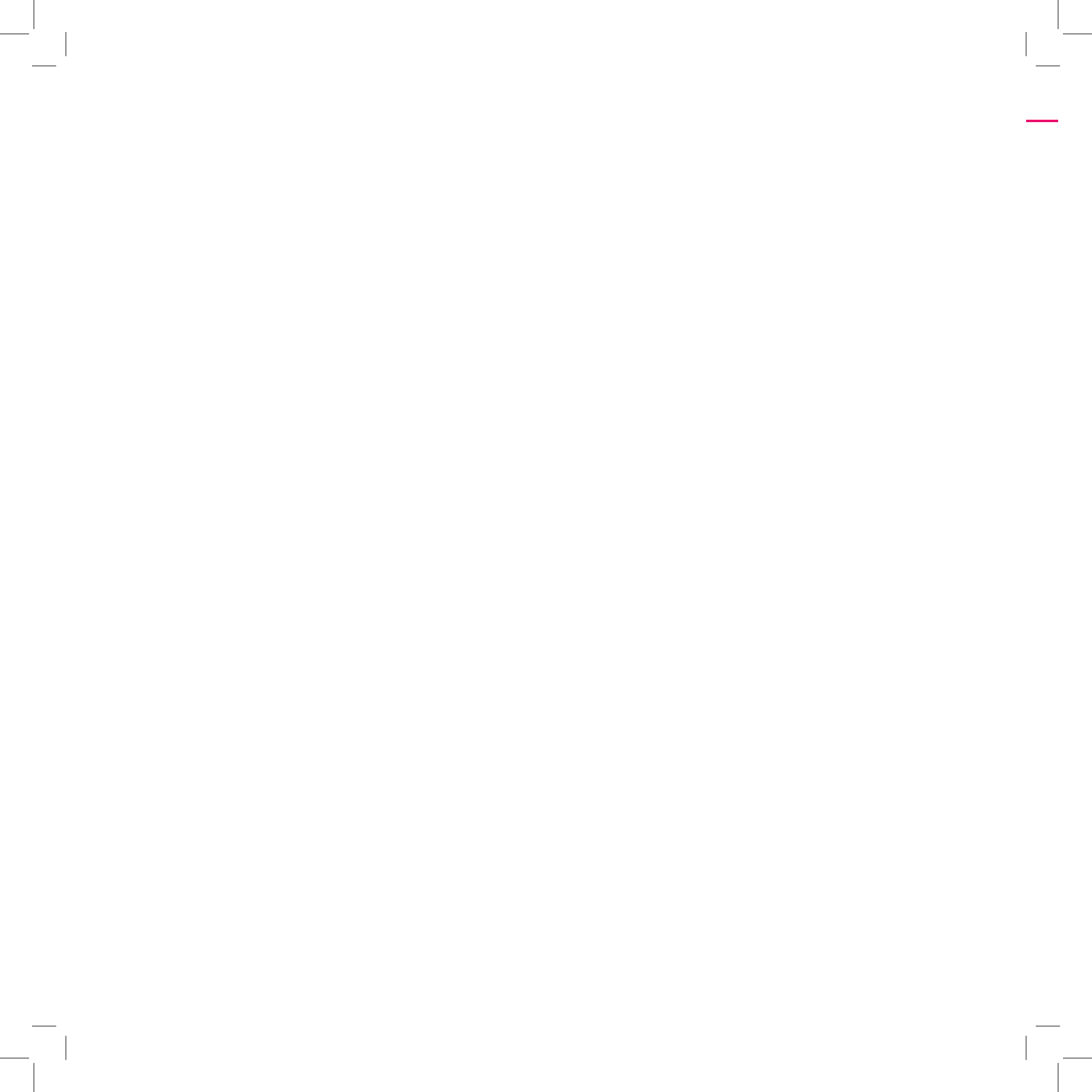
Principales mesures : accueil en crèche d'une part d'enfants issus de familles en situation de pauvreté au moins égale à leur représentation dans l'arrondissement, développement d'une logique d'« aller vers » les familles en situation de difficultés dans une démarche de prévention, réforme de l'action sociale territoriale parisienne pour une meilleure lisibilité des aides et des services, renforcement de l'accès aux droits dans le cadre du Pacte Parisien de lutte contre la grande exclusion, doublement du nombre de familles bénéficiaires du dispositif « louez solidaire » avec l'accès à 2 000 logements, expérimentation d'une tarification sociale de l'eau, intensification de l'investissement public dans les territoires de la politique de la Ville pour de nouveaux services aux familles, développement des projets Ville Vie Vacances, renforcement

de la prise en charge des familles en situation de rue (création de la mission famille de l'« Unité d'Assistance aux sans-abris », création d'un Espace Solidarité Familles, création d'un centre d'hébergement spécifiquement dédié à l'accueil des femmes migrantes primo-arrivantes sur le territoire parisien, enceintes ou accompagnées d'un enfant en bas âge), etc.

ENGAGEMENT 10

Porter une attention particulière en direction de publics spécifiques. Il s'agit d'améliorer la prise en charge des enfants confiés à la protection de l'enfance et des mineurs isolés étrangers. Par ailleurs, l'accessibilité des parcours pour les Parisien-ne-s en situation de handicap de tous les âges, et l'accompagnement des familles seront garantis dans le cadre de l'élaboration du prochain schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisien-ne-s en situation de handicap.

Principales mesures : renforcement de l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes pris en charge au titre de la protection de l'enfance (création d'un nouveau service consacré à l'accompagnement vers l'autonomie, lancement d'un programme de parrainage professionnel), amélioration de la prise en charge des enfants accompagnés au titre de l'aide sociale à l'enfance (généralisation du projet personnalisé pour chaque enfant, garantie du maintien des fratries, ouverture de 4 nouveaux services d'accueil de jour), refonte du dispositif de prise en charge des mineurs isolés, attention centrale portée à l'enfance et à la parentalité dans l'élaboration en cours du prochain schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisien-ne-s en situation de handicap.



Sommaire

Axe 1. Bien grandir et s'épanouir à Paris p.16

A. Grandir en bonne santé à Paris p.17

1. Promouvoir la santé environnementale et l'accès à l'alimentation durable p.17
2. Conduire une politique volontariste de prévention dès le plus jeune âge p.19
3. Prendre en charge les enfants en situation de handicap p.23
4. Garantir l'accès aux soins de tous les enfants parisiens et lutter contre les inégalités de santé p.24

B. Construire un parcours éducatif cohérent de l'enfance à l'entrée dans l'âge adulte p.26

1. L'accueil de la petite enfance, moment essentiel pour l'éveil et la socialisation des enfants de 0 à 6 ans p.26
2. Construire le parcours éducatif de l'enfant tout au long de son parcours scolaire p.29
3. Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs de tous les enfants p.32
4. Favoriser l'accès au sport de tous les enfants p.36
5. Penser le temps de l'adolescence comme un chemin vers l'autonomie p.38

C. Développer l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté p.40

1. Sensibiliser l'enfant sur ses droits et sur la citoyenneté dès l'école p.40
2. L'exercice de la citoyenneté : la participation des enfants et des jeunes à la vie de la Cité p.42
3. L'importance du travail mémoriel pour le développement de l'esprit citoyen p.45

D. Accompagner les enfants et les adolescents les plus vulnérables p.46

1. La prévention et la protection de l'enfance p.46
2. Focus sur la prévention spécialisée p.49

Axe 2. Accompagner tous les parents parisiens p.52

A. Les parents, premiers acteurs du changement p.53

B. Améliorer l'accès à l'information et simplifier les démarches des parents P 54

C. Accompagner tous les parents parisiens de la naissance de l'enfant à son autonomie p.57

1. Attentes et interrogations des parents relatives au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant p.57
2. Attentes et interrogations des parents relatives à l'éducation et à la réussite scolaire p.58
3. Aspiration des parents à pouvoir concilier vie familiale, vie personnelle et vie professionnelle p.60

D. Proposer un soutien accru aux parents chaque fois que cela est nécessaire p.62

5. Faire face aux événements susceptibles de fragiliser la famille ... p.62
6. Accompagner les familles dans la recherche d'un logement conforme à leur composition familiale p.64

E. Soutenir les familles face aux difficultés économiques, sociales et aux risques d'exclusion p.66

6. Soutenir le budget des familles grâce aux aides financières municipales p.67
7. Accompagner les familles vulnérables, et porter une attention particulière aux familles vivant dans les quartiers « prioritaires » p.68
8. Apporter des réponses adaptées à toutes les familles en situation de rue présentes sur le territoire parisien p.70

Axe 3. Construire une ville bienveillante et inclusive pour les enfants et les familles p.74

A. Une ville « apaisée » p.75

1. Accessibilité et sécurité de l'espace public p.75
2. La lutte contre la pollution et le bruit, et adaptation au dérèglement climatique p.77

B. Une ville adaptée à tous les usages familiaux p.78

1. Paris, un terrain de jeux grandeur nature pour les enfants et les familles p.78
2. Co-construire la ville de demain p.81

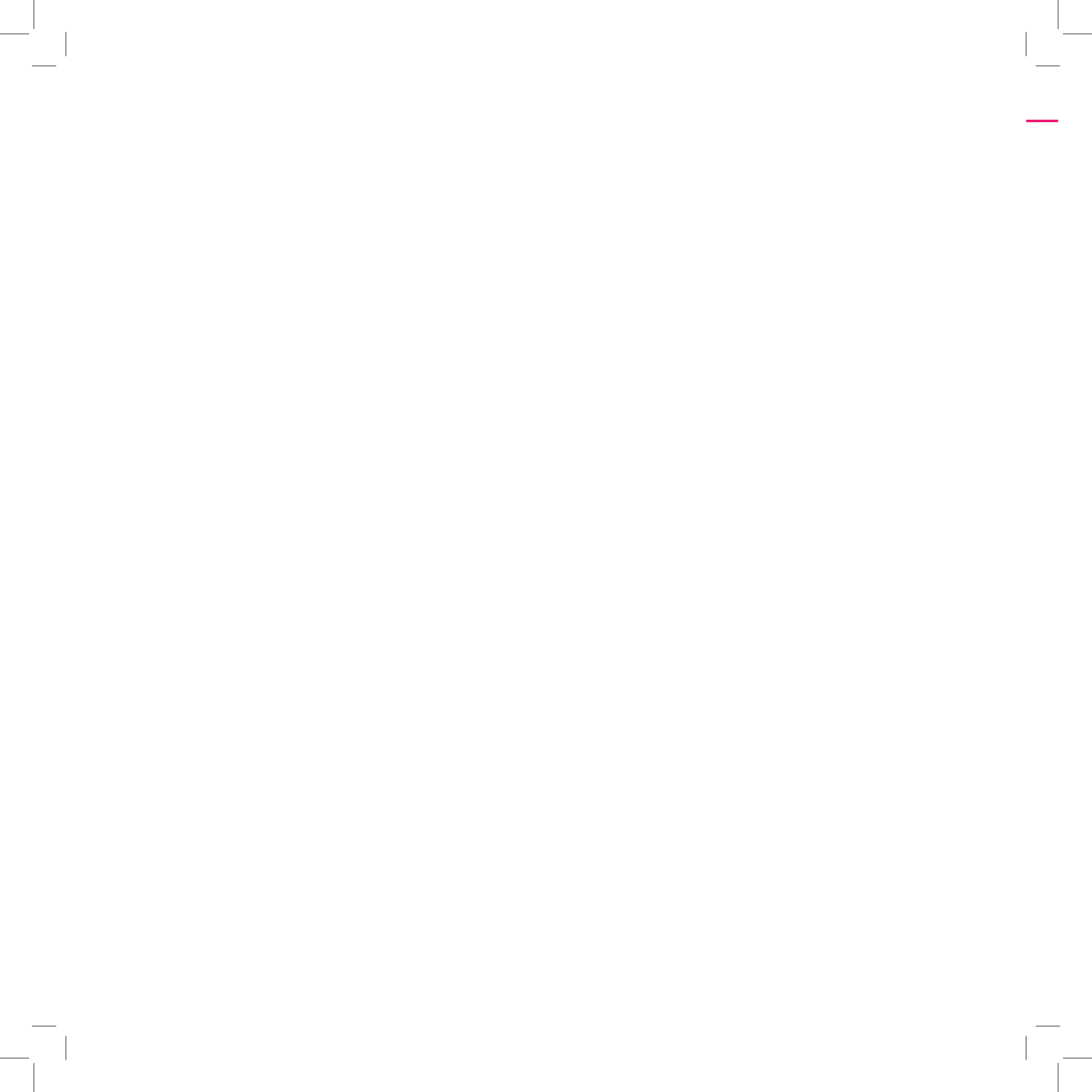
C. Une ville plus ouverte à la nature p.83

1. Une ville plus végétale p.83
2. Le développement d'une pédagogie de la nature p.84

D. Paris « ville-monde » p.85

Annexes p.88

1. « La parole des parents » p.88
2. « La parole des enfants » p.91



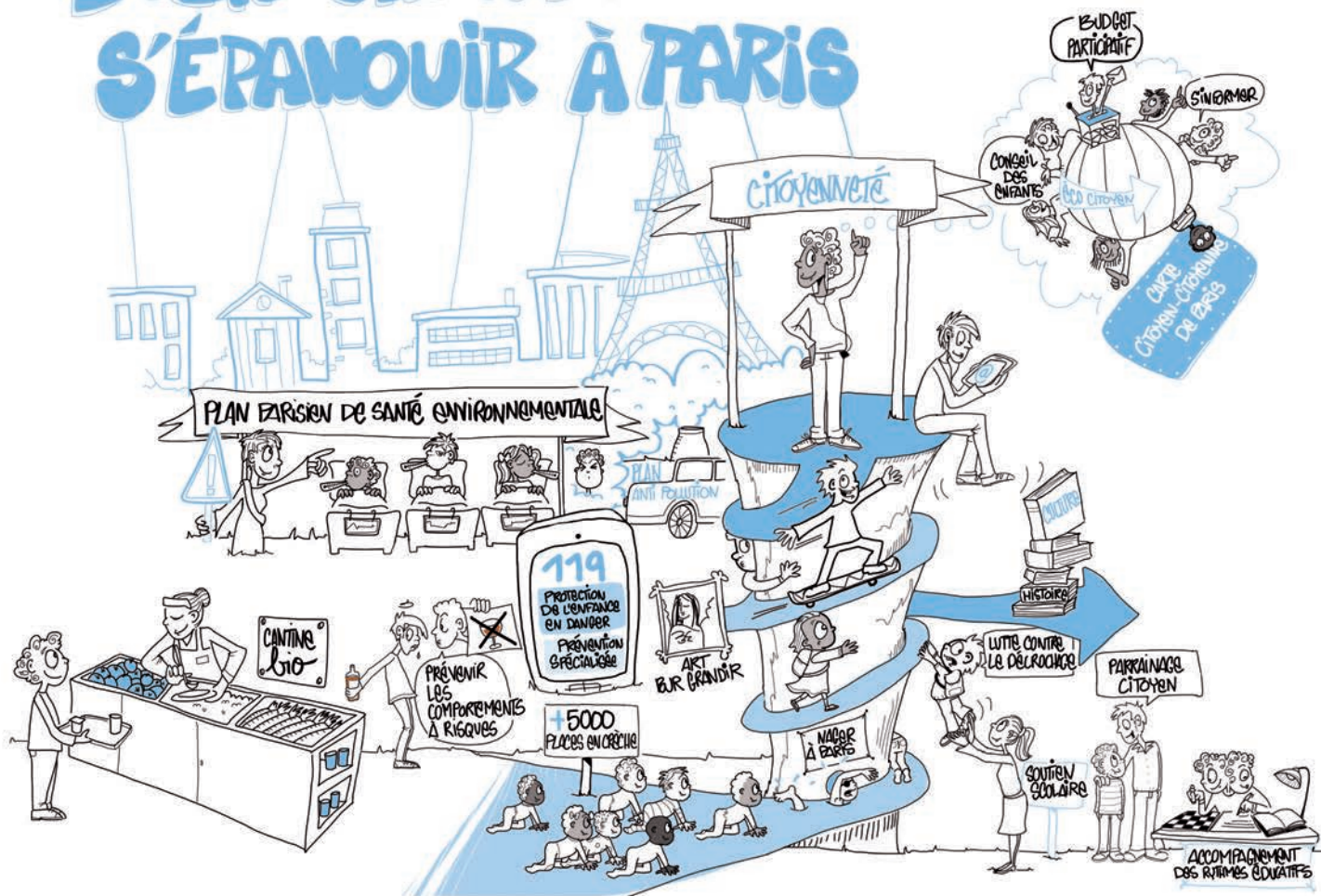
Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, une enquête d'une ampleur inédite a été conduite auprès de plus de 2 000 familles. Les résultats sont présentés en *italique* au fil du document et en annexe 1.

En outre, des réunions publiques ont été organisées avec les familles dans plusieurs arrondissements et des ateliers spécifiques ont été conduits afin de recueillir la parole des enfants. Les résultats de ces ateliers sont présentés en annexe 2.

Enfin, le portrait social des familles parisiennes rassemblant l'ensemble des données disponibles de la Caisse d'allocations familiales, de la Ville de Paris et de l'Insee font l'objet d'une publication distincte qui peut être consultée en ligne sur paris.fr/parisdesenfants.



BIEN GRANDIR ET S'ÉPANOUIR À PARIS



Bien grandir et s'épanouir à Paris

De la préparation de l'arrivée de l'enfant à son accès à la citoyenneté, nos interventions doivent être adaptées à l'évolution des besoins sur une période de 18 années. Ces réponses apportées par notre collectivité constituent autant de droits pour les enfants, consacrés par la Convention internationale des droits de l'enfant, que Paris s'engage à promouvoir dans l'ensemble de ses dimensions.

La première priorité consiste à garantir la bonne santé des enfants parisiens **(A)**, en menant une action volontariste de prévention dès le plus jeune âge, en luttant contre les inégalités en matière d'accès aux soins, et en agissant sur l'ensemble des facteurs de risque de notre environnement urbain dans le cadre d'un plan de santé environnementale.

C'est sur ces fondamentaux que peut être construit le parcours éducatif de l'enfant **(B)**, dans toutes ses composantes. Dès le plus jeune âge, il s'agit d'investir dans un accueil de la petite enfance de qualité, garant de son bon développement futur, puis réunir toutes les conditions de sa réussite scolaire, tout en veillant à favoriser l'accès de tous à la culture, aux loisirs et aux pratiques sportives.

Progressivement, peuvent ainsi être développées les conditions d'apprentissage puis d'exercice de la citoyenneté **(C)**. Il s'agit non seulement de sensibiliser les enfants parisiens au sujet de leurs droits, mais

également de favoriser les lieux d'expression et de recueil de leur parole, comme cela fut notamment le cas dans l'élaboration de cette stratégie, et de développer le travail mémoriel les aidant à mieux comprendre leur environnement et, le cas échéant, à imaginer comment ils pourront le transformer.

Enfin, une attention particulière doit être portée aux enfants vulnérables ainsi qu'aux comportements à risques pouvant mettre en danger les adolescents **(D)**. Il nous faut dans cette perspective développer des services spécifiques et complémentaires, en étroite articulation avec le droit commun.

A Grandir en bonne santé à Paris

Préserver la santé de tous les enfants est un enjeu premier pour toute politique de santé locale. Cela suppose que tous puissent accéder à des parcours de soins et de prévention bien identifiés et, de notre part, d'exercer une très grande vigilance sur les inégalités de santé qui se constituent dès l'enfance en conduisant des politiques de prévention volontaristes à destination des enfants et de leurs familles dans les centres PMI et par la santé scolaire, en soutenant l'installation de professionnels de santé à Paris pour faciliter l'accès aux soins primaires réguliers, et en conduisant un projet de ville-santé, à l'instar de ce que nous proposons avec le Plan Paris Santé Environnement.

Bernard JOMIER, Adjoint à la Maire de Paris chargé de la santé, du handicap et des relations avec l'AP-HP

La Ville de Paris se fonde sur une approche positive et très large de la santé, qui va bien au-delà de la simple absence de maladie, mais est définie comme un « état de complet bien-être physique, mental et social », au sens de l'organisation mondiale de la santé (OMS) des Nations Unies. Dans cette conception dynamique et globale, chercher à améliorer la santé des enfants et notamment à réduire les inégalités, c'est s'attaquer aux déterminants de la santé. Ainsi, pour améliorer la santé de ses habitants, Paris envisage l'environnement comme une ressource fondamentale à protéger et à enrichir de manière solidaire. La santé des enfants est aussi le résultat de nos politiques de logement, des transports, de la protection de l'environnement, de l'emploi et de la cohésion sociale, etc. L'aménagement du territoire et l'ur-

banisme, au travers notamment de la conception des espaces publics, constituent ainsi des leviers majeurs d'action.

C'est dans cette logique qu'une approche visant à promouvoir la santé environnementale a été adoptée, afin de lutter notamment contre les affections respiratoires et réduire la pollution dont les enfants font partie des premières victimes. Elle s'articule avec l'attention croissante accordée à une alimentation durable en vue de construire un cadre de vie toujours plus sain pour les enfants parisiens (1).

C'est dans cette perspective que des actions volontaristes de prévention sont conduites dès le plus jeune âge, s'appuyant notamment sur une politique ambitieuse de protection maternelle et infantile, dont l'action a récemment été renforcée dans le cadre d'États généraux (2).

L'inclusion des enfants en situation de handicap est une priorité pour la Ville de Paris qui s'attache à accompagner chaque enfant tout au long de son parcours selon ses besoins pour garantir l'égalité réelle et l'accessibilité universelle de l'ensemble de nos politiques (3).

L'accès aux soins est quant à lui appréhendé dans sa globalité. En matière de santé physique comme de santé mentale, priorité est donnée à la lutte contre l'inégalité d'accès aux soins (4).

1. Promouvoir la santé environnementale et l'accès à l'alimentation durable

Alors que 88% des familles interrogées se déclarent très inquiètes de la qualité de l'air et des nuisances sonores subies à Paris, la santé de l'enfant est une priorité du Plan Paris Santé Environnement. De manière

complémentaire au **Plan anti-pollution**, qui agit sur le trafic routier, il vise à améliorer les déterminants environnementaux de la santé pour l'ensemble de la population.

Il s'agit d'une part de mieux suivre et de prévenir les affections respiratoires des enfants parisiens ainsi que leurs allergies. Le suivi de la cohorte de naissances PARIS met en évidence que 12,2 % des enfants ont fait l'objet d'un diagnostic d'asthme par un médecin au cours des quatre premières années de leur vie. Cette tendance générale sur le plan national est affirmée à Paris où la situation connaît des phases aiguës lors des pics de pollution ou de pollinisation de certaines espèces. D'autre part, il s'agit de sensibiliser les enfants, dans le cadre des activités périscolaires, aux enjeux de santé environnementale. L'objectif est de permettre aux citoyens, dès leur plus jeune âge, de mieux comprendre les interactions étroites entre environnement et santé humaine, afin qu'ils puissent se sentir acteurs et adoptent les bons comportements envers leur santé et envers leur environnement. Le plan prévoit également d'intégrer des objectifs de santé dans la manière de penser et d'aménager la ville, pour limiter l'impact des pollutions et nuisances sur la santé des habitants -avec une attention particulière portée sur les publics fragiles-, de gérer les équipements municipaux de façon exemplaire et d'adapter la commande publique (notamment pour le mobilier) en vue d'améliorer la qualité de l'air intérieur.

Parce que la santé des enfants est intimement liée à leur alimentation, la Ville agit à différents niveaux. D'une part, pour faire face aux problèmes croissants de surpoids et d'obésité, le **programme «Paris Santé Nutrition»** vise à mieux faire connaître les enjeux de la nutrition pour prévenir le surpoids et accompagner les professionnels dans des prises en charge

adaptées. 1 500 enfants accueillis dans les centres de loisirs participent ainsi chaque année au challenge sportif des «aventures des Bougez Malins» et l'opération «Un fruit à la récré» est conduite dans plus de 100 écoles parisiennes. D'autre part, la Ville développe l'accès à l'alimentation biologique dans le cadre du **Plan alimentation durable**, qui fixe comme objectif d'atteindre 50 % d'alimentation durable distribuée dans la restauration collective d'ici 2020. Cet objectif est d'ores et déjà atteint dans les crèches.

Par la mise en œuvre du Plan alimentation durable, nous souhaitons tout d'abord fournir une alimentation de qualité à toutes et tous, des plus petits aux plus anciens. En se fixant comme objectif ambitieux d'introduire dans la restauration collective 50 % de produits d'origine biologique, sans OGM et labellisé (par exemple Pêche durable), nous privilégions des aliments sains protégeant ainsi la santé et l'environnement.

Célia BLAUDEL, Adjointe à la Maire de Paris chargée de toutes les questions relatives à l'environnement, au développement durable, à l'eau, à la politique des canaux et au « plan climat énergie territorial »

Chiffres clés

Améliorer la qualité de la restauration collective

- 27,3 % d'alimentation durable dans la restauration collective parisienne en 2014, et 50 % d'alimentation durable dans les crèches municipales en 2015

La lutte contre la sédentarité et l'obésité

- Les écoles de 6 arrondissements participent à Paris Santé Nutrition

- 1 500 enfants accueillis dans les centres de loisirs ont participé en 2013 au challenge sportif des « aventures des Bougez Malins »
- L'opération « Un fruit à la récré » est conduite dans 104 écoles parisiennes

Préserver la qualité de l'air

- Présentation de l'acte 1 du plan anti-pollution

ENGAGEMENTS

- **Mettre en œuvre le Plan parisien de santé environnementale (PPSE)**
- Lutter contre les affections respiratoires chez l'enfant en conduisant dès 2016, de façon complémentaire au plan anti-pollution, un travail spécifique sur le suivi et la prise en charge des affections respiratoires de l'enfant à Paris pour limiter ce facteur fort de la dégradation précoce de la santé des enfants
- Sensibiliser les enfants, dans le cadre des activités périscolaires, aux enjeux de santé environnementale
- Intégrer des objectifs de santé dans la manière de penser et d'aménager la ville, pour limiter l'impact des pollutions et nuisances sur la santé des habitants, avec une attention particulière portée sur les publics fragiles
- Gérer les équipements municipaux de façon exemplaire et adapter la commande publique (notamment pour le mobilier) pour améliorer la qualité de l'air intérieur

ENGAGEMENTS

- **Plan d'Alimentation Durable**
- 50 % d'alimentation durable d'ici 2020 dans la restauration collective parisienne
- Élargir le nombre d'écoles qui participent au plan Paris Santé Nutrition
- **Lancer l'acte 2 du plan anti-pollution avec l'interdiction dès juillet 2016 des véhicules les plus polluants**

2. Conduire une politique volontariste de prévention dès le plus jeune âge

Pour garantir le bien-être des enfants, l'un des premiers enjeux est de lutter contre les facteurs de dégradation précoce de leur santé et contre les inégalités de santé se constituant dès le plus jeune âge. Il est donc nécessaire de renforcer la prévention en développant des services accessibles à toutes les familles.

Dans ce domaine, *74 % des parents interrogés s'estiment satisfaits de l'information diffusée par la Ville de Paris*. Ce bilan positif correspond au travail de fond effectué par **les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de la santé scolaire**. Ces deux services construisent depuis des années des liens étroits de confiance et d'appui avec plusieurs générations de Parisien-ne-s.

La PMI constitue le premier de ces deux piliers des interventions de la Ville en faveur de la santé des enfants à Paris. Ses 61 centres départementaux ou sous convention assurent le suivi médical de 50 000 enfants entre 0 et 6 ans à Paris. La PMI réalise près de 4 500 visites à domicile chaque année. Elle mène des actions collectives de sensibilisation portant notamment sur des questions d'éducation, de santé et de nutrition ainsi que sur des actions de protection maternelle. Par ailleurs, 2 PMI sont expertes dans l'accompagnement de parents en situation de handicap sensoriel : une première dans le 6^e pour la déficience auditive et une seconde dans le 14^e en matière de déficience visuelle. **Dans le cadre des États-généraux de la PMI, la Ville s'est engagée à améliorer la prise en charge et le suivi des mères et des nouveaux jusqu'à l'âge de six ans.** Cela passe notamment par l'instauration de consultations post-natales dans les Centres de Planification et d'Éducation familiale (CPEF) et par la mise en place de consultations de puéricultrices dans les centres PMI pour le premier accueil d'un nouveau-né à la sortie de la maternité et pour l'examen du 5^e mois de l'enfant.

Aussi, Paris accompagnera davantage les familles en situation de grande précarité afin qu'elles bénéficient chacune d'une prise en charge adaptée à leur situation. Un dispositif d'accueil et de suivi des populations à la rue sera développé dans 2 centres d'accueil de PMI. Des interventions « hors les murs » auprès des femmes enceintes et des enfants jusqu'à 6 ans seront menées en direction des familles migrantes.

Par ailleurs, la Ville développera **une offre de santé spécialement destinée aux 12-25 ans pour faire de la PMI un maillon du parcours de santé des jeunes**, en accordant une place importante à la prévention et en les aidant à ouvrir leurs droits à l'assurance maladie.

Le service de santé scolaire municipal est le relais de la PMI dès l'entrée de l'enfant en maternelle. 140 000 élèves relèvent de son dispositif de prévention médico-sociale. Il permet à la Ville de Paris d'assurer plusieurs bilans et dépistages. Ainsi, dès la maternelle, des dépistages précoces sensoriels (visuels et auditifs) sont organisés. 97 % des bilans de santé systématiques en grande section de maternelle sont effectués par les médecins dans les écoles, portant leur nombre à 26 500. Un dépistage bucco-dentaire est assuré dans le cadre d'une convention avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). Parmi les autres missions du service de santé scolaire, il y a notamment l'accès aux droits et aux soins. Aussi, ce service contribue très largement à l'évaluation des situations d'élèves en risque de danger dans le cadre de la protection de l'enfance. Le service joue également un rôle essentiel dans l'inclusion scolaire des élèves porteurs de pathologies chroniques. À ce titre, il existe 5 235 projets d'accueil individualisé d'élèves porteurs de pathologie chronique. De même, 2 800 projets personnalisés de scolarisation concernent des élèves porteurs de handicap.

Ces services sont vecteurs d'innovations dans le cadre de la prévention et de l'éducation à la santé au travers de la mise en œuvre de plusieurs programmes. La recherche-action « jardinier de ma santé » relative au dépistage précoce des élèves présentant des troubles du comportement ou encore le programme-pilote « Paris Santé Réussite » dans la lutte contre les troubles des apprentissages en sont deux exemples.

Dans le cadre de conventions avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Ville de Paris mène une action pour **améliorer le taux de couverture vaccinale des Parisien-ne-s.** Des interventions dans les centres de PMI, dans les centres de vaccination et directe-

ment en milieu scolaire sont assurées. Il existe à Paris 7 centres de vaccination. Plus de 80 000 doses de vaccin sont fournies chaque année par la PMI et plus de 60 000 actes vaccinaux sont réalisés par la Ville.

La Ville s'engage également dans la **prévention et dans l'éducation sexuelle des jeunes Parisien-ne-s**. Ce sont 2 200 mineurs qui consultent les 21 centres de planification et d'éducation familiale sur le territoire parisien, notamment pour des questions relatives à la contraception et à la santé sexuelle.

S'intéresser à la santé mentale de l'enfant nécessite enfin de prévenir les conduites à risques. La Ville soutient les structures et initiatives qui vont, entre autres, accompagner vers le soin les usagers de drogues, notamment lorsqu'ils sont dans une situation précaire. Cette action répond aux besoins d'un certain nombre d'adolescents. Elle s'appuie sur une logique d'accompagnement et d'insertion et sur des actions de médiation vis-à-vis de l'environnement. Avec la création d'une mission dédiée dès avril 2002, la collectivité parisienne s'est fixée pour objectifs de prévenir l'usage des produits psychoactifs et de retarder l'âge des premières consommations, de réduire les risques sanitaires et sociaux liés à la consommation de drogues, de soutenir les parcours de réinsertion des usagers de drogues et de prévenir les nuisances liées à celles-ci et assurer la tranquillité publique. En 2014, plus d'un million d'euros a été consacré au financement des associations contribuant à la politique parisienne de prévention des conduites à risques et addictives. Par ailleurs, la **Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques**, en partenariat avec la Seine-Saint-Denis, appuie l'ensemble des acteurs de terrain. Elle coordonne et impulse des actions emblématiques de réduction des risques, telles que le programme « Fêtez clairs ». Ce programme est destiné à

la sensibilisation des jeunes « fêtards » et plus largement du monde de la nuit via l'adhésion à une charte et le déploiement d'équipes mobiles ou de chill out lors des évènements festifs.

« Afin d'éviter les ruptures de parcours, je souhaite renforcer la capacité de nos établissements à diagnostiquer le plus tôt possible un handicap, et renforcer la continuité des dispositifs d'accompagnement des enfants en situation de handicap de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte.

Bernard JOMIER, Adjoint à la Maire de Paris chargé de la santé, du handicap et des relations avec l'AP-HP

Chiffres clés

La prévention et le suivi précoce assuré par la PMI et la santé scolaire

- Plus de 50 000 enfants sont suivis médicalement dans les 63 centres de PMI départementaux ou sous convention
- Près de 4 500 visites à domicile sont réalisées par la PMI chaque année
- 140 000 élèves relèvent du dispositif de prévention médico-sociale scolaire du Département de Paris
- 26 500 bilans de santé, soit 97 % des bilans de grande section, ont été réalisés par les médecins dans les écoles
- 12,2 % des enfants ont fait l'objet d'un diagnostic d'asthme par un médecin au cours des quatre premières années de leur vie

Chiffres clés

- 140 000 élèves relèvent du dispositif de prévention médico-sociale scolaire du Département de Paris
- 5 235 projets d'accueil individualisé d'élèves porteurs de pathologie chronique et 2 800 projets personnalisés de scolarisation pour les élèves porteurs de handicap.
- Près de 2 900 élèves des 1^{er} et 2nd degrés font l'objet d'une prise en charge dans les 10 centres d'adaptation psychopédagogique (CAPP)
- 2 200 mineurs consultent les 21 centres de planification et d'éducation familiale sur le territoire parisien, notamment sur les questions relatives à la contraception et à la santé sexuelle
- 7 centres de vaccination
- 84 000 doses de vaccin ont été fournies par la PMI en 2013 et 62 000 actes vaccinaux ont été réalisés par la Ville

ENGAGEMENTS

- **Élaborer un parcours de santé des jeunes de 0-25 ans en :**
 - améliorant la prise en charge autour de la naissance et du jeune enfant (encadrer le retour à domicile des nouveau-nés sortant des services d'hospitalisation néonatale, réduire le délai entre la sortie de la maternité et le premier contact avec la puéricultrice de PMI pour toute situation signalée par la maternité).
 - proposant une offre généraliste de santé spécialement destinée aux 12-25 ans qui fasse une place importante à la prévention et leur facilite l'accès aux soins en les aidant à ouvrir leurs droits à l'assurance maladie.
 - intervenant face aux situations les plus précaires : les familles en situation de grande précarité doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée (accueil et suivi des populations à la rue au sein de deux centres de PMI, mise en place d'une consultation de suivi de grossesse de premier trimestre en PMI/CPEF pour les femmes les plus précaires orientées par le Réseau santé péri-natal parisien (RSPP) et SOLIPAM (Solidarité Paris Maman), interventions « hors les murs » auprès des femmes enceintes et des enfants de la naissance à six ans des familles migrantes, insertion de la PMI dans les dispositifs existants en faveur des familles migrantes et réfugiées).
- **Organiser un grand débat dédié à la santé des enfants dans le cadre des Assises parisiennes de la santé.**

3. Prendre en charge les enfants en situation de handicap

Inclure les enfants en situation de handicap est une priorité pour la Ville de Paris qui affirme clairement vouloir dépasser la seule logique de compensation et de réponses sociales spécifiques, en portant un effort considérable sur l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports, mais également en favorisant la pleine participation des enfants en situation de handicap à la vie de la Cité.

La collectivité parisienne est ainsi en responsabilité pour l'accessibilité des crèches, écoles et collèges et pour l'inclusion au sein des activités périscolaires. Elle contribue également aux côtés de l'Éducation nationale et de la Caisse d'allocations familiales (CAF) à l'inclusion des jeunes en milieu scolaire ordinaire.

Les capacités d'accueil et d'inclusion des enfants dès le plus jeune âge ont été renforcées grâce à un **investissement dans la formation continue des professionnels de la petite enfance, avec l'intervention de psychomotriciens dans les établissements et le renforcement des équipes par des auxiliaires de puériculture. La Ville de Paris a également développé une offre complémentaire d'établissements spécialisés** accueillant une proportion importante d'enfants en situation de handicap : 8 établissements associatifs pour 228 places et un multi-accueil de 66 places qui a ouvert en 2014 Quai de la Charente dans le 19^e et accueille 20 à 30 % d'enfants en situation de handicap. En 2015, ils représentent 2,5 % des enfants accueillis dans les établissements d'accueil de la petite enfance, contre 1,2 % en 2012. Leur proportion a donc doublé en 3 ans. Poursuivant son objectif d'accueil des tout-petits en situation de handicap, la Ville continuera de former les personnels et ouvrira de nouveaux éta-

blissements spécifiques sur le modèle de la crèche du Quai de la Charente.

Permettre la réussite de chacun, c'est aussi accorder une attention particulière à la scolarisation des enfants en situation de handicap. Plus de 7 000 enfants ont bénéficié en 2014/2015 d'une scolarisation en milieu ordinaire dans les premiers et seconds degrés dont 79,5 % dans le secteur public contre 1 700 en 2006-2007. Il faut y ajouter 60 classes d'inclusion scolaire (CLIS) dans les écoles élémentaires et 66 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) en collèges et lycées.

Si Paris bénéficie d'une situation privilégiée en matière d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) grâce aux efforts de l'Éducation nationale, certaines difficultés perdurent : précarité des postes, temps d'accompagnement trop partiels, changements en cours d'année... **La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris est un rouage essentiel dans l'orientation et la mise en place de l'accompagnement des élèves en milieu ordinaire**, notifiant au rectorat les mises en place d'AVS. Les retards d'attribution d'AVS après notification de la MDPH sont encore trop nombreux et cette dernière doit travailler avec la mission académique à la scolarisation des élèves en situation de handicap afin de garantir que chaque enfant nécessitant un(e) AVS pourra à l'avenir en bénéficier sans retard dès la rentrée.

Sur les temps péri et extra scolaires, 627 animateurs ont accueilli l'an dernier 1 820 enfants inscrits pour l'interclasse du midi, et plus de 300 étaient mobilisés chaque jour pour le goûter et l'étude. Sur les temps de l'ARE (aménagement des rythmes éducatifs), avec une fréquentation des enfants de 80 % qui atteste de l'adaptation des activités proposées à chaque enfant, ce sont, chaque mardi et vendredi, 570 animateurs

qui ont accompagné les 1 400 enfants concernés en 2015, soit 20 % de plus que l'année précédente.

L'accueil des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs parisiens est également une priorité. Il s'agit soit des **centres de loisirs ordinaires**, mais **avec un renfort de personnel** (variable selon la fréquentation ; par exemple 301 postes ouverts pour les vacances de fin d'année dernière, avec un peu moins de 600 enfants inscrits), **soit des centres de loisirs dits à parité (CLAP)** qui permettent un travail spécifique autour de la relation entre les enfants en situation de handicap et les enfants valides, avec l'accueil d'un nombre très limité d'enfant (30). Ces 9 structures CLAP, dont 7 municipales, répondent à une demande croissante des familles. La volonté de la Ville est de les soutenir et de les développer. La moitié des places est réservée à des enfants en situation de handicap physique, intellectuel ou sensoriel. Sur l'année scolaire 2014/2015, 203 enfants en situation de handicap ont été inscrits dans les 7 CLAP municipaux (188 sur l'année scolaire 2013/2014). La Ville de Paris expérimente également avec l'association Loisirs Pluriels un **Centre de Loisirs à Parité dédiés aux adolescents nommé Cap Ado**.

En outre, la Ville de Paris s'engage avec détermination à améliorer la prise en charge de l'autisme : il n'est plus acceptable que des parents soient contraints de se tourner vers la Belgique pour la prise en charge de leur enfant. Cette situation devra trouver une réponse dans le prochain schéma départemental qui planifie pour les 5 prochaines années les créations d'établissement, afin que plus aucun Parisien-ne ne soit sans solution proche.

Paris a déjà réussi, en quelques années seulement, à ouvrir 215 places, financées à 50 % par le Département, en lieux de vies et lieux d'activités. Elle en

comptera 353 en 2020 et le prochain schéma permettra de fixer de nouveaux objectifs à l'horizon 2024. La scolarisation des enfants autistes reste aussi l'une des priorités de la municipalité.

4. Garantir l'accès aux soins de tous les enfants parisiens et lutter contre les inégalités de santé

Afin de promouvoir l'accès aux soins primaires, et le cas échéant aux soins spécialisés, la Ville de Paris est directement impliquée dans l'offre de soins de premier recours à travers ses centres de santé. Ceux-ci permettent un accès, ouvert à tous, à des praticiens de médecine générale et à divers spécialistes conventionnés au tarif de la sécurité sociale dits en « secteur 1 ». La proportion des bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle ou de l'Aide Médicale d'État parmi les patients reçus dans ces centres est largement supérieure à la moyenne parisienne, ce qui traduit leur rôle pour l'accès aux soins des personnes les plus vulnérables. **La ville soutient également l'installation de jeunes professionnels de santé libéraux en secteur 1 par le dispositif ParisMed et accompagne le développement de maisons de santé pluridisciplinaires.**

Dimension essentielle de la santé de l'enfant, la santé mentale doit faire l'objet d'une attention croissante. La Ville mène une politique de prévention via le travail continu des centres PMI et de la santé scolaire. Elle apporte également son soutien aux associations et aux centres sociaux qui accompagnent les familles et les enfants. À l'adolescence, les jeunes expriment un besoin croissant de soutien psychologique ou psychiatrique. La Ville de Paris souhaite

pouvoir offrir une réponse à chacun de ces jeunes. Paris s'engage, en lien avec l'Agence régionale de Santé d'Île-de-France (ARSIF), les professionnels des secteurs et les acteurs associatifs, dans le développement de 12 Conseils Locaux de Santé mentale. Chacun d'eux dispose d'un groupe spécifique dédié à la prise en charge des jeunes en souffrance psychique. S'ajoute à l'action des Conseils Locaux en Santé Mentale, le soutien aux deux Maisons des adolescents parisiennes qui proposent des soins pluridisciplinaires en pédiatrie et en pédopsychiatrie, ainsi que des consultations gratuites.

La Ville de Paris agit également pour assurer l'accès aux soins et à la santé des enfants dont les familles sont en rupture de droits ou en situation de grande exclusion sociale, par des consultations de diagnostic et d'orientation dans ses centres médico-sociaux. Ces consultations s'articulent avec les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) de l'AP-HP. Parallèlement, la Ville de Paris est activement engagée dans de nombreux partenariats et subventionne des associations spécialisées dans la prise en charge sanitaire de certaines populations très précaires ou présentant des conduites addictives ou des troubles du comportement.

Chiffres clés

- 12 Conseils Locaux de Santé Mentale dans les arrondissements parisiens
- 2 Maisons des adolescents
- Partenariat avec la Seine-Saint-Denis pour créer une mission métropolitaine des conduites à risque.
- Plus d'un million d'euros consacrés en 2014 au financement des associations contribuant à la réalisation des grands axes de la politique parisienne de prévention des conduites à risques et addictives
- Près de 2 900 élèves des 1^{er} et 2nd degrés font l'objet d'une prise en charge dans les 10 centres d'adaptation psychopédagogique (CAPP)

ENGAGEMENTS

- Développer les conseils locaux de santé mentale

B Construire un parcours éducatif cohérent de l'enfance à l'entrée dans l'âge adulte

De la petite enfance à l'âge adulte, notre ambition est de construire pour tous les enfants parisiens un parcours éducatif cohérent réunissant toutes les conditions de leur bon développement, tout en les accompagnant dans les moments de vulnérabilité.

Dès la petite enfance, il s'agit de construire des modes d'accueil de qualité (collectifs ou individuels) favorisant leur éveil, leur socialisation, puis les préparant dans les meilleures conditions à la scolarisation (1).

La Ville continuera par ailleurs d'investir fortement le champ de la réussite éducative et de l'accompagnement dans les choix d'orientation, en portant une attention particulière à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales (2).

Enfin, parce que l'épanouissement des petits Parisiens dépasse largement le cadre scolaire, l'accent sera porté sur l'accès à la culture et aux loisirs (3) ainsi qu'à la pratique sportive (4).

Une priorité sera donnée à l'articulation entre l'ensemble de ces dispositifs, les périodes de transitions pouvant constituer autant de moments de vulnérabilité, notamment au temps de l'adolescence (5).

1. L'accueil de la petite enfance, moment essentiel pour l'éveil et la socialisation des enfants de 0 à 6 ans

Paris est aujourd'hui le premier département français en matière d'accueil collectif avec un enfant sur deux accueilli dans un établissement d'accueil de la petite enfance. Nous poursuivrons cet effort important avec la création de 5 000 nouvelles places d'ici 2020, tout en développant l'accueil individuel par des assistant-e-s maternel-le-s agréé-e-s afin de proposer une offre diversifiée de qualité, adaptée aux besoins de l'enfant et de sa famille.

Investir dans la petite enfance, c'est prévenir les inégalités sociales et scolaires qui se jouent dès le plus jeune âge. C'est pourquoi nous veillerons d'ici 2020 à permettre l'accueil en crèche des enfants vivant dans des familles en situation de précarité à hauteur de leur représentation dans chaque arrondissement, pour donner à chacun des petits Parisiens et Parisiennes les mêmes chances de développement et de réussite scolaire.

Dominique VERSINI, Adjointe à la Maire de Paris chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion et des personnes âgées

Nawel OUMER, Conseillère de Paris déléguée auprès de l'Adjointe, chargée de la petite enfance et de la protection de l'enfance

Constituant le premier temps d'éveil et de socialisation de l'enfant, l'offre d'accueil de la petite enfance est le premier levier mobilisable pour prévenir les inégalités sociales et scolaires qui se jouent dès le plus jeune âge. Pour donner à chacun des petits Parisien-ne-s les mêmes chances de s'épanouir et de préparer le plus en amont possible et dans les meilleures conditions leur parcours de vie, **la Ville de Paris mène une politique particulièrement active dans l'accueil des jeunes enfants depuis 2001**. Près de 10 400 places en crèches ont été créées de 2001 à 2014, et au 31 mars 2016 plus de 748 établissements parisiens rassemblent 34 255 places, soit au total une augmentation de près de 45 % de l'offre d'accueil collectif au cours des deux dernières mandatures. Avec près d'un enfant sur deux de moins de trois ans accueilli dans une structure collective, Paris est le premier département en matière d'accueil collectif du jeune enfant.

« Nous pensons que les structures Petite Enfance, au-delà d'être un simple service aux familles, peuvent être de réels lieux de prévention des difficultés, d'action contre les inégalités, de vecteurs d'insertion sociale et professionnelle pour les familles. C'est avec un partenariat fort entre la FNAPPE, la Ville de Paris et la CAF que les associations continueront à garantir un accueil de proximité, de diversité et de qualité aux familles et à leurs enfants.

Noëlle BUTON, Présidente de la Fédération Nationale des associations Pour la Petite Enfance (FNAPPE)

Cet engagement sera poursuivi autour de trois objectifs principaux: **le développement des modes d'accueil collectif et individuel avec une palette de réponses diversifiée aux familles**, comme cela a été exprimé par les parents au cours de la concerta-

tion; **l'amélioration de la qualité de tous les modes d'accueil**, pour accompagner encore mieux le développement des tout-petits dans cette période fondamentale, à travers notamment la construction de parcours d'accueil et d'éveil adaptés aux besoins spécifiques de chaque enfant; et enfin **la prévention des inégalités dès le plus jeune âge**.

Concernant l'accueil collectif, 5 000 nouvelles places de crèche seront créées d'ici 2020. En outre, Paris va engager un travail avec les professionnels de l'accueil de la petite enfance, l'Éducation nationale et les familles, pour renforcer la qualité des projets d'accueil des petit-e-s Parisien-ne-s.

« L'amélioration de l'offre d'accueil des jeunes enfants est une des priorités de la Caisse d'allocations familiales et de la Ville de Paris, dans le souci constant de réduction des inégalités sociales et des disparités territoriales entre les quartiers parisiens.

Jean-Louis HAURIE, Directeur de la CAF de Paris

Lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge est une de nos priorités. En vue de prévenir ces situations, l'accueil des enfants des familles monoparentales ou en situation de précarité sera développé jusqu'à atteindre l'objectif fixé par la Maire de Paris d'une représentation proportionnelle en 2020 à leur présence dans chaque arrondissement.

De même, un travail d'accompagnement des professionnel-le-s de la petite enfance autour des pratiques éducatives au sein des établissements est actuellement en cours pour **favoriser l'égalité entre les filles et les garçons dès le plus jeune âge**. L'égalité filles-garçons est inscrite au règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la petite

enfance depuis 2012. Le sujet est inclus dans la formation des professionnels et un « club utilisateur » se réunit sur les jeux et livres qui font l'objet d'une commande publique.

La Ville s'engage également à promouvoir l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements de droit commun. Ainsi, 60 % des crèches accueillent au moins un enfant en situation de handicap, et 8 établissements disposent actuellement d'un projet spécifique prévoyant l'accueil d'un tiers d'enfants en situation de handicap. **L'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire sera renforcé, et Paris accompagnera de nouveaux projets d'accueil spécifiques.**

Par ailleurs, **un plan de relance de l'accueil individuel sera établi.** 2 548 assistant-e-s maternel-le-s, agréé-e-s et formé-e-s par la collectivité parisienne, sont actuellement employé-e-s directement par des particuliers, offrant ainsi 6 512 places d'accueil individuel qui se rajoutent à l'accueil collectif. Il est essentiel de mieux informer les familles sur ces modes d'accueil et de soutenir leur qualité. Dans cet objectif, **Paris poursuivra le développement de la formation, de l'accompagnement et de la professionnalisation des assistant-e-s maternel-le-s et auxiliaires parentaux**, à travers notamment les relais d'assistant-e-s maternel-le-s et auxiliaires parentaux (RAM-RAP) qui permettent d'offrir des temps collectifs aux enfants, de lutter contre l'isolement des professionnel-le-s et de les accompagner dans leurs pratiques. **Une démarche-qualité pour la garde à domicile** est également en cours de mise en œuvre.

Pour **faciliter la transition entre les modes d'accueil de la petite enfance et l'école maternelle**, la Ville et l'Éducation nationale s'engagent à **développer la scolarisation des enfants âgés de 2 à 3 ans**, et en prio-

rité dans les zones d'éducation prioritaire en encourageant la création des toutes petites sections (TPS). Conformément aux préconisations du rapport de la mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris sur la politique périscolaire parisienne, **une attention particulière sera portée aux ateliers périscolaires dédiés aux très petites sections pour renforcer le parcours des 0-6 ans**, et les **dispositifs passerelles** permettant d'accueillir les enfants des crèches dans les centres de loisirs pour les accompagner progressivement vers l'école maternelle **seront développés.**

En outre, un travail sera initié pour **élaborer un projet éducatif cohérent pour la petite enfance de 0 à 6 ans.** La fin du déploiement des circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance de la Ville de Paris vise à favoriser l'émergence de pratiques partagées entre les professionnels de la petite enfance, les personnels de l'Éducation nationale et les personnels présents au contact des enfants, pour mettre en place ce projet et l'adapter aux spécificités de chaque territoire.

Chiffres clés

- 34 255 places dans plus de 748 établissements parisiens d'accueil de la petite enfance
- 2 548 assistant-e-s maternel-le-s, agréé-e-s et formé-e-s par la collectivité parisienne, et employé-e-s directement par des particuliers, offrant 6 512 places d'accueil
- 1^{er} département de France en matière d'accueil collectif avec près d'1 enfant sur 2 de moins de 3 ans accueilli dans un établissement à Paris
- 22 % des enfants - et 19,6 % des enfants de moins de 3 ans - vivant à Paris sont concernés par la précarité

ENGAGEMENTS

- Créer 5000 nouvelles places en crèche d'ici 2020
- Construire un plan de relance de l'accueil individuel
- Développer l'accueil des enfants des familles monoparentales ou en situation de précarité à hauteur de leur présence dans chaque arrondissement d'ici 2020
- Elaborer un projet éducatif cohérent pour la petite enfance de 0 à 6 ans
- Faciliter la transition entre les modes d'accueil de la petite enfance et l'école maternelle
- Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire
- Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons dès le plus jeune âge en travaillant autour des pratiques éducatives au sein des établissements d'accueil

2. Construire le parcours éducatif de l'enfant tout au long de son parcours scolaire

La construction du parcours éducatif de chaque enfant accueilli dans nos écoles s'inscrit dans le cadre du projet éducatif territorial (PEDT). Il trouve sa justification dans la complémentarité des temps éducatifs, que la refondation de l'école a permis d'approfondir. Il doit favoriser et renforcer la réussite des élèves.

Alexandra CORDEBARD, Adjointe à la Maire chargée de toutes les questions relatives aux affaires scolaires, à la réussite éducative, aux rythmes scolaires

La réussite scolaire et éducative est un facteur déterminant dans l'épanouissement et le développement de l'enfant. **De l'école maternelle au collège, la Ville travaille en étroite partenariat avec l'Éducation nationale** pour accueillir 200 000 enfants et jeunes parisiens dans ses 662 écoles, 115 collèges et 13 lycées municipaux.

L'attachement de la Ville à l'Institution scolaire est particulièrement important, comme en témoigne la présence, unique en France, de plus de 750 professeurs de la Ville de Paris dans les écoles élémentaires, dont la mission est, sous la supervision de l'Inspecteur de l'Éducation nationale, de dispenser des enseignements dans les 3 disciplines que sont l'éducation physique et sportive, les arts visuels et la musique.

Sur le temps périscolaire, l'offre éducative est multiple, avec les activités proposées sur la pause méridienne ou dans le cadre de **l'aménagement des rythmes éducatifs**, ainsi que dans les **ateliers bleus**

et les **centres de loisirs** du mercredi, des petites vacances scolaires et celles d'été. Certaines écoles proposent depuis 2002 aux enfants des ateliers gratuits le samedi matin pour pratiquer une activité autour du sport, de l'art ou de l'expression corporelle. Les enfants sont également encadrés par des animateurs pour le goûter. Dans les écoles élémentaires, le temps de l'étude est surveillé par des personnels plus qualifiés que ne l'exige la réglementation.

Des dispositifs de soutien et d'accompagnement scolaire sont organisés après 16h30. Les 247 clubs « coup de pouce » aident les enfants des cours préparatoires fragiles scolairement à réussir l'apprentissage de la lecture par un temps de contact supplémentaire et différent avec l'écrit. Les 72 ateliers lecture expression mathématique (ALEM) s'adressent aux élèves de CM1 et CM2. Un dispositif parisien de réussite éducative piloté par l'État, associant la Mairie de Paris et la Caisse d'allocations familiales de Paris, vient compléter et coordonner ces outils. Il couvre actuellement 118 écoles dans 11 arrondissements.

7 500 adolescents entre 11 et 18 ans dans 37 collèges bénéficient chaque année du **dispositif de prévention éducative « Actions collégiens »**. Un référent établi au sein du collège les accompagne dans leurs trois lieux de vie : collège, quartier et famille. 200 élèves en moyenne sont suivis dans chaque établissement, en particulier sur la pause méridienne où des activités sont par exemple menées sur la citoyenneté, l'égalité filles-garçons, l'autonomie ou l'estime de soi. L'élargissement de ce dispositif à l'ensemble des collèges situés en Réseau d'Éducation Prioritaire ou bénéficiant d'une Convention Académique Pluriannuelle de Priorité éducative sera étudié conformément à l'engagement de la Ville, suite à la remise du rapport de la mission d'informa-

tion et d'évaluation du Conseil de Paris sur la politique périscolaire. En outre, un **plan de lutte contre le décrochage scolaire** sera développé.

La Ville soutient également des acteurs associatifs qui proposent aux enfants dont la langue maternelle n'est pas le français un accompagnement au moment de leur entrée dans le système scolaire ainsi qu'une valorisation de leur compétence linguistique tout au long de leur scolarité. Des associations réalisant de la médiation interculturelle dans les situations de conflit au sein de l'école sont aussi soutenues.

Pour accompagner l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, la Ville a déjà créé 290 espaces Premiers Livres dans les maternelles depuis 2003, et 348 bibliothèques et centres de documentation sont adossés aux écoles élémentaires dans le cadre du **« Plan Lecture »**. Il propose des ateliers gratuits à l'inter-classe, de 16h30 à 18h ou 18h30, les mercredis et pendant les petites vacances scolaires. La Ville soutient également, dans le cadre d'un partenariat avec l'Académie de Paris, **les clubs « Coup de Pouce-Clé » et les ateliers lecture-écriture-mathématiques (ALEM)**, qui constituent un dispositif d'accompagnement à la scolarité dès le CP. L'association « Coup de Pouce » pilote ces ateliers, intervient dans les écoles en réseau d'éducation prioritaire, agit en étroite collaboration avec les familles et l'école, et conformément à la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité.

Par ailleurs, si l'attraction des enfants pour les écrans à la maison suscite parfois l'inquiétude des parents, les outils numériques constituent également de formidables outils de création et d'apprentissage : animer une radio, développer un film d'animation, un reportage, un blog, fabriquer des robots, les programmer... les possibilités sont innombrables. C'est **cette vision d'un numérique pour créer plutôt que**

pour consommer que la Ville souhaite développer, à travers de nouvelles activités autour du numérique proposées à chaque rentrée aux petits Parisiens dans le cadre périscolaire, allant de l'atelier multimédia à l'apprentissage ludique du codage informatique, mais aussi à travers les propositions du budget participatif des écoles, **facilitant l'usage du numérique dans le cadre scolaire**. Une école plus connectée inclut bien entendu l'éducation aux médias et le développement de l'esprit critique face à l'information disponible sur internet ainsi qu'un usage responsable des réseaux sociaux et des services numériques.

Enfin, Paris souhaite également faciliter l'orientation, l'insertion professionnelle et l'autonomisation des jeunes. La Ville veillera à faciliter la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur, en partenariat avec le CROUS. Chaque année, 1 000 offres de stage sont proposées aux élèves de 3^e dans les services municipaux. Une **plate-forme de mise en relation des élèves de 3^e avec les structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS)** sera prochainement mise en ligne.

Le projet éducatif territorial (PEDT) issu de la loi de Refondation de l'école a permis de renforcer les relations entre la Ville et l'Académie de Paris autour de la notion de co-éducation, dans le respect des prérogatives de chacun. Le premier projet était arrivé à échéance, les partenaires que sont la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), la Caisse d'Allocations familiales de Paris, l'Éducation nationale et la Ville travaillent à l'évaluation du précédent PEDT et à l'élaboration d'une nouvelle version pour les trois années à venir.

Enfin, la Maire de Paris et son homologue new-yorkais ont lancé en 2014 les Classes duo qui permettent à des centaines de petits Parisiens d'échanger et de se faire de nouveaux camarades à l'étranger. Dans le

cadre des activités périscolaires et grâce à l'implication d'animateurs de la Ville, les enfants d'une vingtaine d'écoles primaires de notre cité parlent régulièrement via Internet en anglais, en espagnol, en allemand, en italien, en portugais mais aussi en français avec des filles et des garçons de leur âge, scolarisés à New-York, Berlin, Lisbonne, Madrid, Montréal, Naples, Rome... Ils découvrent ainsi de nouvelles cultures et de nouveaux horizons. D'autres établissements et d'autres villes du monde vont prochainement rejoindre ce dispositif innovant qui ne demande qu'à se développer.

Chiffres clés

- 200 000 enfants et jeunes Parisiens accueillis dans les 662 écoles, 115 collèges, 13 lycées municipaux
- 16 200 ateliers périscolaires gratuits organisés chaque semaine dans le cadre de la réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs par des animateurs et des partenaires associatifs
- 118 écoles dans 11 arrondissements couverts par le dispositif de « réussite éducative »
- 290 espaces Premiers Livres créés dans les maternelles depuis 2003 ou encore 348 bibliothèques/centres de documentation adossés aux écoles élémentaires dans le cadre du « Plan Lecture »
- 7 500 adolescents bénéficiant chaque année du dispositif « Actions collégiens » dans 37 collèges
- 13 751 collégiens partant en voyages scolaires financés par la Ville de Paris

ENGAGEMENTS

- Développer un plan de lutte contre le décrochage scolaire
- Étudier l'extension du dispositif «Actions Collégiens» dans l'ensemble des collèges de l'éducation prioritaire ou bénéficiant d'une convention académique pluriannuelle de priorité éducative (CAPPE)
- Proposer 1 000 offres de stages dans les services municipaux
- Mettre en place des stages pour les élèves de 3ème dans des structures de l'Economie sociale et solidaire (ESS)
- Faciliter la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur, en partenariat avec le CROUS

3. Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs de tous les enfants

Convaincue que l'acquisition des savoirs et des compétences scolaires ne doit pas être dissociée de l'accès à la culture, aux activités artistiques ou à la pratique sportive, **la Ville de Paris a saisi l'opportunité que constitue la réforme des rythmes éducatifs pour renforcer la qualité de son offre périscolaire.**

Dans le cadre des ateliers périscolaires des mardis et des vendredis, ou durant les centres de loisirs des mercredis après-midi, des petites et des grandes

vacances, la Ville propose des contenus éducatifs de qualité permettant aux enfants d'accéder à des contenus artistiques et culturels, en partenariat avec de nombreuses institutions présentes sur le territoire parisien. Outre les 16 000 ateliers gratuits organisés chaque semaine dans le cadre de la réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs, la Ville développe une offre culturelle et de loisirs ambitieuse à destination des jeunes Parisiens.

Convaincu que l'éducation artistique et culturelle est un facteur fondamental d'épanouissement et de réussite des jeunes générations, l'Exécutif parisien a développé un label innovant «L'Art pour Grandir», qui regroupe une gamme diversifiée de programmes pédagogiques artistiques. Je me félicite de la richesse et de la diversité de ces projets. J'aurai à cœur de développer ce programme pour permettre à un nombre d'enfants toujours plus important de découvrir les joies de la pratique culturelle.

Bruno JULLIARD, Premier Adjoint à la Maire de Paris chargé de toutes les questions relatives à la culture, au patrimoine, aux métiers d'art, aux entreprises culturelles, à la « nuit » et aux relations avec les arrondissements

Favoriser l'accès de tous les enfants à la culture

Pour permettre à tous les enfants, dès le plus jeune âge, d'accéder à la richesse culturelle de Paris, la politique de la collectivité en direction de l'enfance et de la jeunesse s'articule autour de trois axes.

Tout d'abord il s'agit d'investir largement dans la **création de nouveaux équipements culturels, dont l'offre est accessible aux plus jeunes.** Ainsi, de nouveaux lieux spécifiquement dédiés à l'éveil et aux

pratiques culturelles des enfants seront ouverts dans la mandature : espace éducatifs de la Philharmonie de Paris, nouveaux conservatoires de la Canopée et du 14^e arrondissement, espaces enfants des médiathèques Marguerite Duras (10^e), la Fontaine (1^{er}) ou Lagny (20^e). Le centre culturel Hip Hop - La Place accueille depuis avril dernier des jeunes dans des ateliers de danse, graff, mix... 50 bibliothèques sur 57 proposent des espaces spécifiques pour les enfants de 0 à 14 ans et accompagnent cette offre d'un programme culturel adapté (concerts conférences, expositions, contes...). L'été, elles organisent l'évènement « **Bibliothèques hors les murs** » dans les parcs et jardins pour initier et familiariser à la lecture un nouveau public et faire connaître les bibliothèques du quartier. Les bibliothécaires interviennent aussi dans les crèches. S'agissant des 14 musées municipaux, leurs expositions temporaires sont gratuites pour les moins de 18 ans, en plus des collections permanentes gratuites pour tous, et ils participent à l'**opération Pass Jeunes** en offrant chaque été aux 12-25 ans des visites gratuites avec audioguide. Un effort particulier sera mené pour mettre en place des scénographies adaptées aux enfants dans les collections : parcours pédagogiques à partir de modules spécifiques, expositions à hauteur d'enfant.

La Ville de Paris s'engage par ailleurs à poursuivre le développement de l'éducation artistique et culturelle pour les jeunes Parisiens de 3 à 16 ans, notamment sur le temps scolaire et périscolaire. Ainsi chaque année, 260 écoles, 230 centres de loisirs et 70 collèges participent à des actions labellisées « L'Art pour grandir » au travers de projets concrets dont 26 000 enfants bénéficient. Ces projets mobilisent toutes les disciplines artistiques, du théâtre aux arts plastiques, en passant par la danse, le cinéma, la lecture ou encore la musique. Ce dispositif « **L'Art pour grandir** »

continuera à être renforcé dans la mandature. 240 associations culturelles animent des ateliers périscolaires, dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, sur les arts du spectacle, la culture et le patrimoine, les cultures urbaines, l'image et le cinéma, les médias, la musique. Par ailleurs, 9 700 enfants participent à 719 ateliers bleus culturels et scientifiques qui rencontrent un vif succès. Les musées de la Ville de Paris participent en formant des animateurs et en réservant des créneaux pour des visites. Le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) de la Ville de Paris installe et présente depuis 2009 des œuvres dans les écoles et collèges pendant une année.

Enfin, pour garantir l'accès de notre offre d'enseignement artistique au plus grand nombre d'enfants, la Ville de Paris a engagé une réforme des conservatoires municipaux d'arrondissement. Dans ce cadre, un **programme d'éveil musical** sera mis en place, en partenariat avec les enseignants et les professeurs de la Ville de Paris chargés de l'enseignement musical, pour les élèves de CP. L'offre d'enseignement des 17 conservatoires de la Ville de Paris sera diversifiée et davantage ouverte vers l'extérieur. Cela passera par un travail avec l'ensemble des partenaires d'un territoire : écoles de musique, centres d'animation mais aussi clubs de prévention, centres sociaux, espaces jeunes, établissements de l'aide sociale à l'enfance. Deux conservatoires seront créés dans le centre de Paris et dans le 14^e arrondissement d'ici 2020.

Chiffres clés

- 67 357 enfants inscrits dans les 57 bibliothèques et médiathèques
- 17 conservatoires
- Chaque année, 260 écoles, 230 centres de loisirs et 70 collèges s'impliquent dans le label « L'Art pour grandir » au travers de projets concrets, toutes disciplines confondues (théâtres, musique, danse, lecture, arts plastiques, cinéma, etc.)
- Près de 60 000 élèves parisiens participent à des activités d'éducation à l'image telles que « Mon premier cinéma » ou « Mon premier festival »
- 3 écoles d'art de la Ville de Paris (plus de 2 000 étudiants et quelques lycéens professionnels)
- 240 associations culturelles animent des ateliers sur les arts du spectacle, la culture et le patrimoine, les cultures urbaines, l'image et le cinéma, les médias, la musique dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs.

ENGAGEMENTS

- Développer le dispositif « l'Art pour grandir » et les jumelages entre établissements scolaires et culturels
- Diversifier et ouvrir davantage l'offre d'enseignement des conservatoires de la Ville de Paris vers l'extérieur grâce à un travail avec l'ensemble des partenaires d'un territoire : écoles de musique, centres d'animation mais aussi clubs de prévention, centres sociaux, espaces jeunes, établissements de l'aide sociale à l'enfance. Dans ce cadre, un programme d'éveil musical sera également mis en place pour les jeunes Parisiens dans le temps scolaire
- Créer 2 nouveaux conservatoires dans le centre de Paris et dans le 14^e arrondissement d'ici 2020
- Ouvrir de nouveaux lieux au sein de la Canopée des Halles dédiés aux pratiques culturelles d'un public jeune et métropolitain

Favoriser l'accès de tous les enfants aux loisirs et aux jeux

Dans le domaine de l'accès aux loisirs, **Paris souhaite favoriser l'accès aux jeux des enfants** et des adolescents. Jouer est un droit fondamental pour l'enfant. Les jeux sont nécessaires à son épanouissement et sont aussi un des principaux supports pour ses divers apprentissages. La Ville de Paris a conscience qu'ils représentent un coût dans le budget des ménages et que la petite taille des logements parisiens peut présenter une limite à l'espace de jeux des enfants. Pour permettre à tous les enfants d'accéder aux jeux, la Ville compte sept ludothèques. D'ici 2020, quatre nouvelles ludothèques seront créées, et les ludothèques seront encouragées à développer les actions hors les murs. Par ailleurs, des ludothèques mobiles se déploieront dès 2017 de manière temporaire aux beaux jours pour favoriser l'accès aux jeux dans l'espace public, les parcs et les jardins parisiens.

Plus de 33 000 enfants fréquentent les centres de loisirs de la Ville de Paris le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. Ils bénéficient d'un grand nombre d'activités ludiques, sportives et culturelles, comme le dessin, le théâtre ou encore des visites dans les établissements culturels.

Les 51 centres d'animation de la Ville de Paris, équipements à vocation intergénérationnelle, proposent des activités sportives, culturelles et scientifiques à coût réduit, dans une démarche d'éducation populaire. 35 000 enfants et adolescents les fréquentent (55 % des usagers).

Par ailleurs, dans ce domaine, plusieurs dispositifs permettent aux enfants en situation de handicap de participer. Les 7 ludothèques sont accessibles, et 9 centres de loisirs accueillent à parité des enfants handicapés et non handicapés.

Chiffres clés

- 33 000 enfants inscrits en centres de loisirs
- 35 000 enfants inscrits dans 54 centres d'animation
- 7 ludothèques
- 9 centres de loisirs à parité pour enfants handicapés et non handicapés : dans les 13^e et le 19^e arrondissements avec les associations Loisirs Pluriel, et dans les 9^e, 12^e, 14^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements directement gérés par la Ville de Paris

ENGAGEMENTS

- Créer 4 nouvelles ludothèques à Paris
- Développer les animations ludiques dans l'espace public, les parcs et les jardins, notamment grâce au déploiement de ludothèques mobiles

4. Favoriser l'accès au sport de tous les enfants

Je souhaite, dans une ville dense comme Paris, que le plus grand terrain de jeux et de sport des tout-petits aux ados, soit la Ville elle-même, avec un espace public bienveillant pour faire du sport.

Jean-François MARTINS, Adjoint à la Maire de Paris, chargé de toutes les questions relatives au sport et au tourisme

La pratique sportive est essentielle à l'enfant pour se construire et s'épanouir physiquement, tant individuellement que dans un cadre collectif. L'acceptation de règles communes favorise notamment l'apprentissage du vivre-ensemble, le respect de soi et d'autrui. Ainsi, par ses valeurs, à l'exemple du dépassement de soi, de l'esprit d'équipe ou encore du respect des règles et de l'adversaire, le sport est un formidable outil d'émancipation et de citoyenneté pour les enfants.

La Ville de Paris développe dans cet esprit, depuis de nombreuses années, l'accès libre aux terrains de sport ainsi qu'une large palette de dispositifs d'animation sportive et de médiation à destination des enfants et des adolescents parisiens.

Ce sont 18 390 enfants qui participent aux 1 226 ateliers bleus sportifs, proposant 39 disciplines différentes parmi lesquelles le tennis de table, le roller, la danse ou le karaté. 11 000 enfants sont inscrits en centres sportifs. 57 centres proposent aux jeunes le dispositif « Sport découverte proximité » et 16 autres mettent en place le dispositif « Sport découverte Initiation », une découverte multisports le mercredi de 14h à 17h pendant les vacances scolaires. Enfin, 32

centres parisiens proposent un accueil de loisirs multisports en semaine pendant les vacances scolaires, dans le cadre de « Sport découverte vacances ».

La Ville de Paris favorise par ailleurs l'activité sportive des jeunes en situation de handicap. Avec le Centre sport handicap, des animateurs sportifs de la Ville se déplacent dans une dizaine de centres dédiés aux personnes en situation de handicap intellectuel, en partenariat avec la Fédération française de sport adapté. Ils proposent des activités comme l'escalade, le karaté, le judo ou le roller. D'autres activités sportives sont également accessibles dans un cadre associatif auquel la Mairie apporte son soutien.

La Ville souhaite que tous les enfants bénéficient d'une offre sportive accessible et variée sur l'ensemble du territoire. **De nouvelles installations sportives, plus ludiques, seront conçues pour petits et grands, afin de développer le sport dans l'espace public.**

Deux mesures apparaissent aujourd'hui prioritaires. D'une part, **permettre à tous les jeunes Parisiens de savoir nager à l'entrée en 6^e**, à travers la mise à disposition des agents, éducateurs sportifs et professeurs de la Ville de Paris des établissements primaires lors de chaque séance d'enseignement de la natation pendant le temps scolaire, et des leçons individuelles et collectives sont également développées en direction des jeunes dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs. Depuis une dizaine d'années, les jardins d'eau se sont développés dans les piscines municipales, offrant un temps partagé entre parents et enfants de moins de 6 ans le week-end. Par ailleurs, des aménagements ludiques et familiaux seront installés dans toutes les nouvelles piscines dans le cadre du Plan Nager à Paris.

D'autre part, **favoriser la mixité et l'égalité filles-garçons sur les terrains de sport en accès libre**, encore trop peu utilisés par les filles, pour mettre en place un usage plus paritaire de l'espace public.

Enfin, **la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques** est un accélérateur de nos politiques publiques. **Dans ce cadre, la Ville de Paris souhaite renforcer l'offre sportive familiale en créant une offre sportive libre pour les familles dans un équipement sportif de chaque arrondissement le dimanche matin** (baby sport et parents, ateliers de motricité...). **La Ville expérimentera également dans 20 crèches un plan de développement des compétences psychomotrices des jeunes enfants.** De même, la constitution d'une mallette pédagogique et de communication sur les Jeux Olympiques et Paralympiques est prévue à l'attention des encadrants scolaires et périscolaires afin de sensibiliser les enfants dès la rentrée 2017 dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, dans les Instituts médico-éducatifs et dans le dispositif « les Mercredis du Sport » autour des disciplines olympiques et des valeurs qui s'y attachent, avec un événement annuel récurrent de type olympiade.

Chiffres clés

- 25 000 enfants participant à 2 307 ateliers bleus culturels et sportifs
- 11 000 enfants inscrits en centres sportifs
- 57 centres sportifs proposent aux jeunes le dispositif « Sport découverte proximité »
- 16 centres parisiens mettent en place le dispositif « Sport découverte Initiation » qui propose une découverte multisports le mercredi de 14h à 17h pendant les vacances scolaires

Chiffres clés

- 32 centres parisiens proposent un accueil de loisirs multisports en semaine pendant les vacances scolaires dans le cadre de « Sport découverte vacances »

ENGAGEMENTS

- Permettre à tous les enfants d'avoir une offre sportive accessible et variée sur l'ensemble du territoire
- Développer le sport dans l'espace public avec des nouvelles installations sportives, plus ludiques, conçues pour petits et grands
- Installer des aménagements ludiques et familiaux dans toutes les nouvelles piscines dans le cadre du Plan Nager à Paris
- Favoriser le sport pour les filles dans les terrains de sport en accès libre pour un partage plus équilibré de l'espace public
- Renforcer l'offre sportive familiale en créant une offre sportive libre pour les familles dans un équipement sportif de chaque arrondissement le dimanche matin
- Expérimenter dans 20 crèches un plan de développement des compétences psychomotrices des jeunes enfants

5. Penser le temps de l'adolescence comme un chemin vers l'autonomie

L'adolescence est une période de transition entre l'enfance et l'âge adulte qui nécessite de penser autrement nos dispositifs traditionnels afin de mieux adapter nos politiques publiques aux attentes des adolescents, demandeurs à la fois d'espaces et de temps libres, d'autonomie mais aussi de cadres et de référents. L'autonomisation des adolescents est un processus d'apprentissage progressif qu'il convient d'accompagner afin que celle-ci se passe au mieux, dans une période charnière où certains d'entre eux peuvent être particulièrement vulnérables.

L'offre dispensée dans les centres de loisirs s'adresse aux enfants de 6 à 11 ans, et dans certains cas à ceux de 6 à 14 ans. A partir de 11 ans, l'offre dite « jeunesse » couvre une période très large avec des besoins très variables, allant de la préadolescence à l'âge adulte. De nombreuses mesures ne sont accessibles qu'à partir de 15-16 ans. 30 000 Pass Jeunes sont distribués chaque été aux 15-25 ans qui ne partent pas en vacances, leur permettant de bénéficier d'invitations ou de réductions pour des activités sportives et culturelles (expositions, musées, cinéma). Le dispositif Paris Jeunes Vacances aide quant à lui plus de 1 000 jeunes de 16 à 30 ans à partir en vacances, grâce à une aide financière de 100 à 200 €. Les Kiosques jeunes distribuent chaque année 50 000 contremarques offrant aux 16-30 ans des places gratuites ou à très bas prix pour des spectacles à Paris.

Afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes des jeunes, Paris a engagé fin 2014 une large concertation en vue de faire évoluer ses équipements dédiés aux jeunes. Il s'agit d'en faire des lieux ouverts, accessibles à tous et à différents usages, et de renfor-

cer leur participation dans la gouvernance et le fonctionnement de ces équipements. **Ainsi, les espaces jeunes de la Ville deviennent des lieux d'accueil informel, de socialisation et d'animation, d'information jeunesse et d'accompagnement de projets.**

En outre, le rapport de la mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris sur la politique périscolaire propose de renforcer l'offre de loisirs spécifiquement dédiée aux collégiens parisiens, en partenariat avec les acteurs jeunesse du territoire.

Dans les 54 centres d'animation, l'accueil des jeunes sera renforcé dès 2016 avec une démarche spécifique en direction du public adolescent, grâce à la poursuite du recrutement d'animateurs jeunesse et de conseillers d'information jeunesse.

Ainsi, **des projets innovants en direction des adolescents seront développés** au sein de ces équipements, à l'instar de ceux portant sur la découverte des pratiques numériques et des nouvelles technologies au sein de plusieurs ludothèques.

Les équipements municipaux en direction des jeunes proposent une offre de loisirs et rendent une mission d'accueil, d'aide aux projets et d'information de qualité, permettant d'accompagner plusieurs milliers de jeunes par an dans leur accès à l'autonomie. Avec l'appui des professionnels de la jeunesse, la Ville de Paris renforce cette offre en s'adaptant aux attentes des adolescents.

Pauline VÉRON, Adjointe à la Maire de Paris chargée de la démocratie locale, la participation citoyenne, la vie associative, la jeunesse et l'emploi.

Une réflexion plus large sera également conduite dans le cadre de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, **afin de mieux identifier les spécificités des besoins et des attentes des adolescents. Le Conseil parisien de la jeunesse a été sollicité pour formuler des recommandations à ce sujet.** Elle est complémentaire du « Programme parisien pour l'autonomie des jeunes » (16-30 ans) qui détaille 145 mesures, dont 100 nouvelles, réaffirmant la cohérence de notre politique en direction de la jeunesse. Ce document cadre de la Ville de Paris met en perspective ses engagements pour la jeunesse d'ici à 2020. Il concerne des thématiques aussi diverses que l'emploi, le logement, la santé, la citoyenneté, la mobilité, le sport ou encore la culture, toutes liées à l'accès à l'autonomie des jeunes.

Chiffres clés

- 30 000 Pass Jeunes chaque été, pour les loisirs des 15-25 ans qui ne partent pas en vacances
- 50 000 contremarques chaque année dans les Kiosques jeunes, offrant des places gratuites ou à très bas prix pour des spectacles à Paris
- Plus de 1 000 jeunes de 16 à 30 ans aidés chaque année grâce au dispositif Paris Jeunes Vacances (chèques vacances)

ENGAGEMENTS

- Faire évoluer les missions des espaces jeunes de la Ville de Paris, qui seront des lieux d'accueil informel, de socialisation et d'animation, d'information jeunesse, et d'accompagnements de projets, favorisant la concertation avec les jeunes
- Renforcer l'accueil des jeunes dans les centres d'animation, avec une démarche spécifique en direction du public adolescent, grâce à la poursuite du recrutement d'animateurs jeunesse et de conseillers d'information jeunesse

C Développer l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté

L'enfant est un citoyen en devenir. Dès lors, la Ville de Paris souhaite l'aider, dès son plus jeune âge, à s'inscrire dans notre collectivité. Il s'agit non seulement de l'informer sur ses droits, mais aussi de l'amener à s'impliquer activement dans la vie collective. L'éducation à la citoyenneté n'est complète que si l'enfant agit dans la cité. La municipalité entend ainsi sensibiliser les jeunes Parisiens et Parisiennes au fonctionnement des institutions républicaines, à l'égalité homme-femme ou encore aux enjeux environnementaux, en mettant l'accent sur la pratique pour faire de la citoyenneté une réalité concrète.

1. Sensibiliser l'enfant sur ses droits et sur la citoyenneté dès l'école

La Convention internationale des droits de l'enfant votée à l'unanimité des États par l'ONU en 1989 et ratifiée par la France nous engage collectivement à promouvoir et faire respecter les droits fondamentaux des enfants. L'un des droits fondamentaux de l'enfant est le droit à participer aux décisions et aux politiques publiques qui le concernent pour l'amener à devenir un citoyen à part entière. Une telle considération doit guider l'ensemble de nos actions car elle est indispensable aussi bien à l'épanouissement de chacun que pour garantir une société accessible à tous.

Dominique VERSINI, Adjointe à la Maire de Paris chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion et des personnes âgées et ancienne Défenseure des enfants.

La promotion des droits de l'enfant et l'apprentissage de la citoyenneté et du fonctionnement de nos institutions sont essentiels à la fois au développement individuel de l'enfant, à son épanouissement et à la construction du vivre ensemble dans une collectivité à laquelle chacun doit pouvoir se sentir appartenir.

Le respect des droits fondamentaux de l'enfant suppose un travail constant de sensibilisation et d'information en direction des enfants, des familles et des professionnels institutionnels et associatifs. Il s'agit notamment de permettre aux enfants de s'approprier leurs droits afin qu'ils puissent les faire respecter.

En 2015, la Ville de Paris, en partenariat avec l'Unicef France, a distribué aux collégiens parisiens de 6^e et de 5^e des documents d'information sur les droits de l'enfant et leur application à Paris. La Ville s'engage à promouvoir les droits de l'enfant chaque année à l'occasion du 20 novembre, lors de la journée internationale des droits de l'enfant. Par ailleurs, un partenariat avec le Défenseur des droits a été mis en place en 2016 pour permettre l'intervention dans les collèges parisiens de Jeunes Ambassadeurs des droits auprès des enfants (JADE) chargés de sensibiliser les enfants sur leurs droits.

« Faire respecter les droits de l'enfant et lutter contre les discriminations est une des missions essentielles du Défenseur des droits. Le programme « Jeunes Ambassadeurs des droits auprès des enfants et pour l'Égalité » (JADE) marque l'ambition de transmettre les valeurs de la Convention des droits de l'enfant et de promouvoir l'égalité entre tous. Je me félicite que le partenariat noué avec la Ville de Paris permette aux jeunes Parisiens d'être sensibilisés à leurs droits fondamentaux pour devenir, demain, des citoyens engagés et responsables ».

Geneviève AVENARD, Défenseure des enfants, adjointe du Défenseur des droits

Engagée contre le racisme, l'antisémitisme, le sexisme et l'homophobie, la Ville de Paris conduit depuis 2003 des actions de sensibilisation des collégiens pour prévenir les inégalités de demain, en soutenant des associations qui interviennent sur le temps scolaire. En 2014/2015, 34 collèges rassemblant 182 classes et 4 543 élèves ont bénéficié d'une activité d'éducation à l'égalité filles-garçons proposée soit par la municipalité, soit par des associations, et 208 interventions dans 29 collèges ont permis de sensibiliser près de 4 800 élèves à la lutte contre les discriminations. Afin de sensibiliser un nombre plus important encore de jeunes Parisiens, l'extension de l'opération collégien – qui mêle lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité dans les lycées sera étudiée avec la Région et le Rectorat. La collectivité parisienne a élaboré, toujours en lien avec les associations, une charte partenariale pour une éducation à l'égalité afin de donner un cadre cohérent et exigeant aux interventions effectuées en direction des jeunes. Cette démarche a donné lieu à la rédaction d'un guide des ressources pour les actions d'édu-

cation à l'égalité, diffusé aux agents municipaux qui l'utilisent au quotidien pour déconstruire les stéréotypes. Les jeunes s'autosaisissent également du sujet puisque le Conseil parisien de la jeunesse a demandé à la Ville de Paris de mener une campagne contre le harcèlement de rue.

Enfin, la Ville de Paris a souhaité renforcer le travail engagé avec l'association « UNICEF France », acteur essentiel de la protection et de la promotion des droits de l'enfant en France et dans le monde, à travers le renouvellement de sa candidature au titre « Ville amie des enfants ». Ce label vient récompenser la qualité des actions et des initiatives de la Ville en direction des 0-18 ans. **En redevenant « Ville amie des enfants », Paris s'inscrit ainsi dans un réseau de villes innovantes, dont la dynamique repose sur le partage et la valorisation des bonnes pratiques et des innovations sociales.**

« La Convention internationale des droits de l'enfant doit devenir une référence des politiques publiques locales pour une réelle application des droits de l'enfant. Grâce au partenariat « Ville amie des enfants » scellé avec l'UNICEF France jusqu'en 2020, la Ville de Paris a ainsi pris le pari de décliner l'accès à ces droits dans toutes ses compétences. Je me félicite que nous fassions, ensemble, plus et mieux pour l'enfance et la jeunesse.

Dominique CHEVALIER, Présidente du Comité de Paris de l'Unicef France

ENGAGEMENTS

- Promouvoir les droits de l'enfant à Paris, en développant des ateliers dédiés, en concluant un partenariat avec le Défenseur des droits pour permettre l'intervention de Jeunes Ambassadeurs des droits auprès des enfants et pour l'égalité (JADE) dans les collèges parisiens et en distribuant un document de présentation de la convention internationale des droits de l'enfant chaque année à tous les élèves de cinquième

2. L'exercice de la citoyenneté : la participation des enfants et des jeunes à la vie de la Cité

Dynamique et innovante, la jeunesse constitue une ressource précieuse pour Paris. Consciente de cette richesse, la Ville favorise la participation des enfants et des jeunes à la vie locale et soutient leur engagement citoyen en les associant à l'élaboration des politiques municipales.

Pauline VÉRON, Adjointe à la Maire de Paris chargée de la démocratie locale, la participation citoyenne, la vie associative, la jeunesse et l'emploi.

Pour permettre aux enfants de devenir des citoyens actifs, la Ville de Paris souhaite les initier à l'exercice de la citoyenneté. La participation des Parisiens à la vie de la Cité étant un axe majeur des politiques municipales à Paris, celle des enfants et des jeunes fait l'objet de nombreuses initiatives depuis 2001. **La Ville de Paris souhaite développer davantage les**

outils d'information et de participation adaptés aux enfants.

Développer les outils de participation adaptés aux enfants

La Ville de Paris s'engage pour que les enfants puissent disposer d'une information adaptée sur tous les grands projets qui les concernent et sur le fonctionnement de notre collectivité sur paris.fr. Ainsi, **de nouveaux espaces seront dédiés aux enfants et aux jeunes et la parole leur sera donnée sur le site paris.fr et dans la revue À Paris.**

Des instances spécifiques et dédiées à l'expression des enfants et des jeunes ont été créées, prenant la forme de **conseils des enfants** mis en place dans certains arrondissements, ou encore le **Conseil parisien de la jeunesse**. Suivant la préconisation de la mission d'information et d'évaluation consacrée au périscolaire, **la Maire de Paris a souhaité qu'un conseil des enfants du périscolaire soit institué dans chaque école élémentaire.**

Le Conseil parisien de la jeunesse rassemble 100 membres âgés de 15 à 30 ans, associés à l'élaboration des politiques municipales de manière à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes Parisiens. Ils reçoivent chaque année une lettre de mission de la part de la Maire de Paris, et émettent des recommandations sur les sujets traités par l'Exécutif municipal.

Depuis 2014, un nouveau pas dans l'implication des enfants à l'élaboration des politiques publiques a été franchi avec la **possibilité pour tous les enfants de proposer et voter des projets d'investissement dans le cadre du Budget participatif.** En 2015, 2 760 votants sur Internet étaient âgés de moins de 18 ans.

S'agissant de leur implication dans la vie de leur école ou de leur collège, un **budget participatif spécifique aux écoles et aux collèges parisiens a été engagé en 2016** pour faire travailler collectivement les élèves sur la notion de citoyenneté via l'expérience d'un débat démocratique et d'un vote sur les projets concrets dans leur établissement.

Encourager l'engagement citoyen

Les points de rencontre entre les jeunes Parisiennes et les institutions seront multipliés. **La Carte Citoyenne-Citoyen de Paris est proposée à tous les élèves parisiens dès l'âge de 7 ans.** Elle donne accès à des événements citoyens, aux coulisses de l'action municipale, à un goûter citoyen à l'Hôtel de Ville, à une journée découverte du Conseil de Paris pour les enfants et des ateliers citoyens. Toujours dans ce but, **les cérémonies de remise de cartes électorales en mairie d'arrondissement seront systématisées.**

Enfin, pour **favoriser l'engagement citoyen des jeunes**, plusieurs mesures sont à venir. Le **soutien au service civique** à Paris sera renforcé dans le secteur associatif, tout comme il l'a été dans les services de la Ville **avec le doublement du nombre de volontaires accueillis depuis deux ans** (300 volontaires chaque année). **Un dispositif de BAFA citoyen sera développé** permettant à des jeunes d'obtenir un financement du BAFA en échange d'un engagement bénévole pour une association. Enfin, le **dispositif « Quartiers libres »**, créé en 2015, continuera à accompagner, par de petites aides financières, le lancement de projets citoyens menés par des jeunes (16-30 ans) dans les quartiers parisiens.

Promouvoir l'éco-citoyenneté

La propreté de notre ville et le tri de nos déchets sont intimement liés et nous concernent au quotidien. Il est essentiel de sensibiliser tous les enfants à la qualité de notre cadre de vie et à nos responsabilités vis-à-vis de la planète. C'est pourquoi nous renforçons notre présence dans les écoles en y développant de nombreuses actions de sensibilisation à la propreté et au tri ainsi que le compostage des restes de repas. Ces actions viennent donner plus de sens encore aux actions de végétalisation.

Mao PENINO, Adjoint à la Maire chargé de la propreté, de l'assainissement, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris

Enfin, la Ville entend promouvoir l'éco-citoyenneté en sensibilisant les enfants au développement durable dès leur plus jeune âge. Elle délivre un diplôme d'Éco-Citoyen dans le cadre de l'opération Éco-Rallye à près de 1 000 enfants sensibilisés à la prévention des déchets. Chaque année, 656 interventions de sensibilisation des enfants autour du tri des déchets et de la propreté sont réalisées dans les écoles et les centres de loisirs. Ces interventions *ont concerné 23 574 enfants en 2014.* La Ville de Paris s'engage à les sensibiliser encore mieux, en travaillant notamment sur la **lutte contre le gaspillage alimentaire.**

En plus de tout le savoir, le savoir-faire et le savoir-être transmis par l'ensemble des personnels éducatifs tout au long du parcours scolaire, nous souhaitons que les enfants soient également sensibilisés à leur bien-être et à celui de la planète: sensibilisation au tri, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à une consommation et à une économie plus vertueuse et plus respectueuse.

Antoinette GUHL, Adjointe à la Maire chargée de toutes les questions relatives à l'économie sociale et solidaire, à l'innovation sociale et à l'économie circulaire

Chiffres clés

- 2 760 votants sur Internet, âgés de moins de 18 ans, dans le cadre du Budget participatif 2015
- Des conseils des enfants déjà mis en place dans plusieurs arrondissements
- 1 Conseil parisien de la jeunesse rassemblant 100 membres âgés de 15 à 30 ans
- 73 000 enfants détenteurs de la Carte Citoyenne-Citoyen de Paris
- 656 interventions de sensibilisation des enfants autour du tri des déchets, de la propreté, dans les écoles et les centres de loisirs auprès de 23 574 enfants en 2014.
- Délivrance d'un diplôme d'Éco-Citoyen dans le cadre de l'opération Éco-Rallye à près de 1 000 enfants sensibilisés à la prévention des déchets

ENGAGEMENTS

- Développer la participation des enfants au budget participatif
- Développer la participation des enfants dans le champ périscolaire grâce à la création de conseils d'enfants dédiés dans chaque école élémentaire, ainsi que les outils d'évaluation des activités proposées

ENGAGEMENTS

- Développer la participation des enfants au sein des établissements de protection de l'enfance
- Développer la création de conseils des enfants dans les arrondissements
- Prévoir une information adaptée à la compréhension des enfants sur tous les grands projets qui les concernent et sur le fonctionnement de notre collectivité sur Paris.fr
- Développer l'accès à la Carte Citoyenne-Citoyen de Paris aux enfants dès l'âge de 7 ans
- Renforcer le service civique à Paris, dans le secteur associatif et dans les services de la Ville de Paris, en doublant le nombre de volontaires accueillis
- Développer le dispositif du BAFA citoyen, permettant à des jeunes d'obtenir un financement du BAFA en échange d'un engagement bénévole pour une association
- Développer le dispositif « Quartiers libres », qui vise à accompagner, par de petites aides financières, le lancement de projets citoyens menés par des jeunes (16-30 ans) dans les quartiers parisiens
- Systématiser les cérémonies de remise de cartes électorales en mairie d'arrondissement
- Développer les interventions de sensibilisation des enfants autour du tri des déchets et de la propreté ainsi que de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles et les centres de loisirs

3. L'importance du travail mémoriel pour le développement de l'esprit citoyen

L'esprit citoyen se construit dès le plus jeune âge avec l'apprentissage des valeurs qui animent notre République. Ces valeurs issues des luttes du peuple de Paris sont nourries de l'Histoire de notre pays et de l'Histoire de notre ville. Les tragiques événements de l'année 2015 nous le rappellent cruellement. C'est la raison pour laquelle la délégation chargée de la mémoire, du monde combattant et des fonctions de correspondant défense s'attache quotidiennement au nécessaire travail de transmission de la mémoire collective et surtout partagée.

Catherine VIEU-CHARIER, Adjointe à la Maire de Paris chargée de la mémoire, du monde combattant, Correspondant Défense

Associer les jeunes générations aux grands événements commémoratifs et les faire travailler en classe sur des projets pédagogiques mémoriels et citoyens sont une priorité. Cela permet aux jeunes citoyennes et citoyens en devenir de partager la mémoire nationale et de s'imprégner des valeurs communes, indispensables au vivre ensemble.

Dans ce cadre, la **Ville de Paris soutient l'enseignement et l'apprentissage de l'histoire dans les écoles et les collèges en distribuant des kits pédagogiques sur des symboles républicains ou des grandes questions mémorielles et citoyennes.** En 2016, un travail autour de la Marseillaise est élaboré à l'occasion du 220^e anniversaire de l'hymne national et un autre traitera en 2017 des valeurs de l'Olympisme, indissociables des valeurs républicaines. En 2018, l'accent sera mis sur la notion d'engagement citoyen autour de l'exemple des Compagnons de la Libération parisiens.

Par ailleurs, des initiatives citoyennes sont prises en coopération avec différents acteurs. **Ainsi, avec le Conseil Supérieur de la Réserve militaire et le Ministère de la Défense, la Ville a mis en place en 2015 un parrainage par des réservistes issus de la réserve citoyenne de jeunes nouvellement recensés.** Ces derniers sont accompagnés dans leurs premières démarches citoyennes et amenés à prendre conscience des enjeux de la Cité pour se forger leur propre opinion. Projet pilote, il est élargi en 2016 à la centaine de villes abritant une délégation militaire départementale.

Au-delà de ces actions, le travail de la délégation chargée de la Mémoire sur la Résistance, la Déportation, la Shoah, les heures glorieuses comme les plus sombres de l'Histoire de France et de Paris, est systématiquement pensé en direction des jeunes générations. Ce travail est complété par des expositions dans l'espace public réalisées en lien avec le calendrier commémoratif.

Chiffres clés

- 850 kits distribués dans tout Paris (649 classes de CM2 – 114 collèges) pour les opérations pédagogiques mémorielles et citoyennes
- 25 à 30 classes inscrites en moyenne aux parcours pédagogiques « pour aller plus loin »
- 50 élèves impliqués dans le partenariat avec le porte-avions Charles de Gaulle
- 40 jeunes parrainés à l'Hôtel de ville le 6 mai 2015 à l'occasion de la première édition du parrainage citoyen

ENGAGEMENTS

- Développer les outils pédagogiques dans les écoles et collèges autour des événements commémoratifs
- Développer le parrainage citoyen

D Accompagner les enfants et les adolescents les plus vulnérables

La Ville offre un soutien et un accompagnement à l'ensemble des familles parisiennes, néanmoins certains enfants et certaines familles ont besoin d'un soutien particulier, notamment en raison de difficultés éducatives qu'elles peuvent rencontrer auxquelles peuvent s'ajouter souvent des difficultés d'ordre social, économique ou encore psychologique.

Dans certaines situations familiales l'accompagnement classique à la parentalité ne suffit pas et les difficultés sont telles que l'enfant est en danger ou en risque de l'être au sein de son milieu d'origine. Dans d'autres situations, l'enfant peut être maintenu dans son milieu familial mais avec une mesure administrative ou judiciaire d'accompagnement éducatif (AED ou AEMO).

Enfin, dans d'autres situations, l'enfant ou l'adolescent n'est pas en danger dans son milieu familial

mais exprime des signes de profond mal-être ou des comportements à risques qu'il convient de prendre en compte et d'accompagner sur le plan de la prévention et/ou du soin.

Tout l'enjeu est alors d'assurer un accompagnement adapté à chaque situation et à l'intérêt de chaque enfant. Dans ce cadre, de nombreux acteurs sont compétents pour intervenir auprès de l'enfant et de sa famille. Il apparaît essentiel d'assurer un partenariat étroit entre ces différents acteurs tels que les services de l'aide sociale à l'enfance, les acteurs de la justice (parquet des mineurs, tribunal pour enfants, protection judiciaire de la jeunesse...), les services sociaux, le secteur sanitaire et notamment la pédopsychiatrie et bien sûr l'Éducation nationale.

1. La prévention et la protection de l'enfance

Protéger les 5 000 enfants ou jeunes majeurs en danger ou en risque de l'être qui nous sont confiés par la justice et accompagner les 5 000 autres enfants qui font l'objet d'une mesure éducative en milieu ouvert est une mission essentielle du Département qui doit mobiliser l'ensemble des ressources de Paris afin de permettre à chaque enfant de grandir et de s'épanouir dans les meilleures conditions. Veiller à ce que chaque jeune sortant de l'Aide sociale à l'enfance ait un « bagage » lui permettant de s'inscrire dans un projet social et professionnel est un devoir. C'est le sens du nouveau schéma de prévention et de protection de l'enfance que nous avons construit avec l'ensemble de nos partenaires de la protection de l'enfance parisienne.

Dominique VERSINI, Adjointe à la Maire de Paris chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion et des personnes âgées

Nawel OUMER, Conseillère de Paris déléguée auprès de l'Adjointe, chargée de la petite enfance et de la protection de l'enfance

Le Tribunal pour enfants se félicite du travail commun mené dans l'élaboration du prochain schéma départemental, en particulier l'accent mis sur la diversification et l'individualisation des modes de prise en charge pour répondre au plus près des besoins des familles, et garantit son entière implication dans la réalisation de ces engagements, en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Thierry BARANGER, Président du Tribunal pour enfants

À Paris, plus de 5 000 enfants ou jeunes majeurs de 0 à 21 ans sont confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance et plus de 4 000 autres bénéficient d'un suivi éducatif en milieu ouvert. Le budget départemental annuel consacré à la mise en œuvre de ces mesures de protection de l'enfance est de 370 M€ en 2014.

Pour l'accomplissement de ses missions, le service parisien de l'Aide sociale à l'enfance fait appel à de nombreux partenaires associatifs qui proposent des actions diversifiées et innovantes dans le champ de la protection de l'enfance. Ce sont ainsi plus de 60 établissements et services qui, sous le contrôle des services parisiens de l'Aide sociale à l'enfance, accueillent et accompagnent des enfants au titre de la protection de l'enfance. L'offre proposée dans ce cadre est très diversifiée (hébergement collectif, accueil familial, service d'accueil de jour éducatif, mesures éducatives en milieu ouvert, etc.).

Le Schéma départemental de Prévention et de Protection de l'enfance 2015-2020, adopté à l'unanimité au Conseil de Paris, incarne cette nouvelle dynamique partenariale. Plus de 500 acteurs ont été sollicités dans le cadre de son élaboration. Ce nou-

veau schéma contient onze principales mesures, réparties autour de quatre axes.

Premièrement, il s'agit de **faire de la prévention des difficultés éducatives et sociales un pilier de la protection de l'enfance à Paris.** Les familles en difficulté seront mieux repérées et les ressources du territoire pour les accompagner mieux mobilisées. Sera également **mise en place une cellule partenariale de veille des phénomènes émergents,** comme la radicalisation, les addictions ou la cyberdépendance.

Deuxièmement, ce schéma doit aussi **améliorer la qualité de la prise en charge des enfants confiés** pour mieux répondre aux besoins des enfants et des familles. Il prévoit de **garantir l'unité des fratries** et d'éviter les séparations lors des placements. **Une offre diversifiée répondant aux besoins de tous les publics sera développée.** Elle concernera ainsi les jeunes en souffrance psychique, les jeunes victimes de maltraitements, les mineurs isolés étrangers, les jeunes victimes de la traite des êtres humains ou encore les familles à la rue. Enfin, un référent sera mis en place pour chaque situation individuelle afin de **garantir l'élaboration et le suivi du projet individualisé pour chaque enfant.**

Troisièmement, **les parents seront confortés dans leur rôle. Pour ce faire, 4 nouveaux services d'accueil de jour éducatif seront créés.** Les places d'accueil en région parisienne seront redéployées pour favoriser les liens entre l'enfant et ses parents. **La participation des enfants et des parents au sein des établissements sera développée.**

Le quatrième et dernier axe concerne **l'accompagnement des jeunes pris en charge vers l'autonomie pour leur donner la possibilité d'une insertion sociale et professionnelle réussie à la sortie du disposi-**

tif de protection de l'enfance. Dans ce cadre, **un projet d'accès à l'autonomie sera élaboré pour chaque jeune dès l'âge de 16 ans. Un « service éducatif jeune majeur »** a été créé pour mieux se concentrer sur l'accompagnement vers l'autonomisation de ce public et développer un dispositif de parrainages professionnels.

Les situations de violences intrafamiliales doivent également être mieux repérées et accompagnées.

Dans ce cadre, le protocole relatif au recueil, au traitement et à l'évaluation des informations préoccupantes concernant les mineurs en danger ou risque de danger sur le territoire parisien doit permettre un partenariat étroit entre les différents acteurs compétents. En effet, dans ce domaine, les acteurs sont nombreux: on pense notamment à la Cellule de recueil des informations préoccupantes, au Parquet, aux cellules de prévention de la maltraitance sur mineurs mises en place au sein des hôpitaux, ou encore aux brigades locales de protection des familles dans les commissariats.

Chiffres clés

- Plus de 5 000 jeunes de 0 à 21 ans confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance, dont 30 % sont mineurs ou jeunes majeurs isolés étrangers
- Plus de 4 000 jeunes bénéficient d'un suivi éducatif en milieu ouvert
- Un budget de fonctionnement annuel de 370 M€ en 2014 pour assurer l'ensemble des prises en charge
- Plus de 60 établissements et services d'Aide sociale à l'enfance gérés par la Ville ou par des partenaires associatifs (hébergement collectif, accueil familial, service d'accueil de jour éducatif, etc.)

ENGAGEMENTS

- Mettre en place une cellule partenariale de veille des phénomènes émergents (radicalisation, addictions, cyberdépendance)
- Garantir l'unité des fratries et éviter les séparations lors des placements
- Développer une offre diversifiée répondant aux besoins de tous les publics (jeunes en souffrance psychique, jeunes victimes de maltraitances, mineurs isolés étrangers, jeunes victimes de la traite des êtres humains, familles à la rue)
- Mettre en place un référent pour chaque situation individuelle afin de garantir l'élaboration et le suivi du projet individualisé pour chaque enfant
- Améliorer la qualité de la prise en charge des mineurs isolés étrangers, en mettant en œuvre le nouveau Plan d'accueil et d'accompagnement qui leur est spécifiquement consacré
- Créer 4 nouveaux services d'accueil de jour éducatif
- Élaborer un projet d'accès à l'autonomie pour chaque jeune dès 16 ans
- Créer un nouveau service Jeune majeur pour éviter des ruptures de parcours à la sortie du dispositif
- Développer les parrainages professionnels destinés aux jeunes majeurs

2. Focus sur la prévention spécialisée

La prévention spécialisée fait partie intégrante des missions de prévention et de protection de l'enfance en danger. Ces actions méritent une attention tout à fait particulière puisqu'elles permettent d'**apporter un soutien aux jeunes qui expriment un mal-être et peuvent avoir des conduites à risques.** Elle joue un rôle important en proposant une intervention éducative et sociale, à la fois individuelle et collective, auprès des enfants et des adolescents. Elle vient également appuyer les professionnels qui les entourent. L'année 2015 a permis d'améliorer la visibilité de l'action des 220 éducateurs de prévention spécialisée qui suivent 16 400 jeunes à Paris. Leur action vise à prévenir les phénomènes de marginalisation, à faciliter l'accès aux droits et à renforcer l'insertion et la promotion sociale des jeunes. Leur rattachement à la protection de l'enfance a été explicitement rappelé à l'occasion du renouvellement des conventions pour la période 2016-2018 liant la Ville aux 12 clubs de prévention et en donnant à la prévention spécialisée toute sa place dans le nouveau Schéma Parisien de prévention et de protection de l'enfance comme en atteste l'augmentation à 224 du nombre total d'éducateurs intervenants sur Paris.

La coordination entre les acteurs dans ce domaine a d'ailleurs été renforcée et favorisée avec le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité, cosigné par la Ville, la Préfecture de Police et de Région, le Parquet et le Rectorat. Ce contrat décline, dans chaque arrondissement, une politique ambitieuse de protection des personnes vulnérables et de prévention de la délinquance juvénile. Une démarche partenariale et cohérente est proposée, alliant promotion de la citoyenneté, prévention des ruptures scolaires, développement de cellules d'échanges sur les mineurs

en difficulté ainsi que la prévention des conduites à risques et de la récidive des mineurs et des jeunes majeurs. Dans ce cadre, **le dispositif de lutte contre la récidive «Tu casses, tu ré pares»** dans les ateliers Velibs est une réussite. Sur les 58 mesures ordonnées en 2014, il y n'y a pas de récidive dans 89 % des cas, c'est pourquoi il sera étendu en 2016 avec une convention de la Ville et d'Evesa s'agissant des dégradations du mobilier urbain sur l'espace public.

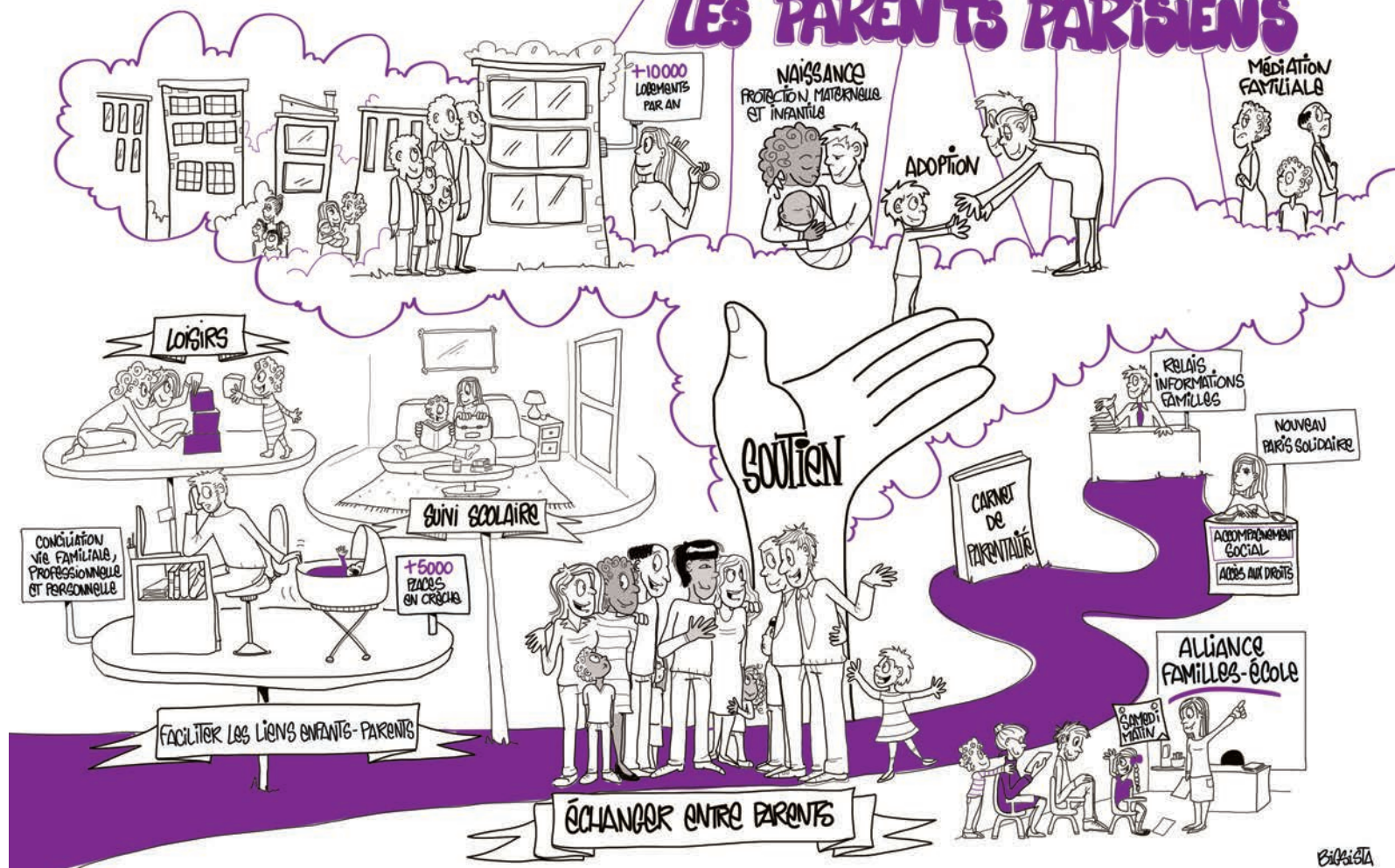
Chiffres clés

- 16 400 jeunes suivis par les 220 éducateurs de prévention spécialisée
- Dispositif de lutte contre la récidive «Tu casses, tu ré pares» dans les ateliers Velibs: 58 mesures en 2014. Pas de récidive dans 89 % des cas

2

CON
VIE
PROF
ET RE

ACCOMPAGNER LES PARENTS PARISIENS



Accompagner tous les parents parisiens

Les parents qui ont la pleine responsabilité de l'éducation de leurs enfants peuvent rencontrer différentes difficultés au quotidien du fait de l'évolution des configurations familiales (familles monoparentales, recomposées, etc.), de l'extension de l'amplitude des horaires de travail et de l'éloignement géographique des grands-parents. Paris se doit d'être présente aux côtés des parents pour leur apporter les soutiens utiles au bon exercice de leur parentalité et adapter les structures et services de la Ville à l'évolution des besoins et à leurs attentes.

Dominique VERSINI, Adjointe à la Maire de Paris chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion et des personnes âgées

Aujourd'hui, tous les parents, quels que soient leur parcours, leur situation et la configuration de leur famille, sont susceptibles de souhaiter bénéficier d'une aide, d'un soutien ou d'un accompagnement dans l'exercice de leur parentalité, au travers de dispositifs institutionnels, associatifs ou informels.

Pour mieux comprendre les attentes des parents parisiens, la Ville de Paris a mené une large consultation auprès de 2 000 d'entre eux. Il en ressort que deux

tiers des parents considèrent que Paris est une ville où il fait bon vivre avec ses enfants. Seulement 4% d'entre eux estiment que ce n'est « pas du tout » le cas. Parmi les motifs de satisfaction, 86% jugent plutôt satisfaisantes ou très satisfaisantes la proximité et la qualité de l'école, 84% des parents concernés jugent satisfaisante l'offre périscolaire de la Ville, 61% s'estiment satisfaits de la qualité des parcs et jardins, 51% jugent que l'espace public est adapté de manière satisfaisante aux besoins des familles. Par ailleurs, un parent sur deux déclare ne pas disposer, à Paris, d'un membre de sa famille ou de son entourage proche susceptible de l'aider en cas de besoin pour leur(s) enfant(s).

L'évolution des configurations familiales et les transformations des modes de vie des familles, avec l'extension de l'amplitude des horaires de travail, la bi-activité professionnelle, l'éloignement géographique des grands-parents ou encore le décalage de l'âge de la première grossesse, appellent des réponses nouvelles.

Si 63% des parents portent un regard positif sur les services et l'accompagnement qui leur sont proposés, ils appellent à un renforcement de ces derniers. Près d'un parent sur deux ressent qu'il est plus difficile d'être parents dans une grande ville comme Paris que dans une autre ville. Ainsi, 29% des parents seulement déclarent ne pas avoir besoin des services d'accompagnement dans l'éducation de leurs enfants comme les groupes de parole, les lieux parents-enfants, les conférences ou les ateliers. Les besoins sont également croissants en matière de services permettant de mieux concilier vie familiale, vie personnelle et vie professionnelle.

Globalement, les attentes des parents sont de plus en plus importantes en matière d'information, d'écoute,

d'échanges et de soutien. C'est particulièrement le cas au moment de l'adolescence.

Si le soutien aux parents dans l'éducation de leurs enfants revêt une dimension universelle, certaines familles ont besoin d'un accompagnement adapté aux problématiques spécifiques qu'elles rencontrent ou d'un soutien face à des difficultés qui peuvent être durables ou temporaires, d'ordre relationnel ou financier. Si tous les parents partagent les mêmes questionnements, tous n'ont pas la même facilité à les exprimer ou les mêmes ressources pour y faire face.

La volonté de Paris est donc de mettre à la disposition de toutes les familles une offre de services ambitieuse et accessible, tout en portant une attention particulière à celles qui en ont le plus besoin. Toutes ces actions ont vocation à être construites avec les parents, ou par les parents eux-mêmes.

Les engagements de la Ville à destination des parents parisiens se déclinent donc dans cinq registres :

- développer l'association des parents à l'élaboration des services qui leurs sont destinés (A)
- améliorer l'information des parents sur l'offre existante et simplifier leurs démarches (B)
- accompagner les parents face à leurs principaux sujets de préoccupation : l'épanouissement de l'enfant, la réussite scolaire et la conciliation entre la vie personnelle, familiale et professionnelle (C)
- renforcer le soutien proposé chaque fois que cela est nécessaire (D)
- et enfin soutenir les familles faces aux difficultés économiques, sociales et aux risques d'exclusion (E)

A Les parents, premiers acteurs du changement

Convaincue que sa mission première consiste à aider les parents à trouver eux-mêmes les solutions, **la Ville souhaite placer les parents au cœur de l'élaboration de ses politiques.**

De nombreux dispositifs sont aujourd'hui conçus pour recueillir leurs attentes. C'est notamment le cas des **lieux d'accueil enfant-parent, des conseils de parents** et plus généralement des **centres sociaux**. Paris développera des dispositifs innovants pour favoriser la participation directe des parents dans le cadre de l'élaboration des projets, à l'instar de « Espaceludo » ouvert dans le 19^e arrondissement fin 2015.

Sur cette base ainsi consolidée, les parents parisiens sont également dans l'attente de dispositifs de participation plus informels. **La Ville s'engage donc à multiplier les espaces d'échange entre pairs**, qu'il s'agisse de réunions, de rencontres ou de dialogues en ligne, afin de permettre aux parents de partager les questionnements et de s'enrichir des expériences respectives. Ils répondront à *l'une des principales demandes (54%)* exprimée dans l'enquête menée auprès des familles parisiennes : le « *partage des bons plans entre parents* ».

Illustrant l'ampleur des besoins, les initiatives associatives ou citoyennes augmentent très sensiblement : plateformes ou lieux d'échanges et de rencontres entre parents pour trouver des baby-sitters, échange de bons plans et services, réseaux locaux d'entraide entre parents. La Ville de Paris soutient ce type d'initiatives.

Ainsi été créé le site lestribus.paris.fr, permettant la mise en relation de parents et de personnes susceptibles d'offrir une solution d'accueil ponctuelle (baby-sitting) ou pérenne.

Plus généralement, la **parole des parents sera systématiquement recueillie dans le cadre des opérations d'aménagement de l'espace public** afin de garantir la prise en compte des usages familiaux, comme ce fût le cas au cours de l'année 2016 dans le cadre de la rénovation de 7 places parisiennes.

Enfin, le **développement de la place des parents dans les crèches et à l'école sera poursuivi**, notamment les conseils de parents mis en place dans 14 arrondissements concernant plus de 240 établissements d'accueil du jeune enfant, ainsi que par le biais du développement des espaces parents dans les établissements scolaires. À cet égard, la polyvalence des locaux et des usages, scolaire et périscolaire, sera prise en compte dans les projets de construction, d'aménagement ou restructuration des locaux scolaires, afin d'optimiser l'utilisation des locaux, cours d'écoles ou d'ortoirs pour répondre aux nouveaux besoins identifiés.

Chiffres clés

- Plus de 240 établissements concernés par les conseils de parents mis en place dans 14 arrondissements

ENGAGEMENTS

- Systématiser le recueil de la parole des parents dans les opérations d'aménagement urbain afin de garantir la prise en compte des usages familiaux
- Lancer un appel à projets pour mailler le territoire parisien de réseaux de parents et de groupes de pairs permettant le développement d'échanges entre parents
- Lancer un appel à projets pour favoriser le rapprochement des familles et des écoles
- Encourager la création d'espaces parents dans les établissements scolaires

B Améliorer l'accès à l'information et simplifier les démarches des parents

Permettre aux parents d'être pleinement acteurs du changement requiert en premier lieu l'accès des familles à l'information sur l'offre existante. La Ville de Paris a développé au cours de ces dernières années une palette de services dans cette perspective.

Aujourd'hui, 16 arrondissements disposent d'un Relais informations familles (RIF); l'information est assurée par une Maison de l'enfance dans deux ar-

rondissements, un service de démarches en ligne Facil'Familles permettant aux 140 000 familles bénéficiaires d'avoir une facture unique regroupant toutes les activités périscolaires depuis 2008, les conservatoires en 2011, les ateliers des beaux-arts en 2012 puis aux crèches en 2013-2014, un service d'information sur les modes d'accueil, et 63 centres de PMI. 11 arrondissements disposent également d'un service de médiation socioculturelle pour accompagner les familles non francophones. Le site Internet de la Ville a également été refondu en 2015 de façon à rendre plus identifiables les services offerts aux familles.

Les parents mesurent l'impact de ces avancées dans leur quotidien. 62 % d'entre eux se déclarent ainsi satisfaits de l'information sur l'offre culturelle à destination des enfants et des familles, 70 % sur l'offre de loisirs, et près de 75 % en matière d'information sur les modes d'accueil de la petite enfance.

Chiffres clés

- 16 arrondissements disposent d'un Relais information familles (RIF)
- 1 service de démarches en ligne « Facil'Familles » mis en place
- 1 site, letribus.paris.fr, permet de trouver des modes de garde pérennes ou ponctuels tels que le baby-sitting
- 63 centres de protection maternelle et infantile

Pour autant, les difficultés d'accès à l'information subsistent. Sur certains sujets, les parents ne sont pas toujours satisfaits de l'information disponible. Ils sont ainsi *seulement 39 % à se déclarer satisfaits ou très satisfaits de l'information offerte sur les services de soutien aux parents* (groupes de paroles, confé-

rences, lieux parents-enfants, etc.), *44 % d'entre eux déclarent ne connaître aucun de ces dispositifs*. Le besoin est pourtant bien exprimé : *seulement 29 % des parents déclarent ne pas en avoir besoin*.

La Ville s'engage ainsi à développer l'information offerte aux parents de plusieurs manières. D'une part, le carnet de santé distribué aux parents à la naissance de leur enfant sera enrichi d'informations sur les services qui leur sont proposés pour les accompagner dans leurs premiers pas de parents. L'information sur les modes d'accueil du jeune enfant fera l'objet d'une attention particulière, et la transparence des procédures d'attribution des places de crèches sera promue en lien avec les mairies d'arrondissements, dont c'est la compétence.

D'autre part, **en généralisant les Relais informations familles (RIF) à tous les arrondissements**. Un guichet unique sera présent dans chaque arrondissement avec une cellule de coordination des acteurs et des dispositifs existants sur le territoire. Le cahier des charges des RIF évoluera pour accroître le nombre d'informations disponibles, **en cohérence avec les nouvelles informations disponibles en ligne**. L'accès à l'information des parents étudiants continuera à être facilité grâce aux Maisons des Initiatives Étudiantes de la Ville de Paris et au renforcement de la collaboration avec le CROUS.

La Ville de Paris souhaite agir pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de concilier réussite dans les études et vie familiale. Pour ce faire, nous souhaitons mettre en place des points d'informations sur les dispositifs existants à destination des jeunes parents dans les lieux de vie étudiante.

Marie-Christine LEMARDELEY, Adjointe à la Maire de Paris, chargée de toutes les questions relatives à l'enseignement supérieur, la vie étudiante, la recherche

Enfin, la Ville travaillera également à l'amélioration de l'information en ligne. Une page du site paris.fr sera dédiée à la présentation de l'ensemble de l'offre d'accompagnement et de services à destination des familles. Par ailleurs, un espace consacré aux parents dans le site paris.fr sera développé.

Cette amélioration sensible de l'information des parents trouvera son prolongement dans la **simplification de leurs démarches**. Si Paris dispose de nombreux services en ligne, toutes les démarches ne sont pas encore concernées et les services actuels ne sont pas unifiés. La plupart d'entre eux nécessite alors des comptes de connexion différents et les parents n'ont pas de vision globale de l'ensemble de leurs démarches. **La construction d'un « compte parisien » unifié permettra l'accès à l'ensemble des démarches par le même portail et de bénéficier d'informations ciblées**. Dans ce cadre, lorsque les Parisiens autoriseront la Ville à réutiliser les données ou les pièces justificatives qu'ils ont déjà fournies, ils n'auront pas besoin de les communiquer à nouveau pour une autre démarche.

“ Le compte parisien devrait permettre une grande avancée dans la simplification des démarches, notamment en évitant aux Parisiens d'avoir à fournir plusieurs fois les mêmes papiers ou les mêmes informations pour accéder aux services de la Ville de Paris

Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire chargé de toutes les questions relatives aux ressources humaines, aux services publics et à la modernisation de l'administration

ENGAGEMENTS

- Généraliser les « Relais Information Familles » à tous les arrondissements et accroître le nombre d'informations en ligne
- Créer un espace dédié aux parents sur le site paris.fr
- Insérer des pages d'information et numéros utiles sur les services proposés aux parents dans le carnet de santé de l'enfant
- Garantir la transparence des procédures d'attribution des places de crèche en lien avec les arrondissements, dont c'est la compétence
- Créer un compte parisien unifié facilitant les démarches en ligne des parents

C Accompagner tous les parents parisiens de la naissance de l'enfant à son autonomie

De l'arrivée de l'enfant dans la famille à son autonomie, l'enquête réalisée auprès des familles met clairement en évidence des espoirs, des questionnements et des facteurs d'inquiétude partagés par tous les parents parisiens.

Les attentes des parents sont principalement relatives au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant (1), à son éducation et à sa réussite scolaire (2) et à la conciliation entre les différentes sphères d'épanouissement des parents : vie familiale, vie sociale, vie professionnelle (3).

Par ailleurs, deux moments de la vie de l'enfant sont particulièrement identifiés comme source de questionnements pour les parents. Il s'agit dans des proportions similaires (*un tiers des parents*) de la petite enfance et de l'adolescence.

L'ambition de la Ville de Paris est d'accompagner d'entrée les parents tout au long du parcours de leurs enfants. Si certains d'entre eux peuvent accéder seuls aux ressources nécessaires pour faire face à ces interrogations, cette démarche peut être moins aisée pour d'autres, ce qui appelle une réflexion sur l'accès aux services et à leur développement dans des lieux déjà fréquentés par les familles, comme les crèches ou les écoles.

1. Attentes et interrogations des parents relatives au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant

Pour répondre aux attentes des parents, qui s'inscrivent dans un contexte marqué par la diversification des configurations familiales et les évolutions des mode de vie des familles (extension de l'amplitude des horaires de travail, bi-activité professionnelle, éloignement géographique des grands-parents, décalage de l'âge de la première grossesse), **la Ville de Paris a développé et soutenu un ensemble de dispositifs, de nature très diverse afin d'accompagner les parents quel que soit l'âge de l'enfant, tels que les lieux d'accueil et d'écoute des parents, les ludothèques, l'offre de loisirs en famille, les centres de protection maternelle et infantile, etc.** La Ville de Paris subventionne également une cinquantaine d'acteurs associatifs dans le domaine de l'écoute, du partage d'expérience et du soutien parentale.

L'évaluation de leur fonctionnement met en évidence que pour répondre effectivement aux besoins exprimés, l'accès à ces services doit être développé, non seulement par une meilleure information mais également par l'évolution des pratiques professionnelles qui doivent davantage « aller vers » les familles, et leur proposer une offre d'information et d'accompagnement dans tous les lieux qu'elles fréquentent déjà. **Dans ce cadre, la Ville poursuivra le développement de l'information et de l'accompagnement des parents tout au long du parcours de l'enfant** (avant et après la naissance).

Par ailleurs, la construction des services proposés doit laisser une large place aux parents pour répondre de manière très concrète et réactive à leurs

attentes. L'enquête réalisée auprès des parents en fait émerger tous les domaines dans laquelle la Ville doit investir.

Premièrement, **l'accompagnement du passage à l'adolescence.** Plus précisément, les principaux sujets de préoccupation des parents d'adolescents sont que *ces derniers soient victimes de violences (79 %), qu'ils soient mal dans leur peau (65 %), qu'il rencontrent des difficultés dans leurs parcours scolaires (65 %), ou qu'ils consomment de la drogue (40 %).*

Deuxièmement, **l'accroissement des activités associant les enfants, les parents et les grands-parents.** Le cas échéant, ces lieux permettront la conduite d'activités distinctes, permettant ainsi à chaque membre de la famille de se sentir libre tout en permettant à tous d'être ensemble. C'est dans cet esprit que la Ville développera par exemple les activités sportives à pratiquer en famille, les lieux accueil enfants parents, les lieux innovants répondant aux attentes des différents membres de la famille.

Enfin, **en complément de cette offre d'accompagnement universelle, des réponses doivent être apportées aux questions spécifiques à certaines configurations familiales** (familles monoparentales, homoparentales, recomposées, adoptantes, etc.).

Chiffres clés

- 63 centres de protection maternelle et infantile accompagnant les parents de jeunes enfants
- 14 lieux d'accueil enfants parents (LAEP)
- 7 ludothèques
- Une cinquantaine d'acteurs associatifs subventionnés par la ville de Paris dans le domaine de l'écoute, du partage d'expérience et du soutien à la fonction parentale

ENGAGEMENTS

- Instaurer, dans tous les centres de protection maternelle et infantile, des consultations de puéricultrices pour le premier accueil de nouveau-né sortant de maternité ainsi que pour l'examen du 5^e mois de l'enfant
- Mettre en place une consultation post-natale dans les six premières semaines dans les centres de planification et d'éducation familiale
- Insérer des pages d'information et numéros utiles sur les services proposés aux parents dans le carnet de santé de l'enfant
- Créer 5 nouveaux lieux accueil enfants-parents (LAEP)
- Développer les activités partagées en famille : activités sportives, ludiques (développement des ludothèques), intergénérationnelles, etc.

2. Attentes et interrogations des parents relatives à l'éducation et à la réussite scolaire

La relation des parents à l'école est ambivalente. D'une part, les parents sont globalement satisfaits de cette institution déterminante dans l'éducation de leurs enfants. *En effet, 86 % jugent plutôt satisfaisantes ou très satisfaisantes la proximité et la qualité de l'école. 69 % d'entre eux jugent satisfaisantes ou très satisfaisantes leur degré d'association et d'information dans le suivi scolaire de leur enfant.* D'autre part, elle suscite des attentes très fortes et peut par-

fois constituer une source d'inquiétudes en cas de difficultés scolaires de l'enfant. Cette relation est par ailleurs influencée par la propre expérience des parents à l'école alors qu'ils étaient eux-mêmes scolarisés.

Un certain nombre de familles, se tiennent éloignées de l'institution scolaire, dont elles ne maîtrisent pas toujours les codes. Cet éloignement peut entraîner un sentiment d'ignorance ou d'incompréhension de ce qui se passe à l'école. Or, j'en suis convaincue, les familles doivent être considérées comme des acteurs apportant une contribution essentielle à la réussite éducative.

Alexandra CORDEBARD, Adjointe à la Maire chargée de toutes les questions relatives aux affaires scolaires, à la réussite éducative, aux rythmes scolaires

La Ville a développé de nombreux dispositifs en partenariat avec l'Éducation nationale afin de rapprocher les familles du système éducatif. Les dispositifs tels que « **Paris Collèges Familles** » contribuent à rapprocher les familles de l'école, notamment celles qui ne se sentent pas autorisées à dialoguer avec l'institution scolaire. Il s'agit d'améliorer leur compréhension du système scolaire et faciliter le suivi de la scolarité de leur enfant qui s'améliore considérablement dès que le dialogue est établi entre les parents et enseignants. 600 familles sont accompagnées dans le cadre de ce dispositif. Il concerne 13 collèges dans 8 arrondissements.

Des actions spécifiques sont également développées à l'attention des familles non francophones, qui représentent 15 % des familles parisiennes, au travers de dispositifs spécifiques tels que les **causeries** ou les

papothèques qui sont des groupes de paroles avec traducteurs afin de leur permettre de mieux appréhender le système scolaire. La Ville continuera de développer ce type de dispositifs.

Si tous ces dispositifs ont démontré leur utilité, ils doivent être encore développés afin de promouvoir le principe d'une alliance entre les parents et l'école. Cette intensification s'inscrit dans une dynamique partagée avec l'Éducation nationale, dont la promotion de la co-éducation constitue une priorité de la loi d'orientation pour la refondation de l'école. **C'est dans ce cadre que sont promus les espaces parents dans les établissements scolaires ainsi que le dispositif de « la mallette des parents »**, tous deux destinés à faciliter l'appropriation des codes de l'institution par les parents et à accompagner ces derniers dans la transition entre les cycles scolaires et l'orientation.

Toujours en ce sens, **un appel à projets pour rapprocher les familles de l'école, expliquer le système scolaire et favoriser l'accompagnement des parents dans le suivi scolaire de leur enfant** a été lancé.

De plus, la Ville de Paris promouvra le nouveau statut national du parent d'élève auprès des Parisiens afin d'en permettre rapidement une pleine appropriation (formation des parents d'élèves, implication des parents dans les projets éducatifs territoriaux, indemnisation, etc.).

Cette mobilisation de la Ville et de l'institution scolaire afin de promouvoir les liens entre les parents et l'école se traduira également par une **association étroite des représentants des parents d'élèves dans l'élaboration du projet éducatif de territoire (PEDT)** et dans sa déclinaison dans les arrondissements.

Enfin, Paris développera le **dispositif CENOMED** permettant d'identifier le plus en amont possible les risques de bascule des enfants vers des trajectoires à risques et d'orienter ces derniers et leurs parents vers les dispositifs de prise en charge socio-éducative adéquats.

Cette ambition, qui concerne tous les parents, doit se traduire par des dispositifs permettant l'association effective de ceux qui sont les plus éloignés de l'institution scolaire. Le dispositif Paris-Collèges-Familles sera ainsi élargi.

Chiffres clés

- 600 familles accompagnées dans le cadre du dispositif « Paris Collège Familles » qui concerne 13 collèges dans 8 arrondissements

ENGAGEMENTS

- Développer les espaces dédiés aux parents dans les écoles et dans les collèges
- Développer le dispositif Paris-Collèges-Familles, en particulier dans les établissements de l'éducation prioritaire (REP) ou bénéficiant d'une convention académique pluriannuelle de priorité éducative (CAPPE)
- Lancer un appel à projets pour rapprocher les familles de l'école, leur expliquer le système scolaire et favoriser l'accompagnement des parents dans le suivi scolaire de leur enfant

3. Aspiration des parents à pouvoir concilier vie familiale, vie personnelle et vie professionnelle

Avec l'épanouissement de l'enfant et sa réussite scolaire, la capacité à concilier vie familiale, vie personnelle et vie professionnelle constitue la principale préoccupation des parents parisiens. Cette aspiration, garante de l'intérêt de l'enfant et des parents, appelle des réponses adaptées à la sociologie des familles parisiennes, marquée par une forte proportion de couples bi-actifs (75,6 %), de familles monoparentales (30 %), d'étudiants, ainsi que par une absence de relais familiaux pour bon nombre de familles. La Ville a ainsi développé de nombreux services pour permettre aux parents de concilier leur vie familiale avec leur vie professionnelle. Il s'agit de permettre le maintien ou le retour à l'emploi des parents. Ces services répondent simultanément à d'autres objectifs comme la socialisation de l'enfant, son éveil et aussi la prévention des inégalités sociales.

En premier lieu, des places de crèches ont été et sont créées, et ce dans des proportions inégales en France. L'offre en direction des enfants parisiens s'élève à 34 255 places dans 748 structures d'accueil de la petite enfance, permettant ainsi à près d'un enfant sur deux d'y avoir accès (contre un sur six en moyenne en France). L'offre d'accueil du jeune enfant sera renforcée par la **création de 5 000 places supplémentaires en crèches et un plan de relance de l'accueil individuel d'ici 2020. Les amplitudes d'ouverture des crèches seront élargies**, répondant ainsi à un souhait exprimé par les parents, dans le cadre notamment d'un partenariat permettant l'accès à des structures de l'AP-HP. Par ailleurs, **les accueils de loisirs péri et extra-scolaires développés à Paris contribuent également à cet objectif, tout comme les dispositifs permettant une prise en charge des enfants de la sortie de l'école à**

20h. D'autres dispositifs de ce type seront développés afin de mailler progressivement le territoire parisien.

Pour autant, les réponses apportées ne seront à la hauteur des attentes des parents que si elles s'inscrivent dans une démarche plus globale d'évolution des organisations de travail et de mesures prises par les employeurs telles que les horaires des réunions, les crèches d'entreprises, le télétravail, les conciergeries d'entreprises, etc. La plupart des grandes entreprises s'engagent aujourd'hui dans ces démarches, comme l'illustre le nombre d'entreprises parisiennes signataires de la charte de la parentalité en entreprise ou ayant négocié des accords d'entreprises en ce sens. L'enjeu consiste désormais à encourager cette dynamique auprès de l'ensemble des employeurs. Pour ce faire, **la Ville lancera, en partenariat avec l'observatoire de la parentalité et des temps en entreprise, une campagne de sensibilisation des employeurs parisiens.** De même, en partenariat avec la Sécurité sociale, les employeurs et les parents seront sensibilisés à la prise du congé d'accueil du jeune enfant. Enfin, **toutes les démarches visant à rendre les commerces et les services plus accueillants pour les familles seront soutenues** (accessibilité, espaces jeux, table à langer, animations pour les familles sur les marchés parisiens, etc.).

Les commerces, les cafés et restaurants, les marchés de notre Ville, dans lesquels se transmettent le goût des bonnes choses, où sont valorisés les savoir-faire et les produits, ont vocation à être les plus accessibles à tous, afin de pleinement jouer leur rôle de lieux d'accueil et d'échange. C'est pourquoi nous travaillons, avec les acteurs professionnels, à renforcer les initiatives et les services à destination des familles et des enfants.

Olivia POLSKI, Adjointe à la Maire chargée du commerce, de l'artisanat et des professions libérales et indépendantes

Chiffres clés

- 34 255 places en crèches dans 748 structures d'accueil de la petite enfance
- Développement des activités périscolaires : ARE, goûter, étude, ateliers bleus, centres de loisirs, etc.
- 1 réseau d'antennes proposant aux parents un service d'accueil de qualité des enfants après l'école jusqu'à 20h
- 1 Observatoire des zones touristiques internationales chargé notamment d'évaluer les effets du travail dominical et en soirée sur la vie familiale des salariés

ENGAGEMENTS

- Créer 5 000 places en crèches d'ici 2020 et lancer un plan de développement de l'accueil individuel
- Développer les amplitudes d'ouverture des crèches, dans le cadre notamment d'un partenariat permettant l'ouverture des structures de l'AP-HP
- Lancer une campagne de sensibilisation des employeurs parisiens en partenariat avec l'Observatoire de la parentalité et des temps en entreprise
- Lancer une campagne de sensibilisation des employeurs et des parents parisiens à la prise du congé d'accueil du jeune enfant en partenariat avec la Sécurité sociale
- Développer les animations à destination des familles sur les marchés parisiens
- Soutenir et valoriser les démarches des commerces qui facilitent l'accès aux familles avec enfants en bas âge (accessibilité, matériel, espaces jeux...)

D Proposer un soutien accru aux parents chaque fois que cela est nécessaire

Si tous les parents aspirent à garantir l'épanouissement de leur enfant et sa réussite scolaire, à concilier leur vie familiale avec leur vie professionnelle, un accompagnement accru doit pouvoir être proposé dans certaines circonstances : d'une part, lorsque certains événements surviennent dans la vie de la famille (1), d'autre part, lorsque le logement n'est plus adapté à la configuration familiale (2).

1. Faire face aux événements susceptibles de fragiliser la famille

Comme toutes les grandes agglomérations, Paris se caractérise par un nombre particulièrement important de séparations de parents ayant des enfants à charge. L'accompagnement de tous les membres de la famille devient alors essentiel afin de préserver, autant que cela est possible, le dialogue entre les parents dans l'intérêt de l'enfant, et de maintenir les liens de l'enfant avec ses deux parents. Il s'agit alors de trouver le juste équilibre entre, d'une part, ce qui relève de l'accompagnement issu de la sphère privée, des réseaux familiaux ou amicaux de solidarité, et, d'autre part, le soutien que peut apporter la collectivité. De cet équilibre dépend la capacité des parents et des enfants à surmonter les difficultés, les souffrances et le cas échéant, les traumatismes.

C'est dans ce cadre que s'est inscrit le développement de la médiation familiale, activement soutenu par la Ville de Paris, et qui a vocation à mailler progressivement l'ensemble du territoire. **Pour toujours mieux accompagner les familles, la Ville s'engage à développer une offre d'accompagnement plus ambitieuse** : information sur les procédures judiciaires, développement des dispositifs de médiation familiale, accompagnement psychologique de l'enfant, développement des espaces rencontres assurant un cadre sécurisé pour l'enfant ou permettant l'exercice du droit de visite, etc. Cette offre se traduira également par l'ouverture de lieux dédiés rassemblant l'ensemble des services en la matière aux parents, tels que la nouvelle Maison des liens familiaux dans le 19^e arrondissement.

Un enfant sur quatre en France ne vit pas avec ses deux parents. Pour permettre le respect de l'un des grands droits fondamentaux de l'enfant de continuer à maintenir des liens avec ses deux parents et leurs familles et éviter les souffrances inhérentes notamment aux séparations conflictuelles qui peuvent être préjudiciables au bon développement et à l'équilibre psychique des enfants, il nous faut aller collectivement vers une culture de la médiation.

Extrait du rapport de la Défenseure des enfants de 2008 « Enfants au cœur des séparations familiales conflictuelles »

Dominique VERSINI, Adjointe à la Maire de Paris chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion et des personnes âgées

Les séparations parentales sont à l'origine de nombreuses situations de monoparentalité. 30 % des familles parisiennes sont en effet des familles monoparentales, représentant 9 000 enfants de moins de

Axe 2 : Accompagner tous les parents parisiens

trois ans. Les situations de monoparentalité justifient un soutien accru de la collectivité au regard des difficultés qu'elles sont susceptibles de rencontrer dans l'éducation de leur enfant ou dans la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle du parent.

Le rapport de la mission d'information et d'évaluation de la Ville sur les familles monoparentales souligne leur présence importante à Paris (30%). Les femmes sont à 85% à la tête de ces familles monoparentales. Elles trouvent à Paris un accès et une proximité à de nombreux services publics et transports. Néanmoins, elles sont nombreuses à subir une précarité sociale qui engendre des difficultés dans tous les domaines de la vie de famille. Pour établir une égalité entre toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, il nous faut construire des réponses adaptées pour prévenir les difficultés rencontrées par les familles monoparentales tant dans l'accompagnement du parent seul mis en difficulté par cette situation que pour l'éducation et l'épanouissement des enfants.

Hélène BIDARD, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations et les droits humains

La Ville accentuera son soutien aux familles monoparentales grâce à plusieurs services, comme le développement du dispositif « Réseaux de solidarité familles monoparentales » et l'accès prioritaire aux modes d'accueil du jeune enfant. Enfin, parce que trop nombreuses sont les familles monoparentales confrontées au non versement de la pension alimentaire, la Ville s'engage dans le dispositif de garantie contre les impayés de pension alimentaire, placé sous

la responsabilité de la Caisse d'allocations familiales, qui consiste à verser une somme forfaitaire au parent lésé dans l'attente du règlement amiable ou judiciaire de la situation.

Enfin, la Ville offrira un accompagnement accru aux parents confrontés au deuil de leur enfant, avec le développement d'un réseau de groupes de parole, et des informations spécifiques sur l'ensemble des aides qui peuvent leur être proposées.

Chiffres clés

- Plus de 1 000 personnes accompagnées dans le cadre du dispositif « Réseaux de solidarité familles monoparentales » depuis 2011
- 800 médiations réalisées chaque année par des associations soutenues par la Ville de Paris
- 10 espaces rencontres
- Ouverture d'une nouvelle résidence accueillant des mères victimes de violences et leur enfant

ENGAGEMENTS

- Proposer aux parents en cas de séparation une offre de services globale, en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés, se traduisant notamment par l'ouverture de lieux dédiés comme la nouvelle « Maison des liens familiaux » dans le 19^e arrondissement
- Développer le parrainage de proximité en soutien aux parents
- Proposer en cas de décès d'un enfant ou d'un parent un accompagnement spécifique

2. Accompagner les familles dans la recherche d'un logement conforme à leur composition familiale

La cherté des logements dans le parc privé entraîne des difficultés pour les familles à trouver un logement, en particulier conforme à la configuration évolutive de leur ménage avec la naissance d'un premier enfant, et surtout d'un deuxième enfant, le décès d'un parent ou d'un enfant ou encore une séparation.

Depuis 2001, la Ville de Paris a gagné 15 000 familles. Le logement est leur première préoccupation, et nous en avons fait la priorité de la mandature. Nous mettons particulièrement l'accent sur le logement familial en construisant davantage de grands logements dans le parc social, partout à Paris et en particulier dans les arrondissements qui en manquent. En effet, on ne peut pas accepter que certains territoires soient interdits aux familles modestes et aux classes moyennes.

Ian BROSSAT, Adjoint en charge du Logement et de l'Hébergement

Pour cette raison, **la Maire de Paris a fait de l'accès au logement sa priorité**. Environ 10 % des ménages parisiens sont demandeurs d'un logement social à Paris. Il s'agit de permettre à toutes les familles qui le souhaitent de pouvoir se loger. À ce titre, plus de 12 000 ménages demandeurs de logement social ont obtenu un logement à Paris au cours de l'année 2014. La Ville compte aujourd'hui plus de 215 000 logements sociaux, soit plus de 20 % du nombre total de logements de la capitale. La part des logements sociaux agréés de 4 pièces ou plus a augmenté de 19 à 28 % entre 2001 et 2014. 50 % des logements du parc social financés sur la même période comptent trois pièces ou plus.

D'une part, la Ville de Paris entend continuer d'agir sur l'ensemble des leviers disponibles pour développer l'offre de logements accessibles en se fixant l'objectif d'atteindre 30 % de logements sociaux d'ici à 2030. Tout d'abord, l'ambition en matière de création de logements est particulièrement significative. **Le Pacte parisien pour le logement** devrait permettre d'atteindre un objectif de 10 000 nouveaux logements par an (dont 7 000 à 7 500 logements sociaux) pendant la mandature, pour un budget de 3 milliards d'euros entre 2014 et 2020. Plus spécifiquement, en février 2015, **le Programme local de l'Habitat (PLH) a été modifié pour prévoir un objectif de production particulier de grands logements**. Il était en effet nécessaire d'amplifier l'effort de construction de logements correspondant aux besoins des familles. Lorsque la configuration spatiale des bâtiments s'y prête, le PLH prévoit qu'il soit construit au moins 35 % de grands logements de types F4 et plus, et au moins 60 % de logements de types F3 et plus dans les programmes de construction de logements sociaux. Cela est également le cas pour tous les logements (notamment du parc privé) dans les opérations d'aménagement.

Au-delà du logement social, la Ville s'est engagée sur une ouverture plus large de résidences sociales aux familles, notamment monoparentales.

D'autre part, la Ville agit en expérimentant l'encadrement des loyers dans le parc privé et en captant des logements vacants pour les remettre en location à des niveaux de loyer inférieurs de 20 % à ceux du marché, afin d'aider les jeunes actifs et classes moyennes à se loger à Paris.

Enfin, Paris s'engage à doubler le nombre de logements dans le cadre du dispositif d'intermédiation locative « Louez solidaire », pour le porter à 2 000 en fin de mandature. Ce mécanisme permet de favori-

ser l'accès au logement de familles qui en étaient exclues. Il garantit d'une part au propriétaire le paiement du loyer et la remise en état du logement. Il propose d'autre part au locataire un accompagnement social adapté. Environ 2 900 personnes bénéficient actuellement de ce dispositif, dont plus des deux tiers d'enfants et 70 % de familles monoparentales. Il s'agit d'un engagement fort du **Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion** signé en février 2014.

D'autre part, la **Ville de Paris a mis en place un ambitieux dispositif de quatre aides financières au logement, en complément des aides nationales**, pour un montant annuel de 50 millions d'euros. Ce dispositif parisien soutient les parents en fonction de la configuration de la famille et de leur revenu. Ainsi les trois premières aides, intitulées **Paris logement** et **Paris logement famille**, sont relatives au nombre d'enfants et leurs montants annuels respectifs sont de 700 000 euros pour les familles avec un enfant, de 5,5 millions d'euros pour celles avec deux enfants et de 24,5 millions d'euros pour celles avec au moins trois enfants. La quatrième aide, en direction des familles monoparentales, représente chaque année un investissement de 18 millions d'euros pour la Ville de Paris.

Chiffres clés

- 4 aides financières de Paris pour le logement des familles pour un montant annuel de 50 millions d'euros
- 215 000 logements sociaux, soit plus de 20 % du nombre total de logements
- 50 % des logements du parc social financés entre 2001 et 2014 ont trois pièces ou plus

Chiffres clés

- Augmentation de 19 % à 28 % de la part des logements sociaux agréés de 4 pièces ou plus depuis 2001
- Environ 2 900 personnes bénéficient actuellement du dispositif d'intermédiation locative « Louez solidaire », dont plus des deux tiers d'enfants et 70 % de familles monoparentales

ENGAGEMENTS

- Créer 10 000 nouveaux logements par an dont 7 000 logements sociaux, dont 60 % d'appartements d'au moins trois pièces dans les constructions neuves
- Doubler le nombre de logements du dispositif d'intermédiation locative « Louez solidaire » permettant l'accès au logement des familles qui en sont éloignées
- Mobiliser aussi le parc privé pour le logement de jeunes ménages et de familles grâce au dispositif Multiloc'
- Reloger 700 familles en grande difficulté par an dans le cadre de l'Accord collectif départemental
- Expérimenter le dispositif d'encadrement des loyers

E Soutenir les familles face aux difficultés économiques, sociales et aux risques d'exclusion

Les familles parisiennes se caractérisent par des revenus supérieurs à la moyenne des familles françaises. En effet, la personne de référence, au sens de l'INSEE, est cadre dans 41 % d'entre elles, contre 17 % en moyenne nationale. Pour autant, cette richesse relative doit être appréhendée au regard du coût de la vie à Paris pour les familles, notamment en termes de charges de logement. Surtout, la moyenne des revenus des familles masque la présence d'une famille sur cinq disposant de bas revenus, soit 50 000 familles. Un enfant sur cinq vit ainsi dans une famille dont le revenu après transferts sociaux est inférieur au seuil minimum de pauvreté. Ce risque est particulièrement avéré au sein des foyers monoparentaux lorsque ces derniers ont plus d'un enfant à charge.

À ces inégalités sociales se conjuguent des inégalités territoriales. Une famille sur trois dispose de revenus inférieurs au seuil minimum de pauvreté dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Cette précarité est susceptible d'avoir des conséquences sur le parcours des enfants si un accompagnement suffisant n'est pas mis en place tout au long du parcours scolaire de l'enfant.

“ Au cours de mon mandat de Défenseure des enfants de 2006 à 2011, j'ai pu mesurer les nombreuses atteintes quotidiennes aux droits fondamentaux des enfants subissant des situations de pauvreté, d'exclusion. J'ai constaté les conséquences en chaîne de la pauvreté et de parcours migratoires chaotiques à travers les difficultés des familles dans leurs relations avec nos institutions sociales et scolaires: peur des services sociaux, peur de l'école, peur d'être repérés comme de « mauvais parents » et qu'on leur « enlève » leurs enfants... Et j'ai vu aussi combien les enfants grandissent avec ces peurs au ventre et avec ce terrible sentiment de honte de leur condition sociale. Cela ne manque pas d'avoir des conséquences sur leur santé physique et psychique, autre droit fondamental de l'enfant qui est gravement impacté par les inégalités croissantes.

Extrait de « Regards sur les droits de l'enfant en France », Unicef, 2015.

Dominique VERSINI, Adjointe à la Maire de Paris chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion et des personnes âgées

Pour aider l'ensemble de ces familles à faire face à ces situations de vulnérabilité voire d'exclusion, la Ville développe, en complément d'un ambitieux dispositif d'aides financières (1), un ensemble de mesures visant à améliorer la lisibilité des services et renforcer l'accompagnement des familles les plus vulnérables (2). Toutes ces mesures sont mises en œuvre avec d'avantage d'intensité lorsque les familles se trouvent en situation de très grande exclusion (3).

1. Soutenir le budget des familles grâce aux aides financières municipales

En premier lieu, **un important dispositif d'aides financières aux familles a progressivement été construit, en complément des aides légales.** Chaque année, 50 000 familles sont bénéficiaires d'au moins une aide sociale de la Ville. Ce sont ainsi chaque année 200 millions d'euros qui sont alloués aux familles parisiennes pour les aider à faire face à leurs charges de familles, et ainsi prévenir ou limiter les effets de la pauvreté.

De nombreuses initiatives sont également développées pour réduire les charges des familles. Au-delà des aides extralégales pour le logement des familles mentionnées ci-dessus (D), certaines familles peuvent bénéficier de **l'aide Paris énergie famille pour les charges d'électricité et de gaz.** Cette aide représente 7,7 millions d'euros par an. Plus globalement, pour prévenir ou couvrir les impayés de loyer et de charges d'énergie et d'eau, la Ville de Paris abonde chaque année **le Fonds de solidarité pour le logement** pour près de 20 millions d'euros. En complément, ont été développées **une aide pour les frais de cantine et une aide mobilisable en cas de chute brutale de ressources; en 2016 une tarification sociale de l'eau sera expérimentée.** Enfin, le **Paris Pass Famille** permet un accès gratuit à certains équipements dont les piscines.

En complément de ces aides, d'autres initiatives permettent de soulager le budget des familles. En matière de consommation d'eau par exemple, plusieurs actions sont menées par la Ville et Eau de Paris de manière à convaincre les parents du bien-fondé de préférer l'eau du robinet à l'eau embouteillée, réduisant de plus de 300 euros par an le budget des familles, ou encore à diffuser l'installation de kits

économiseurs. Ces kits sont présents dans 20 000 logements et permettent une réduction moyenne de 8% de la consommation.

Enfin, un bouclier social a été mis en place pour les familles afin de geler depuis 2013 l'évolution d'une série de tarifs, comme ceux des activités périscolaires et de la restauration scolaire.

Chiffres clés

- 200 millions d'euros d'aides financières versées aux familles parisiennes
- 1 famille parisienne sur 5 est bénéficiaire d'au moins une aide sociale municipale chaque année

ENGAGEMENTS

- Sanctuariser les aides financières aux familles
- Expérimenter une tarification sociale de l'eau
- Développer un simulateur d'aides sociales afin de promouvoir l'accès des familles parisiennes à leurs droits

La collectivité parisienne a développé un important dispositif d'aides financières afin de soutenir le budget des familles. Dans le contexte financier difficile que connaissent actuellement les collectivités françaises, c'est un choix politique particulièrement fort, que nous concevons comme un investissement dans la jeunesse et dans l'avenir.

Julien BARGETON, Adjoint à la Maire de Paris chargé de toutes les questions relatives aux finances, au suivi des sociétés d'économie mixte, aux marchés publics, aux concessions et à la politique des achats

2. Accompagner les familles vulnérables, et porter une attention particulière aux familles vivant dans les quartiers « prioritaires »

Accompagner toutes les familles vulnérables

En complément des aides destinées à soulager le budget des familles et prévenir les situations de pauvreté, un ensemble de services sociaux maillent l'ensemble du territoire parisien afin de répondre à l'ensemble des difficultés auxquelles elles peuvent être amenées à faire face, comme la perte de revenu ou les difficultés d'accès au logement. Près de 700 travailleurs sociaux accompagnent ainsi quotidiennement les familles parisiennes dans tous les arrondissements. Ce sont chaque année près de 54 400 familles qui sont ainsi accompagnées par les travailleurs sociaux de la Ville.

Pour améliorer la lisibilité de ses services sociaux présents dans tous les arrondissements et améliorer l'efficacité de leurs interventions, Paris a engagé la démarche du « Nouveau Paris solidaire » afin de coordonner l'ensemble des services, de les rendre plus accessibles pour les Parisiens et d'améliorer ainsi l'accompagnement offert aux familles parisiennes. Cette démarche se traduira notamment par le rapprochement entre les services délivrant les aides financières et ceux qui proposent un accompagnement social. Elle permettra également de rendre les familles davantage actrices de la prise en charge qui leur est proposée par la simplification des démarches, une meilleure lisibilité des services et par le développement d'une application leur donnant accès aux informations sur leur situation et les droits qui leur sont ouverts.

Par ailleurs, pour prévenir les difficultés, des démarches pro actives seront développées afin de proposer un accompagnement aux familles en amont de leur propre sollicitation des services sociaux.

Il convient également de mentionner l'action menée par les centres sociaux qui consacrent une partie significative de leur activité au soutien du lien social et à l'animation des quartiers. Les 36 centres sociaux parisiens (30 associatifs et 6 gérés par la CAF) se définissent comme des lieux à vocation sociale globale ouverts à l'ensemble de la population, espaces d'échanges et de rencontres entre générations et de promotion sociale. Ils sont de fait des lieux privilégiés pour agir en direction des familles et des jeunes. 85 000 Parisien-ne-s fréquentent chaque année ces centres.

Enfin, pour lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge, la Ville de Paris s'engage à accueillir au sein de ses crèches une proportion d'enfants vivant dans des familles en situation de pauvreté ou dans des familles monoparentales à hauteur de leur représentation dans chaque arrondissement.

« La stratégie parisienne pour l'enfance et les familles doit être un outil efficace pour nous permettre de mieux accompagner les familles dans leur diversité et mieux accompagner les habitants les plus fragiles dans l'exercice de leur parentalité. Cela passe par un partenariat renforcé entre tous les acteurs sociaux, institutionnels et associatifs, une évaluation et une mobilisation plus rapide autour des situations de décrochage et l'implication citoyenne du plus grand nombre dans les quartiers.

Colombe BROSSEL, Adjointe à la Maire de Paris chargée de la sécurité, de la prévention, de la politique de la ville et de l'intégration

Porter une attention particulière aux familles vivant dans les quartiers « prioritaires »

Le Contrat de Ville, voté en mars 2015 par le Conseil de Paris, a été décliné dans chaque arrondissement sous la forme de projets de territoires. À travers cette démarche, la Ville apporte notamment son aide aux acteurs associatifs des quartiers populaires, dont nombre d'actions concernent les plus jeunes.

Avec le programme réussite éducative, la Ville a accompagné individuellement 1 458 élèves en 2015. Elle favorise également l'accès aux stages en 3^e à la ville pour environ 500 stagiaires en provenance des quartiers politique de la ville et s'occupe de la question des exclus définitifs avec le développement de lieux d'accueil.

En 2015, 124 associations ont été financées par la Ville de Paris pour réaliser 265 projets à destination de 30 000 jeunes des quartiers populaires, dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances pendant les vacances scolaires. Il existe également une billetterie sportive et culturelle à destination des familles des quartiers populaires qui distribue 3 211 invitations en un an pour des matchs (PSG, Stade Français), des lieux emblématiques de la capitale (Tour Eiffel, Jardin d'acclimatation, Zoo de Paris) ou des sorties culturelles (Musée de l'Homme, Musée des Arts Ludiques).

Dans les quartiers prioritaires, une attention soutenue est portée aux jeunes les plus éloignés de l'insertion et les plus fragilisés. Les orientations prises dans ce cadre sont nombreuses. Les 20 quartiers prioritaires et les quartiers dits de « veille active » sont répartis dans 8 arrondissements. Ils comptent 361 000 Parisiens. 11 équipes de développement local y travaillent.

Il existe enfin 414 projets « politique de la ville » sur le soutien à la parentalité, la lutte contre le décrochage scolaire, l'accès aux soins et le renforcement des pratiques sportives, culturelles et de loisirs.

Chiffres clés

- Près de 700 travailleurs sociaux
- Près de 54 400 familles accompagnées chaque année par les services sociaux de la Ville
- 20 quartiers prioritaires et des quartiers dits de « veille active » répartis dans 8 arrondissements pour 361 000 Parisiens
- 1458 parcours individuels de réussite éducative effectués en 2015
- 414 projets « politique de la ville » sur le soutien à la parentalité, la lutte contre le décrochage scolaire, l'accès aux soins et le renforcement des pratiques sportives, culturelles et de loisirs financés à hauteur de plus d'un million d'euros
- 1 bus d'accès aux droits
- 11 équipes de développement local
- 36 centres sociaux et socioculturels à Paris
- 265 projets à destination des jeunes des quartiers populaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances pendant les vacances scolaires

ENGAGEMENTS

- Rapprocher les services qui délivrent les aides financières et ceux qui proposent un accompagnement social pour renforcer l'efficacité des interventions sociales auprès des familles
- Développer une application permettant aux familles d'avoir accès aux informations qui les concernent et aux services sociaux susceptibles de leur venir en aide
- Identifier les facteurs de vulnérabilité et développer les démarches pro-actives des services sociaux vers les familles
- Garantir, au sein des crèches, l'accueil d'une proportion d'enfants en situation de pauvreté ou dans des familles monoparentales au moins égale à leur représentation dans chaque arrondissement
- Intensifier l'ensemble des investissements de la Ville dans les quartiers prioritaires dans le cadre du Contrat de Ville pour améliorer le cadre de vie, accélérer le renouvellement urbain et développer l'activité économique et l'emploi
- Renforcer les projets à destination de 30 000 jeunes des quartiers populaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances

3. Apporter des réponses adaptées à toutes les familles en situation de rue présentes sur le territoire parisien

Malgré l'ampleur des aides destinées à prévenir l'exclusion mises en place par la Ville, certaines familles parisiennes peuvent être amenées à se trouver en situation de très grande vulnérabilité sur notre territoire. C'est particulièrement le cas lorsqu'elles perdent leur logement. C'est la raison pour laquelle **la Ville a mis en place un dispositif très réactif permettant, en urgence, de leur garantir l'accès à une chambre d'hôtel dans l'attente d'une solution plus pérenne.** Ce dispositif, dit de prise en charge hôtelière, concerne en moyenne à un instant «t» 600 familles parisiennes. Son fonctionnement a été sensiblement rénové en 2014, puisqu'il comporte désormais une labéllisation des hôtels qui répondent à un cahier des charges renforcé, l'assurance d'une adéquation entre la solution proposée et la configuration familiale, et un accompagnement social spécifique permettant l'accès à une solution d'hébergement ou de logement pérenne.

Par ailleurs, des familles nouvellement arrivées sur le territoire parisien peuvent également se trouver sans solution d'hébergement, qu'il s'agisse de familles migrantes primo-arrivantes, ou de familles dont les parents ont sollicité l'accès à un titre de séjour sans l'avoir obtenu. Si l'hébergement d'urgence relève des compétences de l'État, la collectivité parisienne développe une série d'interventions au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) pour les familles avec enfant en bas âge et les femmes enceintes. C'est dans ce cadre qu'a été mise en place **une équipe mobile dédiée au sein de l'«Unité d'aide aux sans-abri» de la Ville.** Cette dernière va à la rencontre des familles dans l'espace

public, et leur propose des solutions d'hébergement complétées par un suivi sanitaire et social spécifique.

Dans le cas particulier de familles originaires de l'Union européenne installées dans la rue, en situation de mendicité avec leurs enfants, une attention particulière est portée aux enfants. **Un nouvel accueil de jour « espace solidarité insertion familles » sera prochainement mis en place** afin de permettre en temps réel une prise en charge adaptée pour ces familles, pour les accompagner vers l'insertion sociale et professionnelle, les accompagner dans leur rôle de parent, permettre la scolarisation des enfants ainsi que l'accès aux dispositifs d'apprentissage du français. Lorsque les enfants sont en situation de danger ou susceptibles de l'être, des signalements peuvent être réalisés auprès du Parquet.

Enfin, l'accroissement du nombre de familles migrantes demandeuses d'asile a amené **Paris à renforcer ses dispositifs dans le cadre du plan de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés (2015)** à travers la mise à disposition de l'État de locaux destinés à accueillir ces familles et à l'ouverture d'un nouveau centre dédié à l'accueil des femmes migrantes primo-arrivantes, enceintes ou accompagnées d'enfants en bas âge.

Pour intensifier encore l'action de la Ville dans tous ces domaines, un **Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion** a été élaboré avec l'ensemble des partenaires concernés. Il prévoit une série de mesures nouvelles spécifiquement consacrées à l'accompagnement des familles en grande précarité en matière d'hébergement, d'accès au logement, d'accès aux soins, d'accès aux droits, d'accompagnement social, de scolarisation des enfants et d'insertion durable par l'emploi.

ENGAGEMENTS

- Renforcer l'équipe mobile de la Ville de Paris allant à la rencontre des familles en situation de rue dans l'espace public, en développant ses effectifs et la diversité de ses compétences (en matière de traduction, de santé, de protection de l'enfance)
- Ouvrir un nouvel accueil de jour « espace solidarité insertion » spécifiquement dédié aux familles en situation de rue permettant d'orienter en temps réel les familles vers des solutions adaptées, doté d'une palette de services (santé, alimentation, hébergement, protection de l'enfance)
- Garantir l'accès à la scolarité des enfants en situation de rue
- Renforcer le suivi de grossesse des femmes en situation de très grande précarité notamment par le développement de consultations, la création d'un poste dédié de sage-femme de la PMI, la systématisation d'examens de santé, ou encore l'ouverture d'une ligne téléphonique dédiée
- Ouvrir un centre d'accueil spécifiquement dédié aux femmes migrantes primo-arrivantes sur le territoire parisien, enceintes ou accompagnées d'un enfant en bas âge

3



VI
DE

CONSTRUIRE LE PARIS DES ENFANTS ET DES FAMILLES



Construire une ville bienveillante et inclusive pour les enfants et les familles

L'enfant se construit en lien avec l'espace géographique dans lequel il évolue. La Ville de Paris entend développer un environnement urbain à hauteur d'enfant pour permettre à chacun et à chacune de s'approprier son espace et sa ville.

Pour cette raison, la politique urbaine parisienne a pensé dès 2001 leur place dans le cadre de l'aménagement urbain du territoire. Elle porte une attention spécifique au maillage territorial de l'offre de services à destination des plus jeunes. Nous poursuivons ces efforts pour créer un environnement adapté à l'usage de l'ensemble des 410 000 enfants parisiens et de leurs familles.

En ce sens, pour garantir à tous les enfants un accès égal aux équipements sportifs et culturels, la Ville de Paris a réalisé des investissements substantiels dans certains quartiers prioritaires et y poursuivra ses efforts.

Pour autant, la ville ne se construit et ne se développe pas par la seule intervention des pouvoirs publics. En

effet, les adolescents, les enfants et leurs parents ne cessent de réinventer et de se réapproprier de nouveaux espaces pour qu'ils répondent à leurs besoins et à leurs attentes. Cette créativité urbaine doit être accompagnée et encouragée en faisant des usagers de la ville des acteurs à part entière de la politique d'aménagement. Forte de ces constats, la Maire de Paris a fait de la participation citoyenne l'un des piliers de l'élaboration des politiques urbaines parisiennes.

Ce Paris des familles, auquel nous aspirons, souhaite répondre à tous ces enjeux déterminants pour assurer à toutes et à tous, y compris aux plus jeunes, un cadre de vie épanouissant. C'est un engagement en faveur d'une capitale résolument inclusive et innovante en direction des familles parisiennes, ouverte à tous, filles comme garçons, et transgénérationnelle.

Construire une ville bienveillante nécessite d'abord l'adaptation de certains services et offres de loisirs de manière à répondre à la spécificité et à la diversité des besoins des familles. Nous voulons construire ensemble une ville qui multiplie les initiatives autour du vivre ensemble, qui donne à chaque enfant les mêmes chances de réussir en effaçant progressivement les frontières territoriales. Enfin, nous souhaitons une ville où les enfants et les familles participent aux côtés des architectes et des urbanistes à l'évolution du Paris de demain en soutenant l'audace de leur création.

Pour ce faire, il s'agit non seulement de garantir l'accessibilité, la sûreté et la qualité environnementale de notre Ville (A), mais également de promouvoir les usages familiaux et l'association des familles aux projets d'aménagement (B), et enfin de l'ouvrir encore davantage sur la nature (C) et sur le monde (D).

A Une ville « apaisée »

L'ambition de la municipalité est que chaque petit-e Parisien-ne puisse grandir et évoluer dans une ville apaisée, agréable, sécurisante et sans entrave pour leur développement physique et personnel. L'apaisement de la ville passe par plusieurs mesures: reconquête de l'espace public dédié aux circulations motorisées aux profits des piétons et des cyclistes, réduction de la vitesse (généralisation du 30 km/h comme vitesse de référence, zones de rencontres, zones piétonnes pérennes ou temporaires, etc.). Ce changement de paradigme permet d'assurer une meilleure sécurité des usagers les plus vulnérables, mais aussi de réduire le bruit et la pollution de l'air dûs au trafic urbain.

“ La fabrique de l'espace public, conçu par et pour des adultes, et la prédominance des déplacements motorisés ont pendant longtemps conduit de fait les enfants à s'adapter à un environnement urbain complexe et peu sécurisant. Notre ambition aujourd'hui est que chaque petit-e Parisien-ne puisse grandir et évoluer dans une ville apaisée, agréable, sécurisante et sans entrave pour leur développement physique et personnel.

Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris chargé de toutes les questions relatives aux transports, à la voirie, aux déplacements et à l'espace public

1. Accessibilité et sécurité de l'espace public

La Mairie mène un travail important sur l'**accessibilité et la sécurité de l'espace public pour que chacun puisse s'y déplacer de manière autonome**. Outre son action en matière de transports et les aménagements de voirie pour le bénéfice de tous les Parisiens, **la ville souhaite accompagner les enfants dans leur apprentissage de la mobilité par des actions spécifiques**.

Pour 85 % des familles, l'offre de transports proposée à Paris est jugée satisfaisante en matière de diversité et de proximité. S'agissant des transports en commun, l'engagement de la municipalité et de la RATP a permis, au cours des dernières années, de rendre **toutes les lignes de bus accessibles** aux personnes à mobilité réduite, en fauteuil roulant ou avec une poussette, à l'exception de quelques sites à contraintes majeures. **La Ville de Paris a par ailleurs développé des modes de transport intelligents** en réponse aux problématiques liées à l'usage de véhicules polluants: les modes actifs comme la marche ou le vélo, avec le service Vélib' et P'tit Vélib', et les alternatives à la voiture individuelle comme l'auto-partage ou Autolib'. **Le Plan Vélo**, voté en avril 2015, prévoit de doubler la longueur des voies cyclables d'ici 2020, passant de 700 km de linéaires à 1400 km. Tout en veillant à la complémentarité des modes de déplacements, la Ville continuera à développer ces services pour améliorer la qualité de l'air, apaiser et partager les lieux de circulation.

L'espace public est aménagé pour être accueillant et non figé dans un usage prédéterminé pour un type de public en particulier. *53 % des parents en sont plutôt ou très satisfaits, mais ils souhaitent que leurs besoins soient davantage pris en compte*, notamment en adaptant les trottoirs pour les poussettes, les trot-

tinettes ou les vélos pour enfants, ou en prévoyant des espaces de change dans les équipements et lieux publics. Le Plan Piéton de la Ville de Paris, qui vise à mieux prendre en compte la marche dans les déplacements quotidiens pour le confort de tous les piétons, prendra en compte ces attentes.

Pour favoriser la diversité des usages et faciliter la mobilité, un programme de désencombrement de l'espace public a été lancé et des aménagements ont déjà été réalisés notamment dans le cadre du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) voté en 2012: abaissement de trottoirs, suppression ou adaptation de mobiliers urbains, sécurisation des passages piétons et des carrefours en dégageant la visibilité sur l'espace public. Le champ de vision des enfants est en effet réduit du fait de leur petite taille (un adulte a une vision à 180°, alors qu'un enfant d'un mètre en a une à 70° seulement). Ils voient donc « devant eux », et de nombreux obstacles visuels peuvent obstruer leur champ de vision, ils ne voient pas non plus au-dessus des voitures, et sont souvent invisibles pour les automobilistes... Pour sécuriser les traversées piétonnes, les places de stationnement aux abords des passages piétons sont progressivement transformés en stationnement vélo par exemple, pour que les plus petits puissent voir et être vus des automobilistes. Les rues des établissements scolaires et de petite enfance ont toutes été passées en zones limitées à 30 km/h. Ces zones seront généralisées à l'ensemble du territoire parisien d'ici la fin de la mandature – hors axes structurants - et plusieurs zones de rencontre seront créées. Des expérimentations se poursuivront pour ajouter les temps de feux de traversée aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie de cours, afin de faciliter et sécuriser les déplacements quotidiens des enfants.

Si les enfants apprennent à s'appropriier l'espace public avec leurs parents, ils s'y déplacent ensuite seuls ou entre amis, explorent et découvrent la ville, commencent à s'y orienter. Pour **les accompagner vers l'autonomie en toute sécurité, la Ville souhaite les sensibiliser à la prévention routière** en soutenant la création des « vélos-écoles » animées par des associations. Les actions de prévention routière dans les écoles seront multipliées avec la délivrance d'un **Permis Piétons pour tous les CE2** et d'un **Permis Vélo pour tous les CM2**, en lien avec la Préfecture de Police et les associations spécialisées.

Chiffres clés

- 100 % du réseau de bus est accessible (à l'exception de quelques sites à contraintes majeures)
- Les déplacements sont facilités par le désencombrement de l'espace public et des aménagements comme les abaissements de trottoirs
- Les rues des établissements scolaires et de petite enfance ont toutes été passées en zones limitées à 30 km/h

ENGAGEMENTS

- Doubler la longueur des voies cyclables d'ici 2020, passant de 700 km de linéaires à 1400 km
- Multiplier des quartiers Paris Respire avec de nouveaux projets en 2016
- Poursuivre la sécurisation des passages piétons et carrefours en dégageant la visibilité sur l'espace public

ENGAGEMENTS

- Limiter la vitesse avec la création de zones de rencontre et de zones 30
- Soutenir la création des « vélos-écoles » animés par des associations
- Multiplier les actions de prévention routière dans les écoles à travers par exemple la délivrance d'un Permis Piétons pour tous les CE2 et d'un Permis Vélo pour tous les CM2, en lien avec la Préfecture de Police et les associations spécialisées

2. La lutte contre la pollution et le bruit, et adaptation au dérèglement climatique

La lutte contre la pollution est un enjeu de santé publique majeur et 88 % des parents ayant répondu au questionnaire de la Ville sont très insatisfaits de la qualité de l'air. La Mairie s'est engagée en 2015 dans un plan de lutte contre la pollution ambitieux et volontariste afin de faire évoluer les modes de déplacement en actionnant deux leviers: l'incitation, avec des aides et un accompagnement des habitants et des professionnels, et la restriction, avec l'interdiction progressive des véhicules les plus polluants. Cet engagement municipal se traduit aussi concrètement par la piétonisation des berges de la rive gauche, et par un projet de piétonisation de la rive droite, ainsi que par la tenue d'opérations telles que la Journée sans voiture, les 12 quartiers Paris Respire avec leurs voies fermées à la circulation les dimanches et jours fériés, et les 4 quartiers où cette opération n'a lieu qu'en période estivale. Ces quartiers Paris Respire de-

vraient être multipliés avec de nouveaux projets en 2016 dans les arrondissements qui en sont dépourvus.

Lors de la co-construction de la stratégie, les enfants ont évoqué les nuisances sonores à Paris. À travers son **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)**, la Ville de Paris active également différents leviers (urbanisme et logement, réduction de la vitesse, innovations technologiques, ou encore prévention des comportements) **pour protéger les Parisien-ne-s du bruit issu du trafic routier**. La Ville de Paris souhaite par exemple assurer un confort aux habitants lorsqu'ils sont dans leur logement grâce à une meilleure isolation acoustique. Cette dimension sera intégrée dans le cadre des constructions neuves mais également à l'occasion de travaux de rénovation énergétique. **Des « zones calmes », espaces de respiration sonore pour les Parisiens dans la ville**, seront également identifiées et valorisées.

Les enfants sont particulièrement fragiles face aux fortes chaleurs, et les projections scientifiques sur les effets du dérèglement climatiques montrent que Paris sera davantage exposé à des crises caniculaires. **Pour rafraîchir durablement Paris, la Ville fait la part belle à l'eau et à la végétalisation afin d'améliorer le confort des Parisiens l'été et créer un environnement urbain favorable aux enfants**. Participant à la stratégie d'adaptation de Paris au changement climatique, des travaux seront ainsi par exemple engagés en faveur de la **brumisation dans l'espace public et les parcs**, de la **création de miroirs d'eau** sur les grandes places ou encore de l'**ouverture de baignades naturelles**, comme au Bassin de la Villette à partir de 2017.

- 12 quartiers Paris Respire (voies fermées à la circulation les dimanches et jours fériés)

ENGAGEMENTS

- Mettre en œuvre le Plan anti-pollution
- Valoriser et préserver des « zones calmes », espaces de respiration sonore pour les Parisiens dans la ville
- « Rafraîchir durablement Paris » en installant des systèmes de brumisation dans l'espace public et les parcs, en déployant sur l'espace public 40 nouvelles fontaines à boire, dont 10 pétillantes et ouvrant des baignades naturelles, comme au Bassin de la Villette à partir de 2017

B Une ville adaptée à tous les usages familiaux

Une ville adaptée à tous les usages nécessite un aménagement permettant de **développer les espaces de rencontre et la pratique d'activités diverses** sur un même endroit. **C'est notamment dans cet objectif que la Ville de Paris souhaite rénover sept grandes places parisiennes** (Bastille, Fêtes, Gambetta, Italie, Madeleine, Nation, Panthéon) avec du mobilier urbain polyvalent qui puisse s'adapter aux différents usages des petits et des grands, pour apaiser l'espace public, rééquilibrer les usages au profit des piétons et des circulations douces, valoriser les espaces naturels, etc. **La participation citoyenne est au cœur de la démarche d'élaboration de ces programmes d'embellissement.** Après des ateliers participatifs, une

concertation avec les enfants via un concours de dessins et une vaste consultation en ligne, des collectifs vont continuer de travailler avec les citoyens pour définir les orientations d'aménagements.

ENGAGEMENTS

- Rénover 7 grandes places parisiennes pour en faire des lieux de rencontre, avec du mobilier urbain polyvalent qui puisse s'adapter aux différents usages des petits et des grands

1. Paris, un terrain de jeux grandeur nature pour les enfants et les familles

Les nouvelles aires de jeu créées par la Mairie de Paris doivent davantage sortir des sentiers battus en faisant appel au recyclage d'anciens troncs d'arbres, à la sculpture, au design et surtout aux idées des enfants.

Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire chargée des Espaces verts, de la Nature, de la Biodiversité et des Affaires funéraires

La Ville de Paris propose une offre importante en aires de jeux pour toutes les tranches d'âge, avec plus de 2 100 jeux répartis sur 440 aires. 180 terrains multisports, des skate-parcs, des babyfoots ou encore 180 tables de ping-pong sont disponibles, notamment pour les enfants et les adolescents. Les animations dans les kiosques sont encouragées, notamment grâce à un appel à projets. Des activités concédées

Axe 3: Construire une ville bienveillante pour les enfants et les familles

et payantes sont également organisées dans certains grands parcs.

En matière d'équipements, les parents souhaitent davantage d'aires de jeux où seraient développées des animations temporaires, des pistes de Ptit Vélib' et de rollers, où les enfants et les ados seraient les seuls utilisateurs. Ils souhaiteraient également des espaces de jeux protégés par temps de pluie pour pouvoir être utilisés de manière permanente. La Mairie de Paris va ainsi étudier la possibilité d'installer sur certaines aires de jeux un auvent amovible qui assurerait une protection en cas de mauvais temps.

Afin de développer son offre ludique, la Ville de Paris rénove aussi les aires de jeux existantes et développera des équipements supplémentaires plus innovants, en associant les enfants et les adolescents à leur conception comme cela a été réalisé pour le futur jardin de l'Échiquier dans le 10^e arrondissement.

À l'occasion d'aménagement de nouveaux jardins, jouer n'est pas restreint à des aires de jeux bien délimitées. Des reliefs sur les pelouses, des buissons pour se cacher ou encore d'anciens troncs d'arbres recyclés par les bucherons de la Ville de Paris en mobiliers de jardins et en parcours d'équilibre permettent d'offrir de nouvelles formes de jeux tout en embellissant le paysage. **Un nouveau parcours d'accrobranche sera créé dans l'un des bois parisiens.**

Le règlement des parcs, des jardins et des bois, sera révisé en partenariat avec les enfants et les familles pour mieux prendre en compte des usages comme le vélo, la trottinette ou le cerf-volant. En outre, des pistes réservées aux rollers ou aux trottinettes existent déjà dans certains jardins, par exemple le square Maurice Gardette dans le 11^e arrondissement. Ces équipements occupent une place importante

mais pourraient être installés dans de nouveaux parcs de grande taille. **De même, les horaires des parcs et des jardins seront adaptés aux besoins des familles. Par ailleurs, l'information sur l'offre des aires de jeux sera améliorée à travers la mise en ligne d'une cartographie et d'une liste des jeux parisiens.**

En 2016 s'est tenue la première édition de l'appel à projets de la Mairie de Paris pour l'animation des kiosques. Toutes les animations sont possibles à condition qu'elles soient gratuites et ouvertes à tous. Les projets de spectacles ou de projection à destination des jeunes publics sont encouragés, comme le souhaitent les enfants. Ainsi des animations de jardinage, de lecture, de conte ou de découverte des jeux du monde sont organisées dans plusieurs kiosques, par exemple ceux du square du Temple ou du square Jean Morin.

La Ville porte une attention particulière aux enfants dans les opérations d'aménagements de l'espace public. L'R de jeu, ludothèque en plein air installée place de la République, a immédiatement rencontré un immense succès auprès d'eux, tout en fédérant également des publics d'âge divers, dans une dimension inclusive transgénérationnelle. Grâce à la ludomobile qui sera créée en 2017, **la Ville mettra également à disposition des jeux sur l'espace public et dans certains parcs et jardins pour développer l'accès au jeu partout dans la ville.** Dans ce même but, les ludothèques parisiennes seront incitées à développer des actions hors les murs pour aller vers les enfants et les familles dans leurs quartiers de vie (rue aux enfants, pieds d'immeuble, etc.).

Les animations sur les Berges de Seine rive gauche, rendues aux piétons en 2013, font également la part belle à ce jeune public. Des jeux temporaires et gratuits pour les enfants ont aussi été mis en place avec

Paris Plage sur les Berges de Seine et le bassin de la Villette. Il y avait notamment des tyroliennes, des jeux d'eau ou du pédalo. Les parents souhaitent davantage d'aires de jeux de ce type avec des animations temporaires. Quant à la **rive droite des Berges de Seine**, le projet de réaménagement pourrait intégrer des aires de jeux adaptées aux sites, comme des murs d'escalade ludique ou des via ferrata. De même, les aménagements prévus sur les berges et sur les tronçons de **la Petite Ceinture** qui seront réouverts au public visent à attirer une population élargie, notamment originaire d'autres quartiers de la ville, dans un objectif de réappropriation partagée de ces espaces.

Le service de location de vélos pour enfants Ptit Vélib' mis en place dans les bois et sur les Berges de Seine durant l'été 2014 et l'été 2015 a **permis d'initier les petits Parisiens à la pratique du vélo. L'appel à projets sportifs «Paris Terrain de Jeux»,** qui vise à occuper de 2 à 5 ans des espaces inoccupés de l'espace public, **a permis de retenir des projets sportifs dont certains sont particulièrement adaptés aux enfants et aux loisirs en familles :** escalade ludique à Castagnary, accrobranches et parcours d'aventure sur les Berges ou encore parcours de golf pédagogique au Parc de la Villette.

En outre, **le dispositif des «Rues aux enfants» sera développé.** Voté au Budget Participatif, ce projet prévoit la mise en place de plusieurs fermetures de rues aux circulations motorisées, et ainsi offrir l'espace de la chaussée à des occupations laissées à l'imagination des habitants, et notamment des enfants, pour leur permettre de jouer dehors en toute sécurité et toute tranquillité, et notamment d'apprendre les modes actifs (marche et vélo). Plusieurs projets portés par des associations pourront être mis en œuvre en 2016 afin de rendre la rue aux enfants. Ce projet est en cours de discussion avec la Préfecture de Police et devrait aboutir en 2016.

Chiffres clés

- Plus de 10 000 locations de P'tit Vélib en 2014
- Paris Plage sur les Berges de Seine et le bassin de la Villette avec des jeux gratuits pour les enfants (tyrolienne, jeux d'eau, pédalo, etc.)
- Aménagement des Berges de Seine rive gauche (aires de jeux, animations ludiques, P'tit Velib, ateliers artistiques et sensibilisation à la nature, etc.)
- Plus de 2 100 jeux répartis sur 440 aires
- 180 terrains multisports à l'intérieur des jardins
- 180 tables de ping-pong

ENGAGEMENTS

- Projet de réaménagement de la rive droite des Berges de Seine (type murs d'escalade, aires de jeux adaptés aux sites, etc.)
- Développer le dispositif «Rendre la rue aux enfants»
- Créer des aires de jeux plus innovantes en associant les enfants et les adolescents à leur conception
- Adapter les horaires des parcs et jardins aux besoins des familles
- Réviser le règlement des parcs, des jardins et des bois en associant les enfants et les familles pour une meilleure prise en compte de leurs usages (vélo, cerf-volant...)

ENGAGEMENTS

- Créer un nouveau parcours d'accrobranche dans l'un des bois parisiens
- Développer des animations ludiques dans les kiosques des jardins
- Améliorer l'information sur l'offre des aires de jeux dans les parcs et jardins à travers la mise en ligne d'une cartographie et d'une liste des jeux parisiens

2. Co-construire la ville de demain

L'appropriation de la Ville par les enfants et leur participation aux grandes opérations d'aménagement de l'espace public et du paysage de la rue doit se poursuivre, grâce à la généralisation des dispositifs de participation et d'écoute aujourd'hui déjà mis en œuvre.

“ Réinventer la ville avec et pour les enfants : la manière de penser, concevoir et créer une ville durable doit se faire avec la contribution des enfants. L'aménagement du territoire doit s'adapter aux générations actuelles et futures ; les enfants sont donc au cœur de notre ville. Une ville conçue et accessible à tous, prenant en compte les besoins des enfants mais aussi en les sensibilisant à l'urbanisme et l'architecture pour les rendre acteurs de leur lieu de vie.

Jean-Louis MISSIKA, Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité

Depuis 2001, les exercices de consultation dans le cadre des grands projets urbains, tels que la modification du Plan Local d'Urbanisme, sont nombreux et donnent toute leur place aux enfants et aux familles, au travers des réunions publiques, des marches exploratoires, des visites pédagogiques de sites ou encore d'ateliers spécifiques en direction des enfants.

La Ville s'engage à réinventer Paris avec les enfants et les familles en élaborant de nouvelles procédures de concertation pour les projets urbains. Ils permettront d'associer un public plus large afin d'intégrer encore mieux l'usage des enfants et des familles dans les lieux qu'ils investissent.

La Maire de Paris a consolidé cette participation à travers la multiplication des exercices de consultation, notamment avec des temps de concertation auprès des enfants. Ainsi **dans le cadre de la rénovation de sept grandes places parisiennes** (Bastille, Nation, Italie, Madeleine, Fêtes, Panthéon et Gambetta), une méthode résolument partenariale a été retenue à travers l'association de l'ensemble des Parisiens à ce grand projet pour embellir et adapter l'espace public aux différents usages des Parisiens, petits et grands.

En termes de participation des enfants, le dernier exemple en date concerne le concours « Imagine les Berges de Seine ». Dans le cadre de la piétonisation des berges de Seine de la Rive Droite, la Ville de Paris a convié les enfants de 5 à 13 ans à imaginer leur promenade rêvée : aires de jeu, jardins ou terrains de sport et installations extraordinaires, etc.

La Ville continuera à associer les enfants et les adolescents à l'élaboration des projets d'architecture dans le cadre d'opérations de rénovation et d'extension de lieux investis par eux, à l'exemple de ce qui est fait pour la rénovation de bâtiments scolaires.

L'ouverture aux enfants du Budget Participatif sera pérennisée et des plateformes numériques dédiées aux contributions des Parisiennes et Parisiens concourent en ce sens, comme celle intitulée idee.paris.fr, permettant de déposer des contributions.

Créer des espaces, des équipements, des lieux par et pour les enfants. La réalisation de nos équipements passe par une construction participative où l'architecte doit être à l'écoute des différentes générations ; les enfants ont alors toute leur place dans le débat et le devenir de notre ville. Il est nécessaire de les associer et de prendre le temps de les écouter pour créer les équipements de demain.

Jacques BAUDRIER, Conseiller Délégué auprès de l'Adjoint chargé de l'urbanisme, chargé des questions relatives à l'architecture et aux Grands projets de renouvellement urbain

Chiffres clés

- Organisation de temps de concertation auprès des enfants concernant le projet de piétonisation des Berges de Seine et de la Place de la Bastille
- Multiplication des exercices de consultation dans le cadre des grands projets urbains
- 1 400 propositions des Parisiens et Parisiennes et 260 projets soumis au vote relatifs à l'aménagement urbain dans le cadre du budget participatif 2015
- Organisation de temps de concertation avec les enfants dans le cadre d'opérations de bâtiments publics (bâtiments scolaires, centres d'animation...)

ENGAGEMENTS

- Continuer à associer les enfants et les jeunes à l'élaboration des projets d'architecture dans le cadre d'opérations (rénovation, extension) de lieux investis par les jeunes
- Élaborer de nouvelles procédures de concertation pour les projets urbains permettant d'associer un public plus large : enfants, familles, etc.
- Intégrer les usages des enfants et des familles dans l'aménagement des grandes places parisiennes

C Une ville plus ouverte à la nature

Développer le contact avec la nature dès le plus jeune âge est un besoin essentiel dans une ville aussi dense que Paris. La création de nouveaux espaces verts ainsi que le développement de la végétation dans les rues, sur les façades et sur les toits est une première réponse à cet objectif. La Mairie de Paris est également engagée pour favoriser la découverte de la biodiversité par les enfants et pour leur permettre de s'initier au jardinage en famille.

1. Une ville plus végétale

La Mairie de Paris est engagée pour renforcer son offre d'espaces verts, ce qui répond à une attente extrêmement forte des familles. Je tiens aussi à ce que la végétation s'étende davantage en dehors des jardins et gagne les rues, les toits et les façades.

Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire chargée des Espaces verts, de la Nature, de la Biodiversité et des Affaires funéraires

Depuis 2001, la Ville de Paris a multiplié les créations de jardins. Ces lieux jouent un rôle apaisant essentiel dans le quotidien des Parisiennes et Parisiens. Ils répondent également à des enjeux environnementaux majeurs comme le développement de la biodiversité, la lutte contre pollution de l'air ou encore la réduction des îlots de chaleurs, ainsi que la lutte contre le réchauffement climatique.

Paris compte 486 parcs et jardins avec une superficie de 423 hectares et 2 403 hectares en comptabilisant le Bois de Boulogne et le Bois de Vincennes. Outre les

arbres des bois, il y a 190 000 arbres à Paris. Quant à la pépinière municipale, elle produit chaque année 2,4 millions de végétaux.

Depuis 2015, le permis de végétaliser permet à tous les Parisiens qui le souhaitent d'être acteur de la végétalisation de leur ville en cultivant les plantations de leur choix dans l'espace public, que ce soit par exemple au pied des arbres, dans des jardinières ou sur les murs. Ainsi, ce permis peut répondre au souhait des enfants parisiens qui aimeraient voir disparaître les grilles actuelles du pied des arbres, «trop glissantes». En effet, avec le permis de végétaliser, la Ville de Paris enlève les grilles lorsqu'une demande de plantation est enregistrée sur Paris.fr. Plus généralement, la Ville de Paris souhaite développer des alternatives aux grilles d'arbres. Le permis de végétaliser répond également à la demande des parents qui souhaitent à ce que la possibilité soit laissée aux habitants d'aménager l'espace.

La Mairie de Paris espère également végétaliser de nombreux murs disponibles à condition que les propriétaires soient d'accord et que l'exposition permette aux plantes de pousser. **L'objectif de la Mairie est d'atteindre 100 hectares de toitures et de façades végétalisées dont 30 hectares consacrés à l'agriculture urbaine.**

62% des parents ayant participé à l'enquête apprécient de pouvoir bénéficier des parcs et jardins parisiens, qu'ils trouvent parfois trop éloignés de leur domicile. Depuis le début de la mandature, plus de 5 hectares de jardins ont été inaugurés (extension du parc Martin Luther King dans le 17^e, Forêt Linéaire dans le 19^e, jardin Charles Trenet dans le 13^e...). **La Ville s'engage également à atteindre 30 hectares supplémentaires d'ici 2020.** Pour ce faire, elle mobilise de nombreux terrains comme des anciennes ca-

sernes, des friches industrielles ou ferroviaires, des espaces verts privés. Il est prévu d'y installer des pelouses de grande taille, permettant diverses activités et répondant à la demande des enfants de « mettre plus d'espaces verts où on peut marcher pieds nus ». Plusieurs « rues végétales », où la forte présence des plantes et la possibilité de jardiner favorisent la détente et le lien social, seront aménagées. **20 000 nouveaux arbres seront plantés.**

Chiffres clés

- 486 parcs et jardins avec une superficie de 423 hectares
- 2403 hectares de bois (Boulogne et Vincennes)
- 128 jardins pédagogiques et jardins partagés
- 190 000 arbres à Paris sans compter ceux des bois
- 2,4 millions de végétaux produits chaque année par la pépinière municipale

ENGAGEMENTS

- Créer 30 hectares de nouveaux jardins
- Créer 100 hectares de toitures et de façades végétalisées dont 30 hectares consacrées à l'agriculture urbaine
- Aménager plusieurs « rues végétales » où la forte présence des plantes et la possibilité de jardiner favorisent la détente et le lien social

ENGAGEMENTS

- Planter 20 000 nouveaux arbres
- Prévoir des sites de compostage près des établissements d'accueil de la petite enfance et des écoles, pour accompagner et renforcer la végétalisation de ces espaces

2. Le développement d'une pédagogie de la nature

La Ville de Paris a également mis en place une pédagogie de la nature pour les jeunes à travers un programme de plantation dans les écoles, un soutien aux associations proposant des apprentissages sur la biodiversité et plusieurs équipements municipaux comme la maison du jardinage ou la ferme de Paris. **Dans le même esprit, les jardins partagés permettent la découverte du jardinage et des plantes en famille dans de nombreux sites parisiens.** Il existe ainsi 134 jardins pédagogiques et jardins partagés à Paris. Plusieurs dizaines de nouveaux sites seront créés d'ici la fin de la mandature.

La Ville s'engage à diffuser davantage une pédagogie de la nature en créant plusieurs fermes pédagogiques. Les consultations des enfants ont montré qu'ils attendaient des projets de ce type. Ainsi, après les moutons de l'avenue de Breteuil installés cet été, le poulailler de l'Hôtel de Ville et la ferme éphémère de la place des Vosges, des fermes permanentes et mobiles seront installées dans plusieurs jardins parisiens avec notamment des moutons, des poules ou des lapins. Des poulaillers seront confiés à tous les

jardins partagés qui souhaitent les entretenir. Des ruchers seront également installés dans les parcs et jardins.

La Ville achèvera le déploiement de potagers pédagogiques dans toutes les écoles et installera des vergers pédagogiques dans près de 200 écoles. Les plantations d'arbres fruitiers ont aussi souvent lieu dans les nouveaux jardins et même dans certaines rues. À chaque fois, la Ville de Paris prévoit des variétés très diverses de pommes, de poires, de prunes, d'abricots, de noisettes, de noix. Dans certains sites ensoleillés, on plante même des figuiers et des oliviers.

138 sites de compostage sont actuellement fréquentés par les enfants. La Ville prévoira d'autres sites de compostage près des établissements d'accueil de la petite enfance et des écoles, pour accompagner et renforcer la végétalisation de ces espaces. **Enfin, les enfants seront associés aux actions du nouveau plan biodiversité de la Ville de Paris en 2016** qui leur permettra d'être ainsi des ambassadeurs de la protection et du développement de la faune et la flore de notre ville.

ENGAGEMENTS

- Créer 30 hectares de nouveaux jardins
- Créer 100 hectares de toitures et de façades végétalisées dont 30 hectares consacrées à l'agriculture urbaine
- Aménager plusieurs «rues végétales» où la forte présence des plantes et la possibilité de jardiner favorisent la détente et le lien social
- Planter 20 000 nouveaux arbres
- Prévoir des sites de compostage près des établissements d'accueil de la petite enfance et des écoles, pour accompagner et renforcer la végétalisation de ces espaces

D Paris «ville-monde»

Notre ambition en matière de coopération internationale est double: développer les actions de solidarité en direction des enfants et des familles d'une part, agir en faveur des Droits des Enfants d'autre part. Cette priorité est présente dans l'ensemble des relations que Paris entretient et développe avec les Villes du monde.

Patrick Klugman, Adjoint à la Maire, chargé des relations internationales et de la francophonie

Paris est une ville-monde qui fait le choix de la solidarité. Depuis 2001, la Mairie de Paris contribue à la réalisation des objectifs du développement durable et s'engage pour la protection des populations les plus vulnérables. Les dispositifs mis en place par la ville ciblent en priorité les femmes et les enfants, afin que leurs besoins essentiels soient assurés.

D'une part, la Ville apporte ainsi son aide financière, son expertise et ses moyens logistiques aux pays qui connaissent des situations d'urgence et de détresse. Ces opérations visent à apporter des soins de première nécessité ainsi qu'un suivi psychologique aux populations, en visant notamment les femmes et les enfants, populations les plus vulnérables lors des crises humanitaires ou en périodes de conflits.

D'autre part, parce que le manque d'eau salubre et de moyens d'assainissement est la première cause de maladies dans le monde (environ 4 500 enfants meurent chaque jour de causes liées à de l'eau insalubre et au manque d'équipements sanitaires de base), **la Ville a développé le programme «Eau et as-**

sainissement», avec une attention particulière portée aux projets visant spécifiquement les femmes et les enfants.

Par ailleurs, le rayonnement culturel de Paris est assuré par le dynamisme à l'international de ses établissements culturels, ainsi que par ses « tandems », plateformes culturelles croisées organisées avec des Villes partenaires. En tant que jeunes ambassadeurs de Paris à l'étranger, les petits Parisiens sont également invités à participer à des échanges avec des écoles du monde entier.

Enfin, l'**adhésion au réseau international de l'Unicef des villes amies des enfants** traduit la volonté de bénéficier des enseignements des meilleures pratiques et innovations étrangères afin de les mettre au service de toutes les familles parisiennes.

Chiffres clés

- Une aide humanitaire pour les victimes du conflit en Syrie et en Irak qui s'élève à 790 000 euros et dont les principaux bénéficiaires sont les enfants
- Plus de 26 000 élèves bénéficiaires du dispositif Eau et assainissement depuis sa création en 2006
- 8 échanges scolaires internationaux via le numérique (New York, Rome, Madrid, San Sebastian, Londres)

ENGAGEMENTS

- Accroître le soutien aux projets de prévention de la transmission mère-enfant du VIH/SIDA et de prise en charge médicale des enfants atteints du virus, accompagnée d'un suivi psychologique
- Développer la promotion des Droits des enfants à l'international notamment en matière de lutte contre les violences de genre à l'école. C'est dans ce cadre qu'est mené un projet à Hanoi, couvrant toutes les violences envers les filles et les garçons qu'il s'agisse d'abus sexuels, physiques ou psychologiques
- Porter à 20 le nombre d'échanges scolaires entre des classes élémentaires parisiennes et des classes étrangères (« Classes Duos », grâce aux outils numériques)



Annexe 1

Les enseignements de l'enquête : ce que disent les parents

L'ensemble de cette démarche a été élaborée en étroite association avec les enfants et les familles.

D'une part, les parents ont été invités à participer à une enquête en ligne, à laquelle plus de 2 000 familles ont participé. Elle a porté sur leur connaissance des services parisiens, leur vie de parent à Paris, leurs attentes. Des réunions publiques ont également été organisées afin de compléter et d'affiner ces résultats.

D'autre part des ateliers participatifs spécifiquement consacrés au recueil de la parole des enfants ont été mis en place, afin de mieux connaître leurs attentes et leurs propositions. Pour faciliter cette expression, les échanges ont été mis en dessin, en temps réel, par l'illustratrice Alexia Leibbrandt.

Globalement, 64 % des parents considèrent que Paris est une ville où il fait « tout à fait » ou « plutôt » bon vivre avec leur(s) enfant(s). Seulement 4 % d'entre eux estiment que ce n'est « pas du tout » le cas. Cette satisfaction générale s'explique par l'appréciation portée sur les différents registres de la vie familiale à Paris :

- La proximité et la qualité de l'école (86 %)
- L'offre culturelle (84 %)
- L'offre de transports (83 %)

- L'offre de loisirs (82 %)
- L'offre sportive (75 %)
- Les parcs et jardins (62 %)
- L'accompagnement dans le rôle de parent (61 %)
- L'aménagement de l'espace public (51 %)

Sans surprise dans une Ville-capitale particulièrement dense démographiquement les résultats sont plus faibles pour deux thématiques :

- La qualité de l'air (43 %)
- Le logement (31 %)

Ces sujets, déjà identifiés comme deux priorités de la mandature, font l'objet d'engagements particulièrement volontaristes dans la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles.

Ce taux général de satisfaction est d'autant plus significatif que, lorsqu'ils sont questionnés sur la spécificité d'être parent à Paris par rapport à d'autres villes, 21 % considèrent que c'est plus simple, 34 % pensent que ce n'est ni plus simple, ni plus compliqué, et 45 % estiment que c'est plus compliqué.

Un facteur important d'explication dans ce résultat semble résider dans la densité du réseau social des parents, puisqu'un parent sur deux déclare ne pas disposer à Paris, d'un membre de sa famille ou de son entourage proche susceptible de l'aider en cas de besoin pour leur(s) enfant(s).

Les parents parisiens s'estiment plutôt bien informés sur l'offre de service qui leur est destinée, ainsi :

- 74 % s'estiment « plutôt » ou très » satisfaits en matière de santé de l'enfant
- 73 % en matière d'information sur les modes d'accueil de la petite enfance
- 63 % en matière d'offre de service culturelle ou de loisirs

Mis au regard de l'accès à l'information en général, ces résultats sont plutôt élevés. En revanche, seulement 39 % des parents estiment être suffisamment informés sur les services et lieux à leur disposition pour les accompagner dans leur rôle de parent (groupes de paroles, conférences sur le rôle de parent, lieux parents-enfants, etc.), qui constituent des services plus récents, mettant ainsi en évidence un point d'amélioration qui fait l'objet de mesures spécifiques dans la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles.

Globalement, 61% des parents parisiens s'estiment très satisfaits ou plutôt satisfaits par les actions menées pour les accompagner dans leur rôle de parent.

Il apparaît d'autant plus important d'améliorer l'information aux parents sur les services permettant de les accompagner dans leur rôle (groupes de paroles, conférences sur le rôle de parent, lieux parents-enfants, etc.) que seulement 29 % d'entre eux déclarent ne pas en avoir besoin. Si les parents ne les fréquentent pas, c'est ainsi très largement (58%) car ils ne savent pas que ce type de services est proposé, mais également, dans une moindre mesure, car ils n'osent pas (6%), ce qui appelle des mesures spécifiques permettant de « banaliser » le recours à ces services.

Les principales préoccupations mises en avant sont par les parents parisiens sont (plusieurs réponses possibles) :

- La conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle (83 %)
- La scolarité de l'enfant (67 %)
- La période de la petite enfance de 0 à 3 ans (37 %)
- La période de l'adolescence (37 %)
- L'utilisation des médias par les enfants (32 %)
- La période autour de la naissance de l'enfant (16 %)
- La gestion de tensions ou conflits éventuels en cas de séparation (10 %)

Deux principaux sujets de préoccupation sont ainsi très clairement identifiés par les parents. Il s'agit d'une part de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle et d'autre part de la scolarité de leur enfant. Par ailleurs, deux moments de la vie de l'enfant sont particulièrement identifiés comme source de questionnements pour les parents. Il s'agit dans des proportions similaires de la petite enfance (de 0 à 3 ans) et de l'adolescence.

Focus : parents d'adolescents

Les principaux sujets de préoccupation des parents d'adolescents sont (plusieurs réponses possibles) :

- qu'ils soient victimes de violences (79 %)
- qu'ils soient mal dans leur peau (65 %)
- qu'ils rencontrent des difficultés dans leurs parcours scolaires (49 %)
- qu'ils soient exposés aux dangers liés à Internet et aux réseaux sociaux (45 %)
- qu'ils consomment de la drogue (40 %).

Les attentes formulées par les parents concernant principalement le développement d'activités partagées entre parents et enfants pour 49 % d'entre eux (en priorité le partage d'activités ludiques et sportives), de rencontres avec des professionnels sur les sujets d'éducation (48 %). L'accent est particulièrement mis sur les échanges entre pairs, puisque le « partage des bons plans entre parents » constitue leur principale demande (54 %).

Focus : parents, école et rythmes éducatifs

86 % des parents parisiens jugent plutôt satisfaisantes ou très satisfaisantes la proximité et la qualité de l'école, et 69 % d'entre eux jugent satisfaisant ou très satisfaisant leur degré d'association et d'information dans le suivi scolaire de leur enfant.

La principale priorité des parents (pour 67 % d'entre eux) concernant l'ouverture des écoles le samedi matin est qu'elle permette le développement d'activités partagées entre parents et enfants.

Propositions des parents

En cohérence avec les préoccupations des parents formulées dans l'enquête, les attentes des parents portent principalement sur (plusieurs réponses possibles) :

- Le partage de « bons plans » entre parents (55 %)
- Des activités partagées entre parents et enfants (49 %)
- Des rencontres entre parents et professionnels sur des sujets d'éducation (49 %)
- Des espaces d'information dédiés aux parents (39 %)
- Des rencontres entre parents (22 %)

Annexe 2

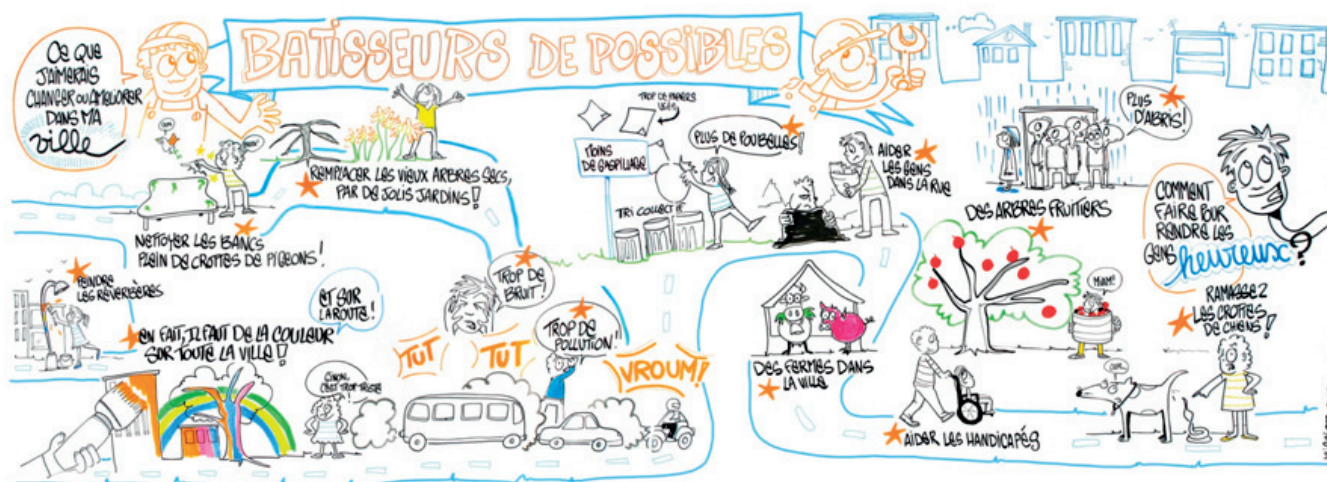
Enquête : ce que disent les enfants

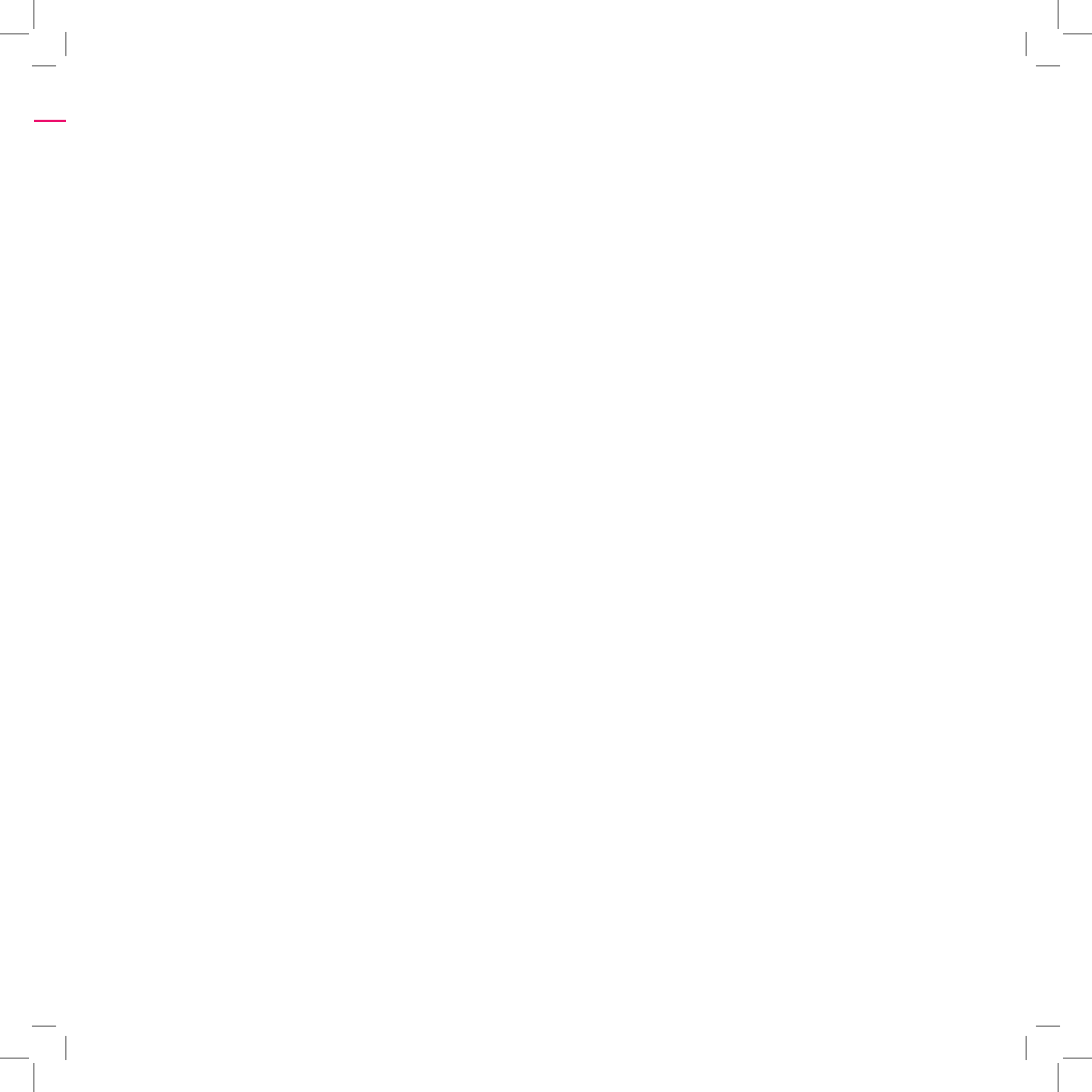
En complément de l'enquête menée auprès des parents et des réunions publiques organisées afin d'échanger sur leurs attentes, des ateliers ont été spécifiquement mis en place afin de recueillir la parole des enfants.

Ces ateliers, organisés par l'association spécialiste de ces questions « Bâtisseurs de possibles -Synlab » ont associé un échantillon représentatif des jeunes Parisiens dans les centres de loisirs des 14^e, 17^e, 18^e et 19^e arrondissements.

Afin de rendre les échanges plus dynamiques, leurs attentes et propositions ont été mises en image, en temps réel, par Alexia Leibbrandt (Bigista). Elles traduisent notamment l'aspiration des enfants à construire une ville verte, solidaire, colorée, et développant la place du jeu.

Ces illustrations sont reproduites ci-après.





Illustrations : collection *Paris s'engage pour les enfants et les familles* - Alexia Leibbrandt (alias Bigsista)

Maquette et mise en page : Laurent-Xavier Arnaud

Co-édition : Missions communication - DASES/DFPE - Mairie de Paris

Jun 2016

Retrouvez l'ensemble des documents de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles sur
paris.fr/parisdesenfants

DASES - Mission Communication - NOVEMBRE 2016 - 48.16.G.PE.PC.DA



ÉCHANGER ENTRE PARENTS



CARNET DE PARENTALITÉ



VILLE AMIE DES ENFANTS

+5000 PLACES ENCRÉCHE



ART BUR GRANDIR

FERME PÉDAGOGIQUE



BUDGET PARTICIPATIF



RUE AUX ENFANTS

ALLIANCE FAMILLES-ÉCOLES



NAGAS À PARIS



CONSEIL DES ENFANTS



NOUVEAU PARIS SOLIDAIRE

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Citoyen, Citoyenne de Paris

FAIRE LE PARIS DES ENFANTS ET DES FAMILLES

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

* Prix 5 cts/mn à partir d'une ligne fixe ou mobile